

# Partage de la planification des tâches familiales : les mères et les pères du Québec sont-ils satisfaits?

RAPPORT DE RECHERCHE

**Recherche et rédaction**

Marilyne Brisebois et Joanie Migneault, Direction des politiques et de la lutte contre l'intimidation  
Toky Randrianasolo, Direction de l'information stratégique

Avec la collaboration de Philippe Pacaut (Direction des politiques et de la lutte contre l'intimidation, relecture) et de Mathieu Archambault (Direction de l'information stratégique, soutien technique et vérification des données).

Ministère de la Famille

Avec la collaboration de l'Institut de la statistique du Québec pour la production de plusieurs résultats.

**Pour information :**

Centre des relations avec la clientèle  
Ministère de la Famille  
600, rue Fullum, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 4S7  
Téléphone sans frais : 1 855 336-8568

© Gouvernement du Québec  
Ministère de la Famille

Pour citer ce document :

Ministère de la famille (2026), *Partage de la planification des tâches familiales : les mères et les pères du Québec sont-ils satisfaits?* Québec, Gouvernement du Québec, 98 p.

[ISBN 978-2-555-03430-3 \(PDF\)](#)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

# Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	<b>4</b>
<b>Principaux constats</b> .....	<b>5</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
<b>Méthodologie en bref</b> .....	<b>11</b>
<b>1. Partage de la planification des tâches familiales : qui est satisfait, qui ne l'est pas?</b> .....	<b>13</b>
1.1 Caractéristiques sociodémographiques.....	14
1.2 Caractéristiques de la famille.....	20
1.3 Caractéristiques socioéconomiques .....	25
1.4 Emploi et conciliation travail-famille.....	32
1.5 Expérience parentale .....	42
1.6 Relations avec l'entourage .....	51
1.7 Répartition des responsabilités parentales et des tâches domestiques .....	55
Conclusion — section 1.....	60
<b>2. Comment expliquer l'insatisfaction chez les pères et chez les mères?</b> .....	<b>62</b>
2.1 L'insatisfaction chez les mères.....	62
2.2 L'insatisfaction chez les pères.....	64
Conclusion — section 2.....	66
<b>Réflexions, enjeux et pistes d'action</b> .....	<b>68</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>74</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>77</b>

## Avant-propos

Le présent rapport de recherche s'inscrit dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère de la Famille (Ministère) s'est engagé à « diffuser auprès d'un large public les connaissances relatives à la coparentalité et aux différents aspects de la paternité au Québec » (mesure 3.2.4).

À partir de l'analyse de données inédites de l'*Enquête québécoise sur la parentalité 2022* (EQP), ce rapport vise à mieux faire connaître le phénomène de la charge mentale et, plus spécifiquement, les enjeux entourant le partage de cette charge invisible au sein des couples québécois.

Par la diffusion de ces connaissances à un large public, il souhaite contribuer au mieux-être des familles en sensibilisant la population aux inégalités qui subsistent entre les femmes et les hommes au regard de ce travail silencieux.

## Principaux constats

- Une majorité de parents se disent satisfaits du partage de la charge mentale familiale, soit plus de huit parents sur dix au Québec, incluant une part non négligeable qui s'en déclarent très satisfaits (29 %). Sans égard au genre des parents, on constate que les plus satisfaits sont ceux qui ne s'imposent pas de pression quant à leur rôle parental (51 %). Ceux nés à l'extérieur du Canada et dont l'arrivée au pays est relativement récente, qui sont parmi les moins stressés, qui disposent de suffisamment de temps libres et formant un couple dont les deux conjoints ne travaillent pas figurent aussi parmi les plus satisfaits.
- Environ 17 % des parents se disent insatisfaits du partage de cette charge au sein de leur couple. Au Québec, cela équivaut, approximativement, à 215 000 parents, en 2022. De ce nombre, plus de 37 000 ne se déclarent pas du tout satisfaits du partage de la charge mentale familiale, ce qui correspond à 3 % des parents.
- Les mères sont en moyenne trois fois plus nombreuses que les pères, proportionnellement, à se déclarer insatisfaites de la répartition de cette charge dans leur couple. En effet, 26 % des mères, comparativement à 8 % des pères, se sont dites peu ou pas satisfaites de ce partage entre elles et leur partenaire.
- L'insatisfaction est déclarée dans des proportions très semblables chez les parents qui ont comme occupation principale d'être à la maison. La proportion de mères insatisfaites est de 12 %, comparativement à 13 % chez les pères. Il s'agit de l'une des rares situations où l'insatisfaction observée est plus élevée du côté masculin que féminin. Cependant, le nombre très faible de pères à la maison ayant répondu à l'enquête fait en sorte que cette estimation est imprécise et que ce constat demeure incertain.
- Chez les mères, l'insatisfaction est la plus grande chez celles qui bénéficient d'un faible soutien de la part de leur conjoint (62 %). Il s'agit aussi de la situation pour laquelle l'écart observé entre la proportion de mères insatisfaites et de pères insatisfaits est le plus grand, atteignant 39 points de pourcentage. L'écart est par ailleurs très important chez les parents qui indiquent se sentir fréquemment critiqués par leur partenaire. Parmi ceux-ci, 53 % des mères se disent insatisfaites du partage de la charge mentale, comparativement à 17 % des pères (écart de près de 36 points). Chez les pères, l'insatisfaction est la plus importante chez ceux qui indiquent qu'ils assument la plupart des responsabilités parentales au sein du couple, et atteint 26 %.
- Les facteurs associés aux probabilités de déclarer de l'insatisfaction chez les pères sont les mêmes que chez les mères. Ils concernent la présence d'un problème de santé dans la famille, la perception de la situation économique, le niveau de stress parental, le niveau d'exigence du rythme de la vie quotidienne, la disponibilité de l'entourage et le partage des tâches domestiques au sein du couple.

- Chez les mères, en plus de ceux déjà énumérés, quatre facteurs supplémentaires sont susceptibles d'augmenter l'insatisfaction déclarée. Il s'agit du nombre d'enfants dans la famille, du lieu de naissance, du niveau de scolarité atteint et du statut d'emploi des conjoints.
- Chez les pères et chez les mères, les probabilités de déclarer de l'insatisfaction quant au partage de la charge mentale sont plus grandes lorsqu'ils assument le plus souvent eux-mêmes les tâches domestiques, que lorsque c'est le partenaire qui s'en occupe. Chez les mères, le fait de partager à parts égales avec le partenaire l'exécution des tâches augmente aussi les probabilités de déclarer de l'insatisfaction. Chez les pères, on observe la situation inverse; ceux-ci sont moins susceptibles de déclarer de l'insatisfaction lorsque les tâches domestiques sont partagées également au sein du couple, si l'on compare avec la situation où c'est leur partenaire qui les exécute le plus souvent.

## Introduction

Au Québec comme ailleurs, le concept de charge mentale a largement gagné en visibilité dans la dernière décennie. Il est passé dans le langage courant notamment grâce à la bande dessinée *Fallait demander*, de la blogueuse française Emma, qui a été diffusée sur les réseaux sociaux à partir de 2017. Cette bande dessinée porte sur les inégalités que sous-tend l'organisation du travail domestique, c'est-à-dire les responsabilités parentales et les tâches ménagères, au sein des couples hétérosexuels en France. En effet, en France comme au Québec, malgré une implication plus importante des hommes depuis quelques années, les tâches ménagères ainsi que les soins aux enfants restent encore réalisés la plupart du temps par les femmes (Pugliese et coll., 2017; Conseil du statut de la femme, 2020; Frank et Frenette, 2021; Statistique Canada, 2024). De plus, la crise sanitaire provoquée par la pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance et les conséquences particulières de la charge mentale sur les mères : le confinement a transformé les foyers en lieux de travail rémunéré pour les parents en même temps qu'en services de garde et en écoles pour les enfants. Ce sont les mères, plus que les pères, qui ont adapté leur horaire de travail pour s'occuper des enfants et veiller à ce qu'ils ne prennent pas trop de retard dans leurs apprentissages. Le poids de cette coordination des responsabilités professionnelles et familiales a donc surtout pesé sur leurs épaules (Mathieu et Tremblay, 2022; Seery, 2022b; Leclerc, 2020; CSF, 2020).

Issu de la sociologie féministe du début des années 1980, en particulier des travaux de Monique Haicault, le concept de *charge mentale* renvoie aux compétences particulières qui concernent l'organisation de l'ensemble des activités quotidiennes essentielles à la vie des familles (Haicault, 2020). La charge mentale présente trois caractéristiques principales : elle est invisible, simultanée (elle peut être transportée partout) et permanente (elle n'est jamais achevée) (Dean et coll., 2022). De plus, la plupart des chercheuses s'entendent sur six composantes de la charge mentale : la planification et l'élaboration de stratégies, l'anticipation des besoins, l'autoréflexivité sur le rôle parental (ou la méta-parentalité), les connaissances nécessaires au bon fonctionnement de la famille, la pensée managériale (incluant le fait de donner des consignes et la délégation des responsabilités) et l'autorégulation (la gestion de ses comportements et émotions, le maintien de sa santé) (Robertson, 2017; Robertson et coll., 2019; Occhiuto, 2021; Dean et coll., 2022). La charge mentale a par ailleurs des effets négatifs sur celles qui la portent. Elle entraîne des conséquences entre autres sur la santé mentale des femmes, leur stress, leur estime de soi, leur qualité de vie, leur niveau de satisfaction conjugale, leur temps de loisir ou encore leur trajectoire de carrière (Aviv et coll., 2024; Buckelew, 2022; Ciciolla et Luthar, 2021; McKeown, 2021; Courcy et coll., 2023; Leclerc, 2020; Daminger, 2019). Une étude britannique récente montre même que la charge mentale réduit chez les mères les intentions de participer à la vie publique, tant en matière d'engagement politique que d'avancement professionnel (Helgoy et Weeks, 2025).

Si la charge mentale nécessite des compétences cognitives importantes, elle comporte aussi une dimension émotionnelle, de plus en plus abordée dans les études (Seery, 2022a; Daminger, 2019). D'ailleurs, pour la sociologue Liz Dean et ses collègues (2022), le travail cognitif de gestion de la vie domestique devient une charge mentale parce qu'il implique également une dimension émotionnelle incontournable, déterminante pour le bien-être de la famille. Des exemples permettent d'illustrer cette

combinaison de travail cognitif et émotionnel dans la composition de la charge mentale. Pensons à des mères de tout-petits qui dressent souvent des listes mentales des routines ou des activités quotidiennes de leurs enfants (travail cognitif). Ce travail se transforme en charge mentale parce qu'elles réfléchissent non seulement aux routines et aux activités de leurs enfants, mais aussi aux expériences émotionnelles qu'ils peuvent vivre lors de ces moments et, de fait, à leur bien-être (Dean et coll., 2022 : 17). À cela s'ajoute également le travail qui consiste à organiser les fêtes, les anniversaires, les vacances tout comme le maintien des liens sociaux et des réseaux familiaux, qui comporte aussi une dimension émotionnelle et est essentiellement réalisé par les femmes (Occhiuto, 2021).

### Mesure de la charge mentale : comment évaluer la contribution de chacun des parents?

Les études sur la charge mentale sont surtout qualitatives, réalisées à partir d'entrevues généralement menées auprès de femmes (Helgoy et Weeks, 2025 : 5). De plus, si quelques travaux récents portent sur le Québec (Occhiuto, 2021; Beauchemin-Labonté, 2021; Seery et coll., 2022a et 2022b), le partage de la charge mentale entre les parents québécois reste encore peu étudié, surtout dans une perspective quantitative et populationnelle. Dans le cadre de l'EQP menée par l'Institut de la statistique du Québec, 19 000 parents ont été questionnés sur leur niveau de satisfaction du partage des responsabilités avec leur conjointe ou leur conjoint en ce qui concerne la *planification* des tâches ménagères et des activités familiales (p. ex. : planification des repas, inscription aux activités, organisation des vacances, etc.)<sup>1</sup>. L'analyse de ces données apporte donc un éclairage inédit sur les réalités vécues par les parents québécois par rapport à la répartition de cette charge<sup>2</sup>.

Ce type d'enquête menée par questionnaire a l'avantage de fournir des données statistiques sur le partage des différentes charges, y compris la charge mentale. Il faut noter que les données ainsi obtenues peuvent témoigner des écarts de perceptions de chacun des parents par rapport à une même situation. Les résultats de l'EQP montrent par exemple que les mères déclarent assumer toujours ou le plus souvent les responsabilités parentales mesurées dans l'enquête, alors que les pères affirment qu'elles sont partagées à peu près également avec leur partenaire (Lavoie et Auger, 2023 : 191). À ce sujet, les parents québécois ne sont pas des cas à part; d'autres études montrent que, lorsqu'ils sont tous les deux interrogés sur le travail domestique, charge mentale incluse, les mères et les pères présentent souvent un point de vue différent, ces derniers ayant plus généralement tendance à surestimer leur contribution (Harrington, 2022; Leclerc, 2020; Lee et Waite, 2005). Les mères, quant à elles, estimeraient mieux la contribution de leur partenaire que leur partenaire lui-même (Lee et Waite, 2005). Une étude espagnole a également montré que les mères incluent par ailleurs, dans l'évaluation qu'elles font du temps consacré aux soins des enfants, celui qu'elles consacrent à y réfléchir (Rodriguez-Rivero et coll., 2020). Les études qui ont recours au journal de bord (ou journal des activités quotidiennes), dans lequel chaque membre du couple indique les tâches accomplies ainsi que le temps qui y est consacré, demeurent le moyen le plus efficace pour mesurer le temps réellement consacré par chaque parent au travail domestique

---

<sup>1</sup> La question portait seulement sur l'implication de la conjointe ou du conjoint, non sur celle des enfants, qui peuvent également, selon leur âge, partager cette charge (p. ex. : planification des repas, prise en charge de certaines tâches, etc.). Cette participation des enfants pourrait avoir un impact positif sur le niveau de satisfaction des parents par rapport au partage de la charge mentale.

<sup>2</sup> Ci-après appelée indistinctement « charge mentale familiale » ou « planification des tâches familiales », pour varier.



(Leclerc, 2020). Néanmoins, ces études comportent rarement des questions sur la charge mentale, car celle-ci reste difficile à mesurer étant donné ses caractéristiques (invisible, simultanée et permanente) (Weeks et Ruppner, 2025; Dean et coll., 2022; Seery, 2022a; Daminger, 2019).

L'estimation quantitative que les pères et les mères font du temps qu'ils consacrent à différentes tâches, qu'elles soient physiques ou mentales, est une chose; leur ressenti par rapport au partage de celles-ci en est une autre. Le sujet de la satisfaction à l'égard du partage des tâches au sein des couples a également attiré l'attention en recherche, bien que de manière moins importante que la quantification effective de ce partage. Des travaux menés en Allemagne sur la répartition des tâches ménagères montrent que la satisfaction des hommes a augmenté au cours des dernières années, tandis que celle des femmes a diminué, et ce, malgré qu'elles y consacrent un nombre moins important d'heures qu'auparavant (Leopold, 2019, cité dans Frank et Frenette, 2021 : 27). L'auteur attribue ceci au fait que les générations récentes de femmes, plus scolarisées, présentent des attitudes plus égalitaires et accorderaient moins de valeur à la réalisation des tâches ménagères. Les hommes, quant à eux, retireraient plus de satisfaction à réaliser des tâches moins traditionnellement associées au genre masculin. Ainsi, les niveaux de satisfaction observés pourraient être liés à l'évolution des mentalités à l'égard des rôles sociaux traditionnels. De même, certaines études ont démontré que les femmes vivent davantage de stress et de détresse psychologique que les hommes lorsqu'elles doivent accomplir plusieurs tâches simultanément (*multitasking*) (Damingier, 2019), ce qui pourrait affecter leur appréciation du partage de la charge mentale familiale, la réalisation de ce travail mental se surimposant souvent à l'exécution de tâches d'autre nature. D'autres facteurs, propres au couple, par exemple les dynamiques de pouvoir entre les partenaires, sont susceptibles d'intervenir sur le niveau de satisfaction ressenti et déclaré. Selon l'étude exploratoire de Daminger (2019) menée aux États-Unis sur le partage de la charge mentale de couples scolarisés et favorisés sur le plan économique, les tâches cognitives les plus abstraites sont plus typiquement réalisées par des femmes<sup>3</sup>, alors que celles liées au pouvoir et à l'influence<sup>4</sup> seraient mieux réparties entre les membres du couple<sup>5</sup>.

La question de la satisfaction relative au partage de la charge mentale est donc complexe et il vaut mieux se garder de conclure trop vite qu'un partage inégal génère systématiquement de l'insatisfaction (Frank et Frenette, 2021 : 26), plusieurs arrangements étant possibles au sein des couples. Par ailleurs, ce partage inégal, même au sein des couples plus égalitaires, tendrait à être justifié par l'attribution de traits de personnalité perçus comme non liés au genre et ne générerait donc pas d'insatisfaction (Helgoy et Weeks, 2025 : 5). Comme les éléments issus de la littérature sur la question de la satisfaction quant à la répartition de la charge mentale spécifiquement demeurent à ce jour relativement peu nombreux, ce rapport vise à y voir plus clair.

---

<sup>3</sup> Par exemple : anticiper l'achat de nouveaux vêtements pour les enfants en prévision d'un changement de saison.

<sup>4</sup> Par exemple : le choix d'un nouveau véhicule.

<sup>5</sup> Ces constats ont d'ailleurs été confirmés sur le plan quantitatif dans une étude récente, aussi réalisée aux États-Unis (Weeks et Ruppner, 2025).

## Qu'en est-il de la situation des parents québécois?

Sont-ils ou non satisfaits du partage de la charge mentale familiale au sein de leur couple? En quoi l'insatisfaction varie-t-elle semblablement ou différemment chez les pères et chez les mères en fonction de diverses caractéristiques? Quels sont les facteurs déterminants qui entraînent de l'insatisfaction chez les pères et chez les mères dans ce domaine?

Ce rapport vise à plonger dans cet univers, en examinant le niveau de satisfaction des parents québécois en fonction de certaines de leurs caractéristiques, notamment sociodémographiques (ex. : genre, âge), familiales (ex. : type de famille, nombre d'enfants) et socioéconomiques (ex. : scolarité, écart de revenu entre les conjoints). Ensuite, l'emploi et la conciliation travail-famille<sup>6</sup> (ex. : statut d'emploi, horaire de travail) ainsi que l'expérience parentale (ex. : satisfaction, stress parental) sont abordés. La satisfaction est finalement examinée en lien avec divers aspects du soutien social (ex. : critique et soutien du ou de la partenaire, disponibilité de l'entourage) et du partage des tâches entre conjoints, soit des responsabilités parentales et des tâches domestiques. Pour chacune des caractéristiques, on regarde d'abord le niveau de satisfaction générale déclaré par les parents, puis on se concentre sur l'insatisfaction, à savoir si elle varie de la même manière chez les pères et chez les mères. Cela permet notamment de cibler les situations où l'insatisfaction entre les pères et les mères est de même ampleur et, à l'opposé, celles où les écarts d'insatisfaction sont plus prononcés. Plusieurs résultats sont illustrés par des figures, et des tableaux présentés en annexe détaillent l'ensemble des caractéristiques analysées.

En deuxième partie de ce rapport, on cherche finalement à cerner les facteurs qui permettent d'expliquer l'insatisfaction liée au partage de la planification des tâches familiales chez les pères et chez les mères, à partir d'un certain nombre de caractéristiques choisies. Ces analyses permettent d'isoler les situations qui augmentent ou diminuent la probabilité, pour les pères et les mères, de se dire peu ou pas du tout satisfaits du partage de la planification des tâches familiales, en prenant en compte un ensemble de facteurs simultanément. Elles visent ainsi à préciser notre compréhension de l'insatisfaction en fonction du genre des parents, au-delà du portrait descriptif.

---

<sup>6</sup> Bien que l'expression « conciliation famille-travail » soit habituellement privilégiée au ministère de la Famille, on emploie plutôt, dans ce document, le vocable « conciliation travail-famille », afin de se coller au vocabulaire de l'enquête.

## Méthodologie en bref

Les données contenues dans ce rapport sont tirées de l'*Enquête québécoise sur la parentalité 2022*, réalisée par l'Institut de la statistique du Québec à la demande du ministère de la Famille. Cette enquête vise à collecter de l'information sur diverses facettes du vécu des parents d'enfants mineurs.

La collecte de données de l'édition 2022 s'est déroulée du 14 mars au 21 août, par téléphone et par questionnaire Web, auprès d'un échantillon de parents du Québec. Aux fins de l'enquête, ceux-ci sont définis comme l'ensemble des personnes de 18 ans et plus vivant dans un logement non institutionnel qui sont parents d'au moins un enfant âgé de 6 mois à 17 ans vivant avec eux au moins 14 % du temps, c'est-à-dire l'équivalent d'une fin de semaine sur deux, d'une journée par semaine ou de quatre jours par mois, par exemple. Les 19 000 personnes répondantes ont permis la production de résultats représentatifs de l'expérience d'un peu plus de 1,5 million de parents d'enfants mineurs, au total.

Comme ce document vise à comparer certaines situations vécues par les mères et les pères vivant en couple, les analyses portent uniquement sur les parents vivant au sein d'une famille biparentale, intacte ou recomposée, ayant répondu à la question sur le niveau de satisfaction de la planification des tâches ménagères et des activités familiales. Les parents vivant seuls sont donc exclus de l'univers analysé.

De même, seuls les parents vivant dans un couple avec un conjoint de genre différent du leur ont été retenus pour les analyses. À ce sujet, il importe de savoir que la variable qui permet de distinguer les répondants féminins des répondants masculins se fonde sur une question relative au genre, plutôt qu'au sexe assigné à la naissance. Un certain nombre de parents ont indiqué ne pas appartenir à un genre en particulier. Or, dans les résultats, il n'est pas possible de distinguer les parents non binaires, puisque leurs réponses ont été réparties dans les catégories « féminin » et « masculin » afin d'en permettre l'analyse tout en préservant leur confidentialité. Cette situation ne devrait avoir qu'une incidence très limitée sur les résultats, vu le fort petit nombre de personnes non binaires ayant répondu à l'enquête. Au total et sauf mention contraire, les analyses reflètent donc le vécu d'un peu plus de 1 239 000 parents, soit près de 624 600 mères et plus de 614 500 pères<sup>7</sup> en couple avec un conjoint de genre opposé et vivant avec au moins un enfant mineur.

Tous les résultats présentés ont fait l'objet de tests statistiques. Le logiciel SAS a été utilisé pour les estimations de prévalence, les tests du chi-carré et le modèle de régression logistique décrit dans l'encadré 2. Les précisions (variances) associées aux estimations sont obtenues à partir de 500 poids d'autoamorçage (*bootstrap*) fournis par l'ISQ.

Les estimations mentionnées dans le texte comportent un coefficient de variation de moins de 25 %. Tous les tests, les écarts et les différences entre deux estimations mentionnées dans le texte sont significatifs au seuil de confiance de 5 %. **Dans les tableaux et les figures, pour une variable donnée, un même exposant exprime une différence significative entre les proportions des catégories de cette variable au seuil de 5 %.**

---

<sup>7</sup> La somme du nombre de pères et du nombre de mères n'équivaut pas au nombre total de parents, en raison des arrondis.

À noter que les estimations exprimées en nombre sont arrondies à la centaine près, et que toutes les proportions sont présentées avec une décimale dans les tableaux et les figures, alors que dans le texte, elles sont arrondies à l'entier, à l'exception de celles se situant sous 5 %.

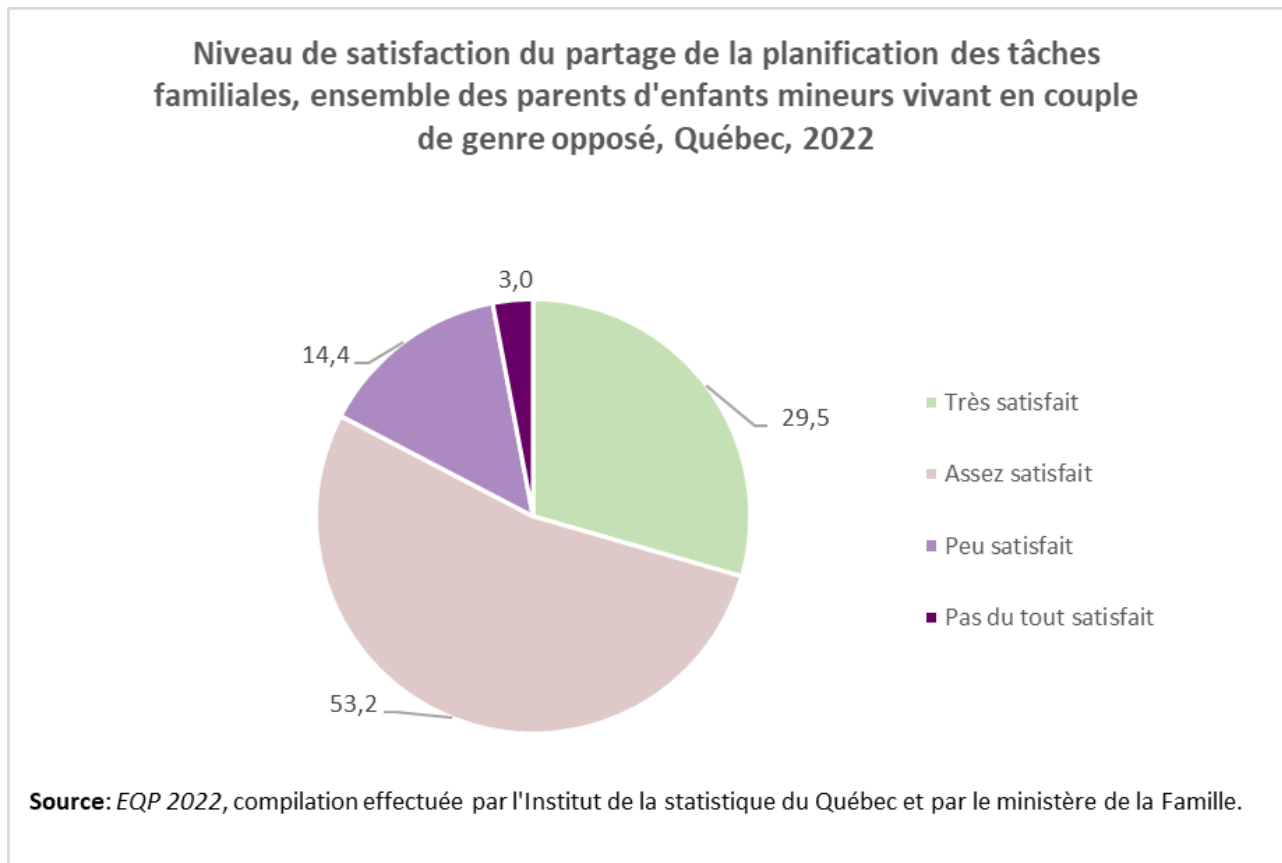
Enfin, comme le présent document porte sur la question spécifique de la satisfaction par rapport au partage de la charge mentale, nous invitons les personnes intéressées par toute autre donnée complémentaire à consulter le rapport principal de l'enquête.

# 1. Partage de la planification des tâches familiales : qui est satisfait, qui ne l'est pas?

Dans l'ensemble, la majorité des 1,24 million de parents du Québec se déclarent assez (53 %) ou très satisfaits (29 %) du partage de la planification des tâches familiales au sein de leur couple. En corollaire, 17 % des parents s'en disent insatisfaits. Il y aurait donc, au Québec, environ 215 000 parents pour qui la question du partage de la charge mentale familiale avec leur partenaire est source d'insatisfaction. On remarque à la [figure 1](#) que le fait de déclarer n'être pas du tout satisfait est relativement rare, et concerne 3 % des parents, alors que 14 % des parents se montrent peu satisfaits.

Qui sont ces insatisfaits? Qui, au contraire, considère que ce partage se fait sans trop de problèmes? Les prochains paragraphes exposent les variations qui surviennent lorsque l'on prend en compte différentes caractéristiques des parents.

Figure 1



## 1.1 Caractéristiques sociodémographiques

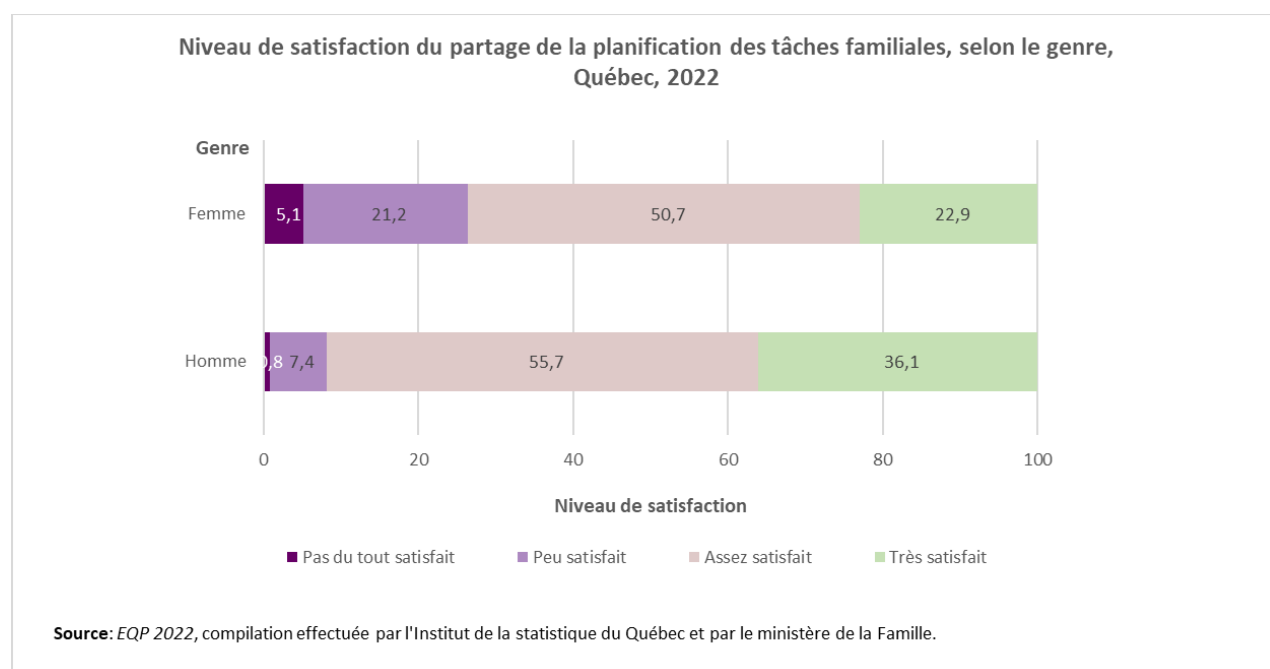
### Un écart non négligeable en fonction du genre

Si l'on observe d'abord la satisfaction en fonction du genre, on constate que la proportion de parents très satisfaits de la répartition de la charge mentale familiale est beaucoup plus élevée chez les pères (36 %) que chez les mères (23 %).

Inversement, la proportion de mères qui s'en disent peu ou pas du tout satisfaites s'élève à 26 %. Les mères représentent ainsi la vaste majorité des parents insatisfaits, soit trois sur quatre (164 800/215 000; donnée non présentée).

Chez les pères, le fait de se déclarer insatisfait de cette charge est beaucoup plus faible (8 %). On remarque aussi qu'ils sont très peu nombreux à se dire pas du tout satisfaits, soit moins de 1 % d'entre eux, comparativement à 5 % des mères.

Figure 2



Ces données font également écho à celles de l'étude de Frank et Frenette (2021), qui se sont intéressés à la perception du partage des tâches ménagères chez les hommes et chez les femmes au Canada<sup>8</sup>. Ils observent en effet qu'une majorité des hommes et des femmes se déclarent satisfaits, mais constatent par ailleurs que l'insatisfaction est plus grande du côté des femmes que du côté des hommes, peu importe les différences sociodémographiques et socioprofessionnelles.

<sup>8</sup> Dans cet article, les auteurs s'appuient sur les cycles de 2011, de 2016 et de 2017 de l'*Enquête sociale générale* menée par Statistique Canada. Les variations de perceptions des couples canadiens quant à la répartition des travaux non rémunérés y sont examinées en fonction du niveau de scolarité, du statut d'immigration et de la situation parentale, soit la présence d'enfants de divers âges. La satisfaction des femmes et des hommes est également examinée à partir des données de 2016.

### Moins d'insatisfaction déclarée par les parents les plus âgés

Comme on l'a vu en introduction, les normes sociales se transforment et tendent généralement vers un meilleur partage des tâches au sein des couples. Ainsi, on peut faire l'hypothèse que les générations plus jeunes de parents sont plus satisfaites de cette répartition. Or, les données du [tableau 1](#) ne vont pas dans ce sens. Elles indiquent plutôt que les parents âgés de 55 ans ou plus se distinguent de ceux des autres groupes d'âge en ce qu'ils se déclarent plus largement très satisfaits du partage de la planification des tâches familiales.

À l'inverse, l'insatisfaction se manifeste davantage chez les plus jeunes. En effet, environ 9 % de ceux qui sont âgés de 55 ans ou plus se disent peu ou pas satisfaits de la répartition de la charge mentale liée aux tâches familiales. Cette proportion est deux fois moins grande que celle observée chez les parents de moins de 35 ans (19 %). Elle se distingue par ailleurs de la proportion d'insatisfaits observée chez les 35 à 44 ans (18 %) et chez les 45 à 54 ans (16 %). On peut penser que les parents plus âgés, qui vivent probablement avec des enfants eux aussi plus âgés, font l'expérience de dynamiques familiales différentes de celles qui ont de jeunes enfants à charge. En ce qui a trait au temps consacré aux activités non rémunérées, par exemple, les parents y attribuent en moyenne 5,2 heures lorsque le plus jeune enfant de la famille a moins de 5 ans, comparativement à 3,4 heures lorsque celui-ci est plus âgé (ISQ, 2025).

En se concentrant sur l'insatisfaction chez les pères et les mères séparément, on ne constate pas de variation. En effet, les écarts observés entre les proportions présentées au [tableau 2](#) ne sont pas significatifs sur le plan statistique. Ainsi, peu importe l'âge, l'insatisfaction demeure trois fois plus importante chez les mères que chez les pères.

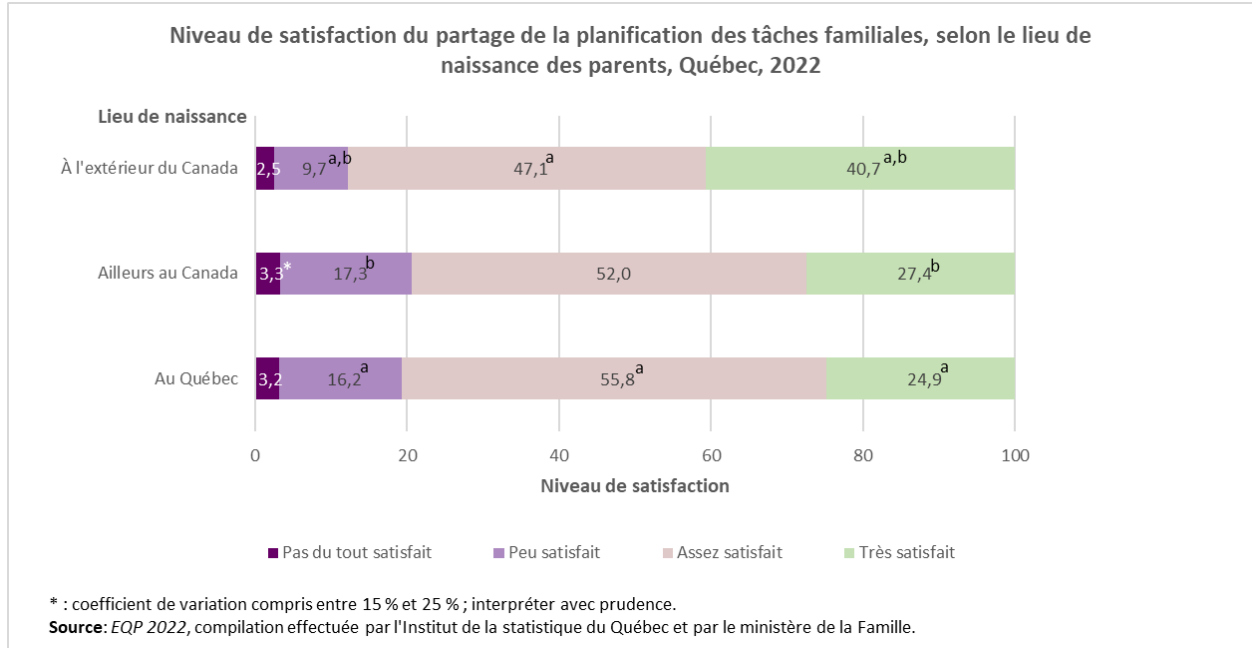
### Les parents nés à l'étranger se distinguent de ceux nés au Québec et ailleurs au Canada

Certains auteurs ont observé que la nature des tâches prises en charge au sein des couples canadiens varie en fonction du lieu de naissance des conjoints (Frank et Frenette, 2021). Par exemple, une proportion plus élevée de couples formés de partenaires immigrants a indiqué que l'homme assumait la responsabilité principale de plusieurs tâches ménagères routinières, comme la préparation des repas et la lessive, en comparaison des couples natifs du Canada. L'hypothèse avancée par les auteurs renvoie au processus de sélection des immigrants, qui fait que les personnes accueillies au Canada ont souvent un niveau élevé de scolarité, ce qui peut intervenir sur la répartition du travail au sein des couples. Aux États-Unis, Weeks et Ruppner ont aussi fait ressortir des différences en fonction de l'appartenance culturelle sur le plan du partage de la charge mentale (2025 : 983-984). Ainsi, il y a lieu de se demander si cela affecte la satisfaction déclarée par les partenaires, dans le contexte québécois.

À la [figure 3](#), on constate effectivement des variations quant aux niveaux de satisfaction déclarés par les parents en fonction du lieu de naissance. D'abord, les parents nés à l'extérieur du Canada sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à se déclarer très satisfaits du partage de la planification des tâches familiales (41 %, c. 25 % au Québec et 27 % ailleurs au Canada). De même, ils montrent moins d'insatisfaction (12 %) que ceux nés au Québec (19 %) ou ailleurs au Canada (20 %). On constate par

ailleurs à la figure 3 que les parents nés au Québec et dans une autre province canadienne ne se distinguent pas sur le plan de la satisfaction déclarée.

**Figure 3**

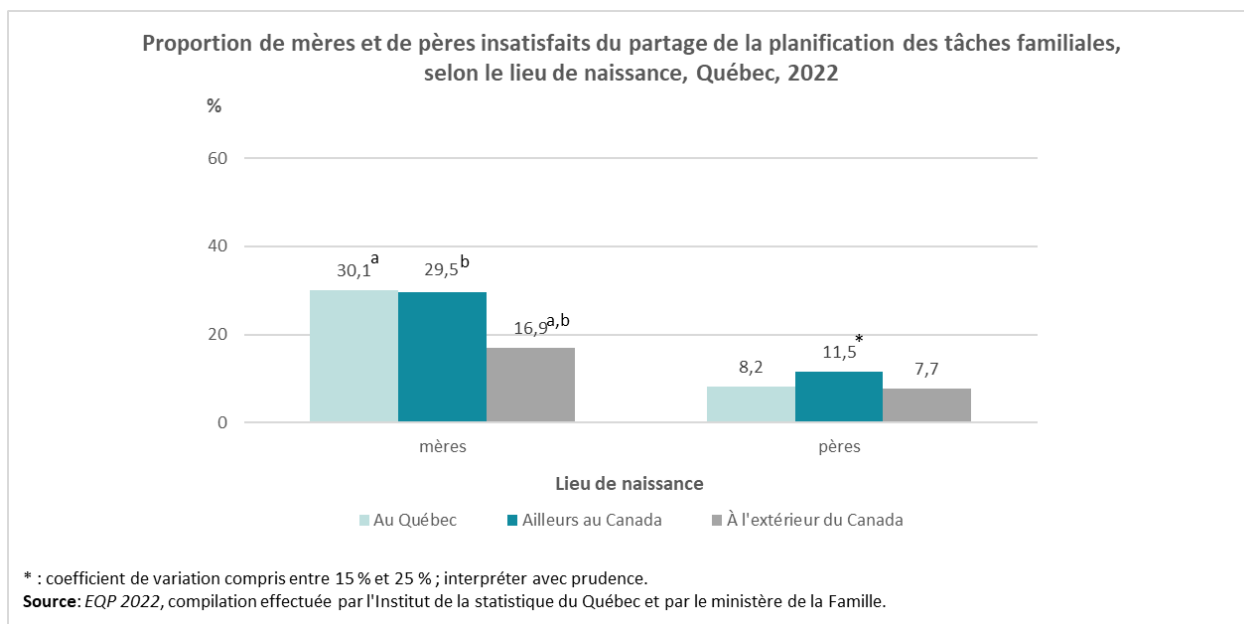


### L'insatisfaction varie en fonction du lieu de naissance chez les mères seulement

En y regardant de plus près, on constate que des différences apparaissent sur le plan de l'insatisfaction déclarée en fonction du genre. À la figure 4, on observe en effet que le lieu de naissance n'entraîne des variations que chez les mères.



Figure 4



Ainsi, les mères nées à l'étranger se distinguent significativement de celles nées au Québec et de celles nées ailleurs au Canada sur la question de l'insatisfaction liée au partage de la charge mentale familiale, les premières se déclarant insatisfaites dans une proportion près de deux fois plus importante que les autres. Il s'agit d'une différence par rapport aux pères, pour qui le lieu de naissance n'intervient pas sur l'insatisfaction déclarée.

La figure 4 montre également que l'écart d'insatisfaction est plus important entre les pères et les mères nés au Québec (22 points) que celui entre les pères et les mères nés à l'extérieur du pays (9 points).

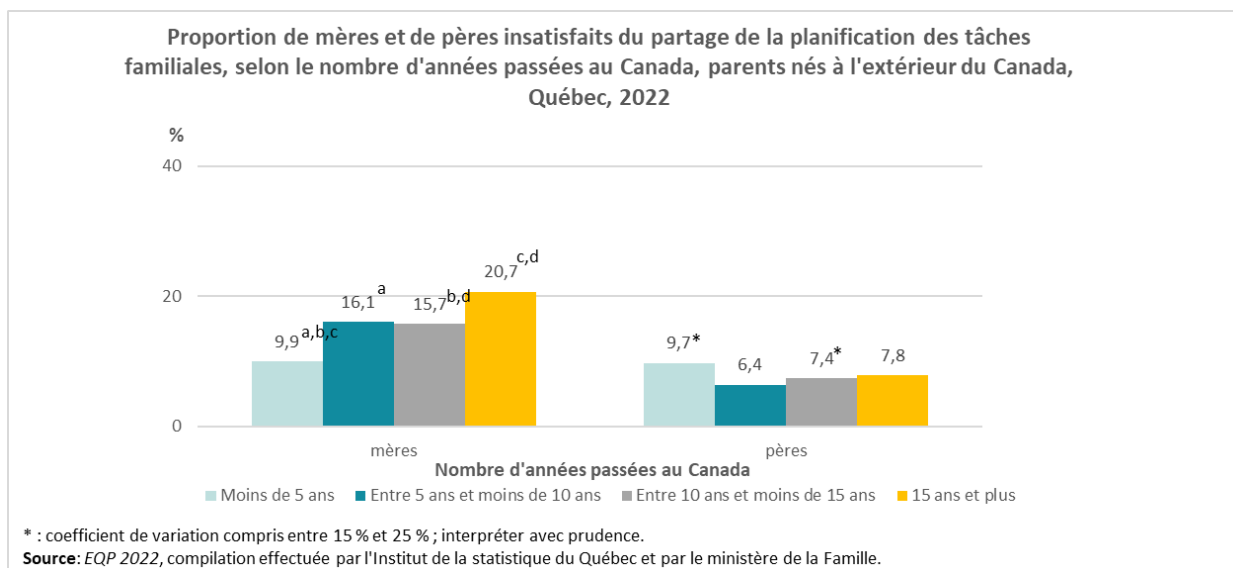
### L'insatisfaction des mères nées hors Canada augmente avec le nombre d'années écoulées depuis l'arrivée au pays

En s'intéressant au nombre d'années qui se sont écoulées depuis l'arrivée au Canada des parents nés à l'extérieur du pays, on note des variations. En effet, plus le temps écoulé depuis l'arrivée au Canada est long, moins la satisfaction est prononcée. La plus forte proportion de parents très satisfaits est donc observée chez les parents établis au Canada depuis moins de 5 ans (51 %; [tableau 1](#)). Les parents nés à l'extérieur du Canada qui sont établis au pays depuis au moins 15 ans ou 10 à 15 ans se déclarent, dans une moindre mesure, très satisfaits du partage de la planification des tâches familiales, en comparaison de ceux qui vivent ici depuis 5 à 10 ans ou moins de 5 ans (37 % respectivement, c. 45 % et 51 %).

Si l'on se tourne vers le pourcentage de parents qui se disent peu ou pas du tout satisfaits, on ne relève pas de différence entre les proportions de parents insatisfaits, les écarts entre celles-ci n'étant pas significatifs sur le plan statistique. Cependant, en creusant la question en fonction du genre, des différences émergent sur ce plan.

En général, les données montrent que plus le nombre d'années passées au Canada augmente, plus les mères immigrantes sont insatisfaites du partage de la charge mentale familiale, la proportion passant de 10 % pour les mères arrivées au Canada depuis moins de 5 ans à 21 % chez celles qui y vivent depuis 15 ans et plus (figure 5). Pour les pères immigrants, aucun écart significatif sur le plan statistique n'est observé au sujet de l'insatisfaction du partage de la charge mentale en fonction du nombre d'années passées au Canada. Il est intéressant de constater qu'en raison de ces différences, l'écart d'insatisfaction, qui est inexistant entre les pères et les mères arrivés depuis moins de 5 ans, se creuse passablement pour atteindre 13 points de pourcentage chez ceux qui sont installés au pays depuis au moins 15 ans (8 % et 21 % respectivement).

Figure 5



### Deux fois moins d'insatisfaction chez les parents qui ne parlent pas français

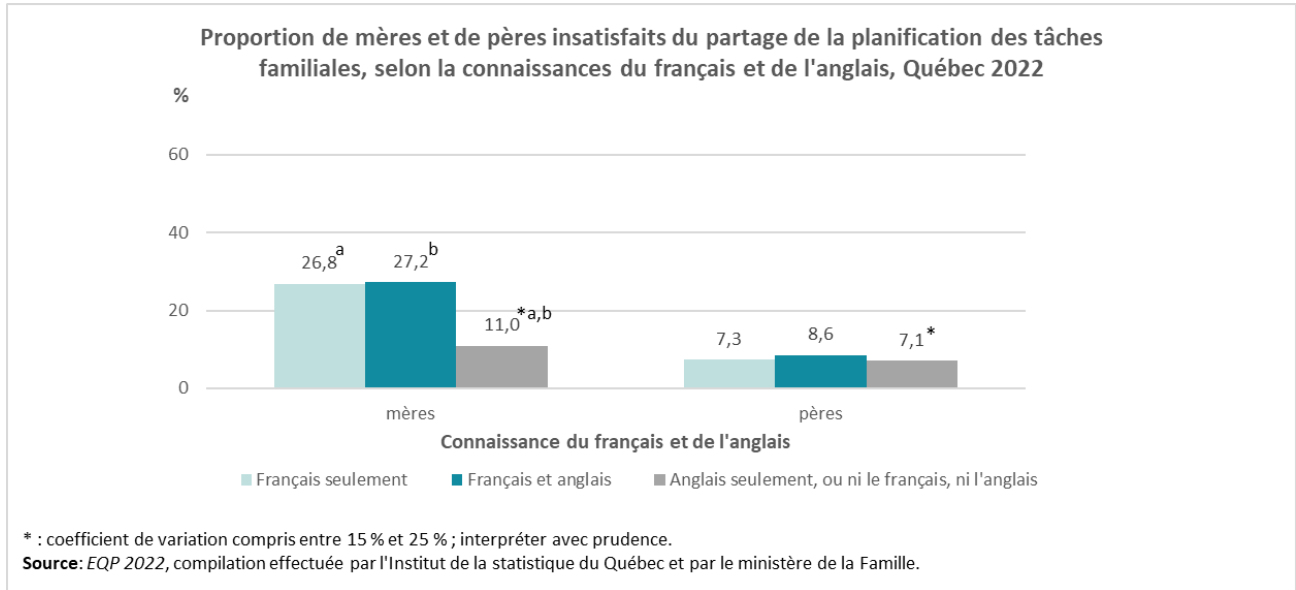
Sur le plan de la connaissance des langues, on remarque que les parents qui ne maîtrisent pas suffisamment le français pour soutenir une conversation se distinguent des autres. En effet, les parents qui ne peuvent converser en français se déclarent davantage très satisfaits du partage que ceux qui parlent français seulement ou français et anglais (43 %, c. 29 % respectivement).

De même, 9 % de ceux qui ne peuvent le faire qu'en anglais ou dans une langue différente de l'anglais ou du français sont insatisfaits du partage de la charge mentale liée aux tâches familiales. L'insatisfaction est deux fois plus répandue chez les parents qui s'expriment en français seulement (19 %), ou en français et en anglais (17 %).

Comme pour le nombre d'années écoulées depuis l'installation au Canada, on constate que la connaissance des langues ne fait pas varier la satisfaction déclarée par les pères, alors que des variations sont observées chez les mères (figure 6).

En effet, les mères qui ne parlent que l’anglais ou qui ne s’expriment ni en français ni en anglais sont significativement moins insatisfaites que les autres (soit les francophones et les bilingues; 11 % c. 27 % respectivement).

Figure 6



\*\*\*

## À retenir au sujet des caractéristiques sociodémographiques

Cette section a permis de mettre en lumière une différence très marquée entre les mères et les pères : les premières sont généralement trois fois plus insatisfaites que les seconds quant au partage de la planification des tâches familiales au sein du couple (26 % c. 8 %). Si, à la lumière des caractéristiques observées, on constate des variations de l’insatisfaction déclarée par les parents, on remarque aussi qu’aucune de celles examinées ne fait de différence chez les pères. Chez les mères, seul l’âge n’entraîne aucun changement de l’insatisfaction déclarée, alors que le fait d’être née à l’étranger, le caractère récent de l’installation au pays et l’incapacité à soutenir une conversation que dans une autre langue que le français vont de pair avec une insatisfaction moins largement déclarée. Les données montrent également que l’écart d’insatisfaction est le plus grand entre les pères et les mères nés au Québec (22 points), alors qu’il est nul entre les pères et les mères nés à l’étranger qui sont arrivés depuis moins de 5 ans au pays.

## 1.2 Caractéristiques de la famille

### L'insatisfaction est la même, que la famille soit intacte ou recomposée

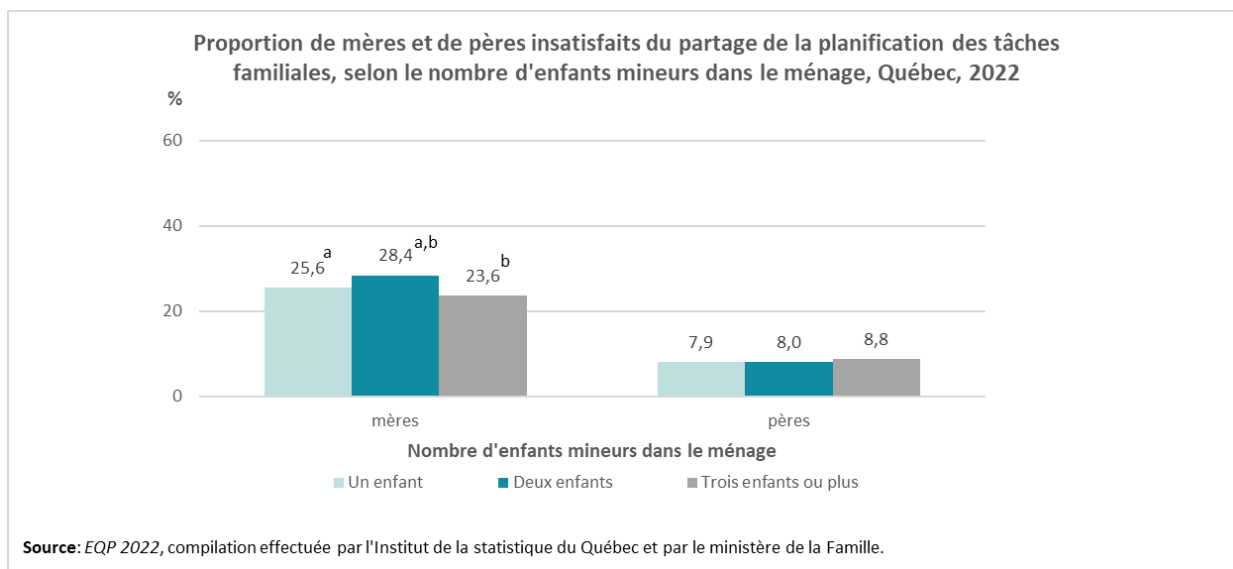
La présence dans le ménage d'au moins un enfant issu d'une union antérieure de l'un des conjoints fait-elle une différence dans la satisfaction déclarée par les parents quant à la planification du partage des tâches? L'examen du [tableau 3](#) met en évidence un petit écart entre la proportion de parents de familles recomposées et celle des parents de familles intactes qui se sont dit très satisfaits de ce partage. Cependant, cet écart n'est pas significatif sur le plan statistique. De même, on ne note pas de différence du côté de l'insatisfaction, les proportions de parents se disant peu ou pas satisfaits atteignant 17 % tant chez les parents de famille intacte que ceux formant une famille recomposée. En comparant l'insatisfaction des pères et des mères plus spécifiquement, on n'observe pas non plus de variation en fonction du type de famille ([tableau 4](#)).

### Les caractéristiques des enfants présents au domicile influencent peu la satisfaction déclarée

Les tâches à planifier pour une famille peuvent être de nature et d'ampleur variables en fonction du nombre et de l'âge des enfants qui la composent. On peut donc penser que les caractéristiques des enfants influencent la satisfaction déclarée par les parents, puisque la charge à répartir entre les partenaires peut elle aussi différer. À la lumière des résultats présentés au [tableau 3](#), on constate que le nombre d'enfants mineurs présents dans la famille ne fait pas varier outre mesure le niveau de satisfaction. On note une proportion légèrement plus grande de parents très satisfaits dans les familles nombreuses, soit celles comptant au moins trois enfants (32 %), comparativement à ceux qui en ont un (30 %) ou deux (28 %). Cependant, la proportion de parents insatisfaits ne varie pas de manière significative en fonction du nombre d'enfants mineurs au domicile.

Les données de la [figure 7](#) viennent toutefois légèrement nuancer ce constat.

Figure 7



En effet, chez les pères, l'insatisfaction demeure la même, peu importe le nombre d'enfants au domicile. Elle est cependant plus importante chez les mères qui cohabitent avec deux enfants (28 %), plutôt qu'un seul ou trois ou plus (respectivement 26 % et 24 %).

Si l'on considère cette fois l'âge du plus jeune enfant au domicile, on constate que ce facteur n'influe ni sur la proportion de parents très satisfaits ni sur le niveau d'insatisfaction relatif au partage de la planification des tâches familiales. Cela demeure vrai à l'observation de l'insatisfaction déclarée par les pères et les mères; on ne note en effet aucune différence, que l'enfant ait moins de 6 ans, de 6 à 11 ans, ou de 12 à 17 ans. Cette absence de variation en fonction de l'âge des enfants pourrait s'expliquer par le fait que la répartition des tâches ménagères et des soins aux enfants diffère relativement peu entre les couples en fonction de leur plus jeune enfant (Frank et Frenette, 2021 : 23 et 31).

Cela dit, si l'âge du plus jeune enfant n'entraîne pas de variation, et que le nombre d'enfants mineurs au domicile entraîne très peu, l'écart d'insatisfaction entre les mères et les pères demeure important, celles-ci étant nettement plus nombreuses, proportionnellement, à se déclarer insatisfaites. La proportion de mères peu ou pas du tout satisfaites demeure en effet généralement trois fois plus élevée dans l'ensemble de ces situations, et l'écart atteint même 20 points de pourcentage dans le cas des pères et des mères qui vivent avec deux enfants au domicile (8 % et 28 % respectivement).

### Un niveau d'insatisfaction plus élevé en présence d'un problème de santé dans la famille

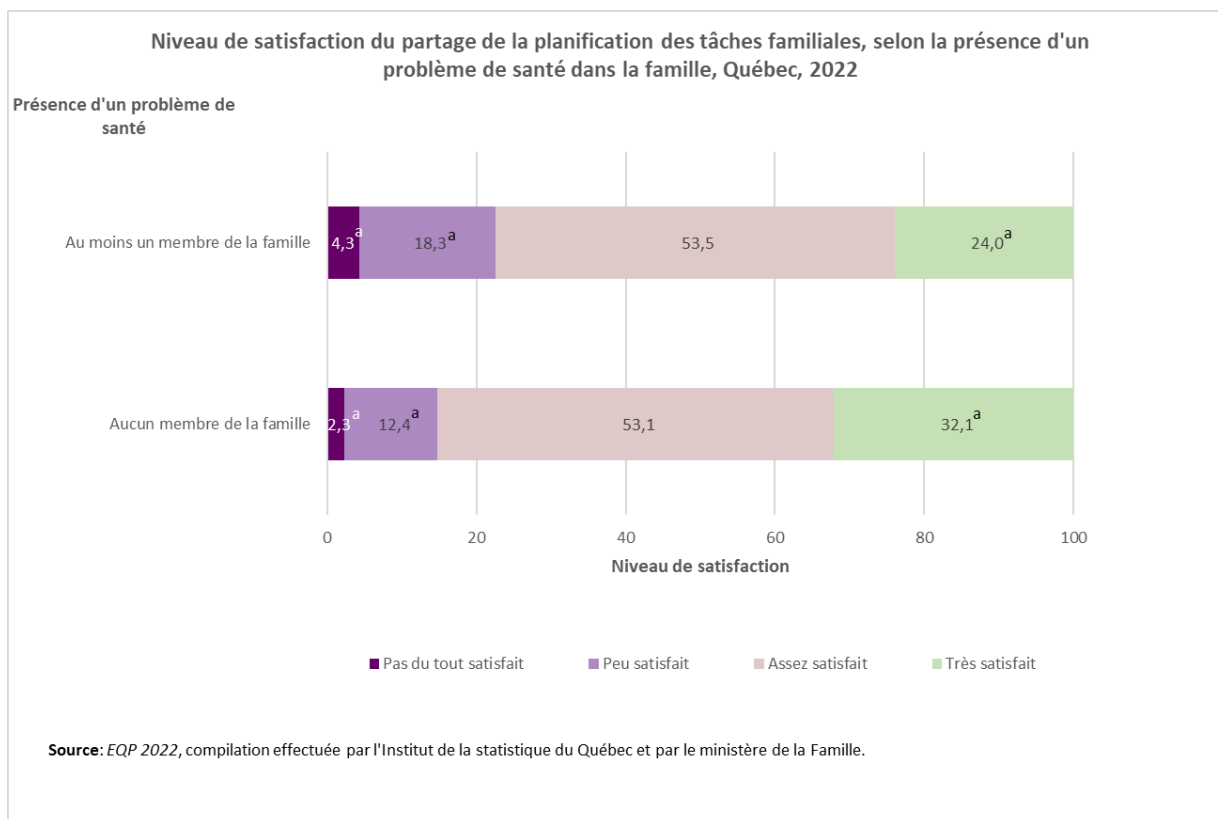
Dans le cadre de l'EQP 2022, les parents devaient indiquer s'ils présentaient eux-mêmes un problème de santé<sup>9</sup> et, le cas échéant, indiquer dans quelle mesure ce problème les contraignait dans l'accomplissement de leurs activités quotidiennes et dans leur rôle de parent. Ils devaient également signifier la présence

<sup>9</sup> Une incapacité, un problème de santé physique ou mentale, une maladie ou un trouble chronique, ci-après appelé « problème de santé » pour alléger le texte.

d'un problème de santé chez leur partenaire, ainsi que chez au moins un enfant de la famille<sup>10</sup>. Cette variable a été examinée en lien avec la satisfaction.

Les résultats présentés à la [figure 8](#) montrent que la présence d'un problème de santé chez un membre de la famille intervient effectivement sur la satisfaction déclarée par les parents quant au partage, au sein du couple, de la planification des tâches familiales. La proportion de parents très satisfaits se situe à 32 % lorsqu'aucun membre de la famille n'est affecté par un problème de santé, alors qu'elle est moins élevée, à 24 %, en présence d'un problème de santé. Lorsqu'au moins une personne est affectée par un problème de santé dans la famille, que celui-ci concerne le parent répondant, ou encore son partenaire ou un enfant de la famille, la proportion de parents se déclarant peu ou pas du tout satisfaits s'établit à 23 %, comparativement à 15 % chez les parents dont la famille n'est pas touchée par un problème de santé.

**Figure 8**



L'insatisfaction varie aussi en fonction de la personne qui présente un problème de santé dans la famille. Ainsi, 27 % des parents qui sont eux-mêmes limités par un problème de santé ou dont le conjoint a un problème de santé limitant se déclarent insatisfaits, comparativement à 22 % des parents dont c'est plutôt l'enfant qui présente un problème ([tableau 3](#)).

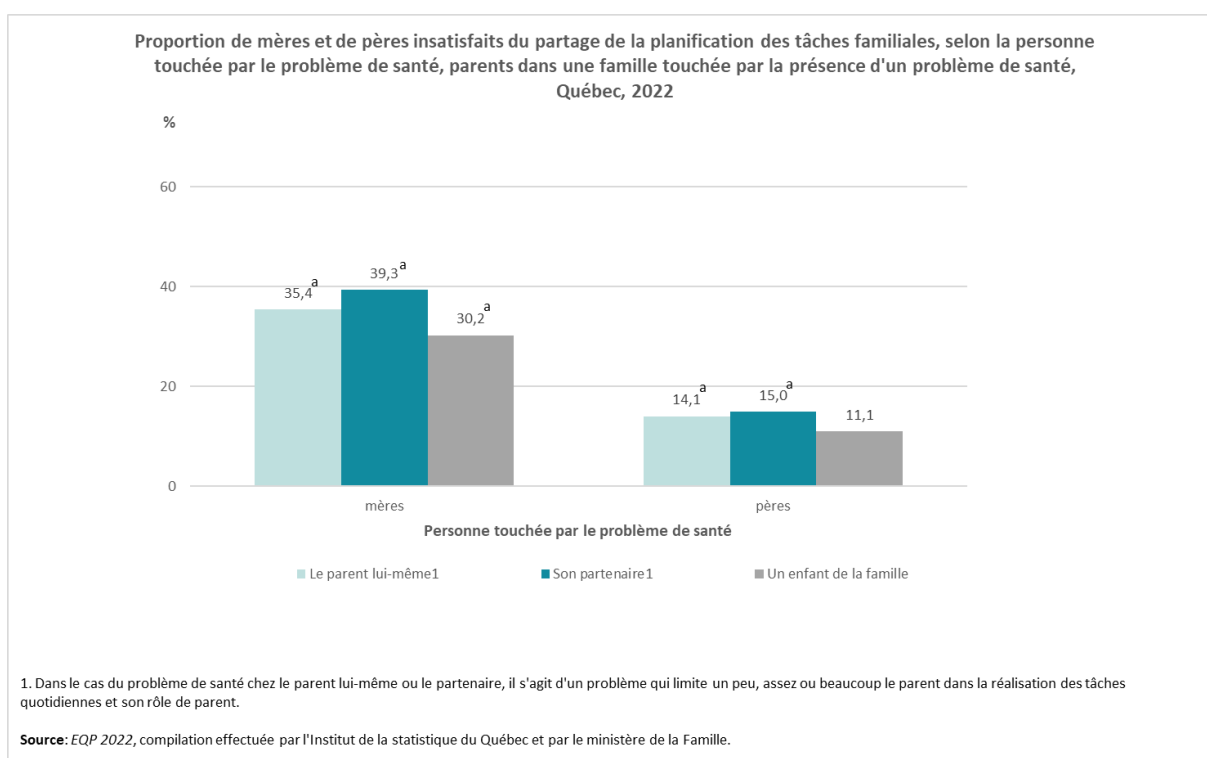
<sup>10</sup> Problème de santé physique ou mentale chronique, un trouble du développement, un trouble d'apprentissage ou un trouble du comportement, également ci-après appelé « problème de santé ».

## La présence d'un problème de santé dans la famille entraîne des variations chez les pères et chez les mères

À la figure 9, qui se concentre sur la proportion de mères et de pères insatisfaits selon la présence d'un problème de santé dans la famille, on constate que, dans les deux cas, l'insatisfaction est la plus importante lorsque le problème de santé limite le ou la partenaire (39 % et 15 % respectivement).

On note que chaque situation observée fait une différence pour les mères. La figure 9 montre notamment que quatre mères sur dix, parmi celles vivant avec un partenaire qui présente un problème de santé limitant ce dernier dans la réalisation des tâches quotidiennes, déclarent de l'insatisfaction (39 %). Celles qui vivent avec un enfant qui a un problème de santé sont par ailleurs insatisfaites dans une mesure de 30 %.

Figure 9



Du côté des pères, la présence d'un problème de santé dans la famille donne également lieu à une insatisfaction plus grande. Parmi les situations observées à la figure 9, la proportion de pères qui se déclarent insatisfaits est la plus élevée en présence d'un problème de santé chez la conjointe (15 %). Elle est ainsi deux fois plus élevée que chez les pères vivant dans une famille dont aucun des membres n'est affecté par un problème de santé (7 %).

Malgré ces proportions plus élevées observées chez les pères, l'écart d'insatisfaction entre les mères et les pères demeure très important, notamment dans le cas d'une limitation occasionnée par un problème de santé chez le ou la partenaire.

\*\*\*

## À retenir au sujet des caractéristiques familiales

Cette section montre que l'insatisfaction exprimée par les mères et les pères quant au partage de la planification des tâches familiales ne varie pas selon le type de famille, qu'elle soit intacte ou recomposée. Il en va de même pour l'âge du plus jeune enfant, qui n'est pas associé à des différences.

Le nombre d'enfants au domicile n'intervient que du côté des mères, celles vivant avec deux enfants étant plus insatisfaites que les autres. Une telle différence n'est pas observée chez les pères. Chez ceux-ci, parmi les caractéristiques familiales examinées, seule la présence d'un problème de santé dans la famille est associée à une insatisfaction plus élevée. L'insatisfaction est alors particulièrement présente, soit deux fois plus si le père lui-même ou sa conjointe présente un problème de santé avec limitations, qu'en l'absence d'un problème de cette nature.

La présence d'un problème de santé dans la famille est également liée à une insatisfaction plus prononcée du côté des mères, particulièrement lorsque c'est le partenaire qui présente des limitations en raison d'un problème de santé. Ainsi, c'est en présence d'un problème de santé chez un partenaire que l'insatisfaction est la plus importante, chez les pères comme chez les mères. Toutefois, l'écart d'insatisfaction entre les pères et les mères demeure très important, celles-ci demeurant, malgré tout, près de trois fois plus insatisfaites.



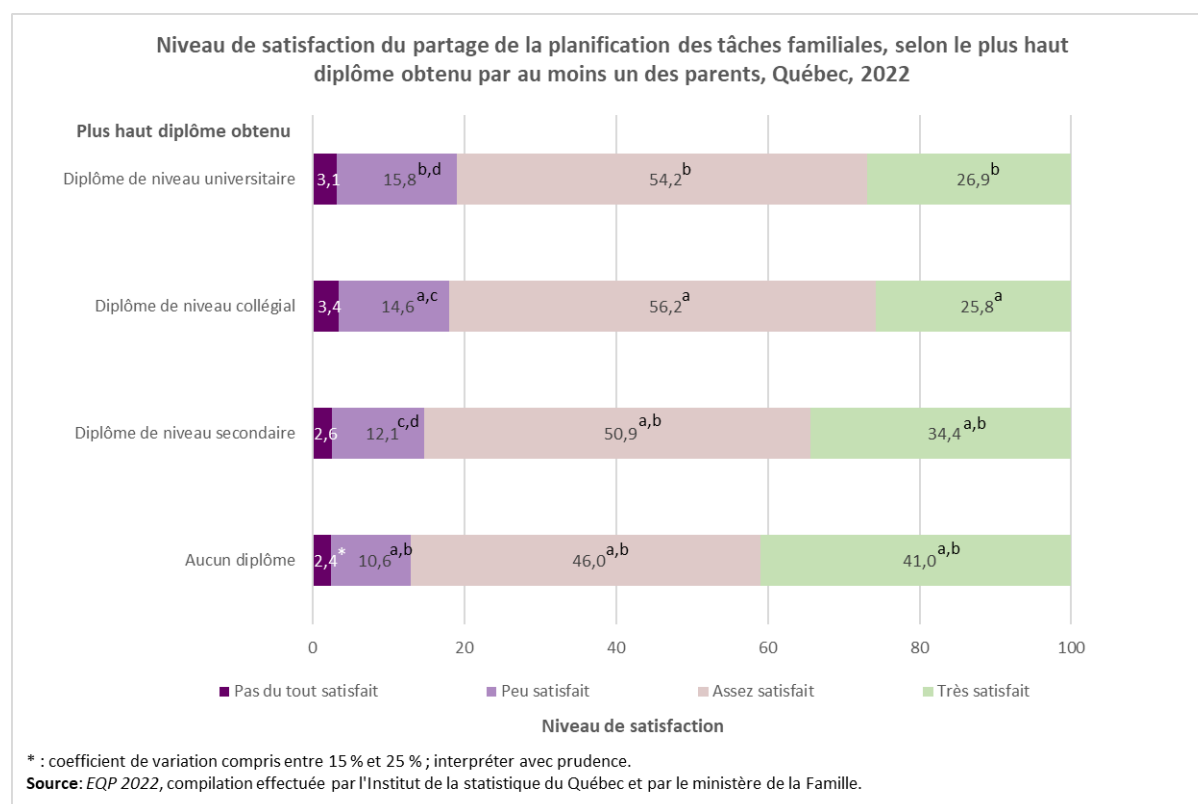
### 1.3 Caractéristiques socioéconomiques

Le niveau de scolarité intervient dans les dynamiques relatives à l'exécution des tâches ménagères au sein des couples, en ce sens que la division des tâches déclarée par les personnes plus scolarisées est moins traditionnelle, en fonction du genre des partenaires (Frank et Frenette, 2021 : 18). Ces auteurs constatent par exemple que les couples formés de diplômés postsecondaires sont plus susceptibles de déclarer un partage égal des tâches ménagères<sup>11</sup> que les couples non diplômés. Les parents les plus scolarisés sont-ils pour autant satisfaits?

#### Un parent sur cinq peu ou pas satisfait, parmi les plus diplômés

Les données de la figure 10 indiquent d'abord que le fait de se dire très satisfait du partage de la planification des tâches familiales est plus fréquent chez les parents qui n'ont aucun diplôme (41 %) et qui ont un diplôme de niveau secondaire (34 %), que chez ceux qui ont un diplôme collégial (26 %) ou universitaire (27 %).

Figure 10



Si l'on regarde plutôt du côté de l'insatisfaction, on constate que les parents qui détiennent un diplôme d'études secondaires (DES), comme ceux qui n'ont aucun diplôme, présentent moins d'insatisfaction que

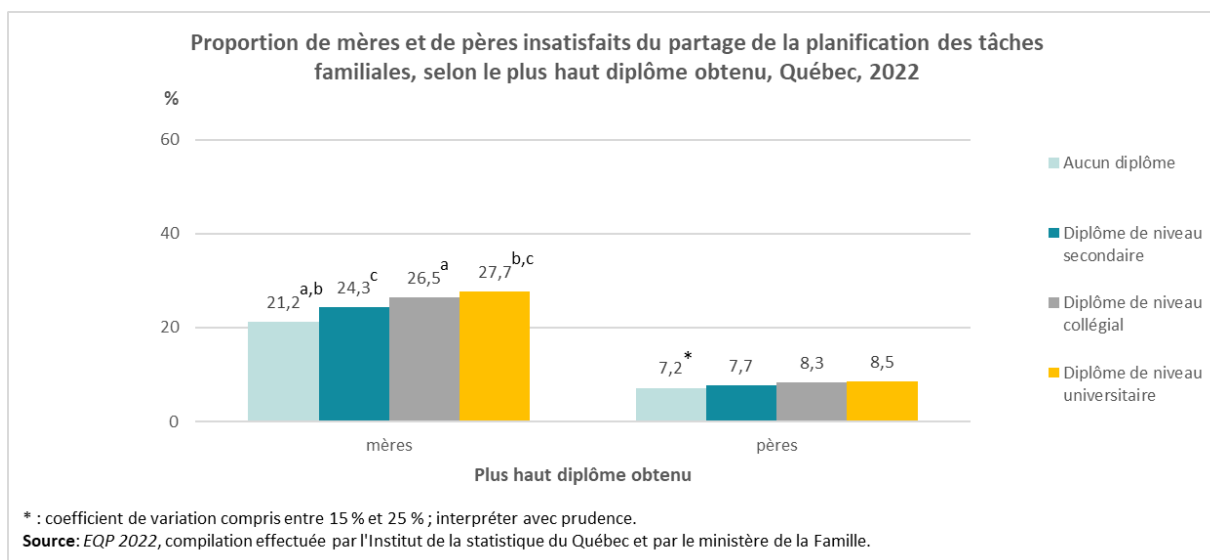
<sup>11</sup> Pour ce qui est des soins aux enfants, les dynamiques observées sont différentes, les plus grandes différences étant observées entre les couples au sein desquels seul l'homme avait terminé des études postsecondaires et ceux où seule la femme avait terminé des études postsecondaires.

ceux détenant un diplôme de niveau collégial ou un diplôme universitaire. On observe ainsi, à la [figure 10](#), que l'insatisfaction touche près d'un parent sur cinq, parmi les deux groupes de parents les plus diplômés. L'écart entre les parents qui ont un diplôme de niveau collégial et ceux qui sont diplômés de l'université n'est pas significatif sur le plan statistique, tout comme celui observé entre les parents qui n'ont pas de diplôme et ceux qui possèdent un DES.

### Les mères plus scolarisées sont plus insatisfaites, contrairement aux pères plus scolarisés

Si l'on s'intéresse à l'insatisfaction des pères et des mères en fonction du plus haut diplôme obtenu, on remarque, à la [figure 11](#), que plus les mères sont diplômées, plus l'insatisfaction augmente. En effet, les données montrent que les mères qui sont sans diplôme (21 %) sont significativement moins insatisfaites que celles qui sont diplômées du collégial (27 %) et de l'université (28 %). De plus, celles qui ont un diplôme de niveau secondaire (24 %) se distinguent significativement sur le plan de l'insatisfaction de celles qui sont diplômées de l'université (28 %).

**Figure 11**



Chez les pères, la scolarité ne fait pas une différence aussi marquée sur la satisfaction déclarée. Ainsi, malgré le fait que la proportion de pères insatisfaits s'élève légèrement avec le niveau de diplôme obtenu, les écarts que l'on observe ne sont pas significatifs. On remarque aussi que, peu importe le diplôme, les mères demeurent trois fois plus insatisfaites que les pères.

Ces résultats pourraient être liés au fait que les mères plus instruites entretiennent généralement des attentes plus élevées par rapport à l'égalité au sein de leur couple, ce qui pourrait entraîner une insatisfaction plus grande<sup>12</sup>. La « maternité intensive », qui suggère que les mères sont les principales responsables des enfants et qui est promue dans les sociétés occidentales, pourrait aussi être une piste d'explication. De fait, les mères plus scolarisées seraient particulièrement sensibles à cette pression

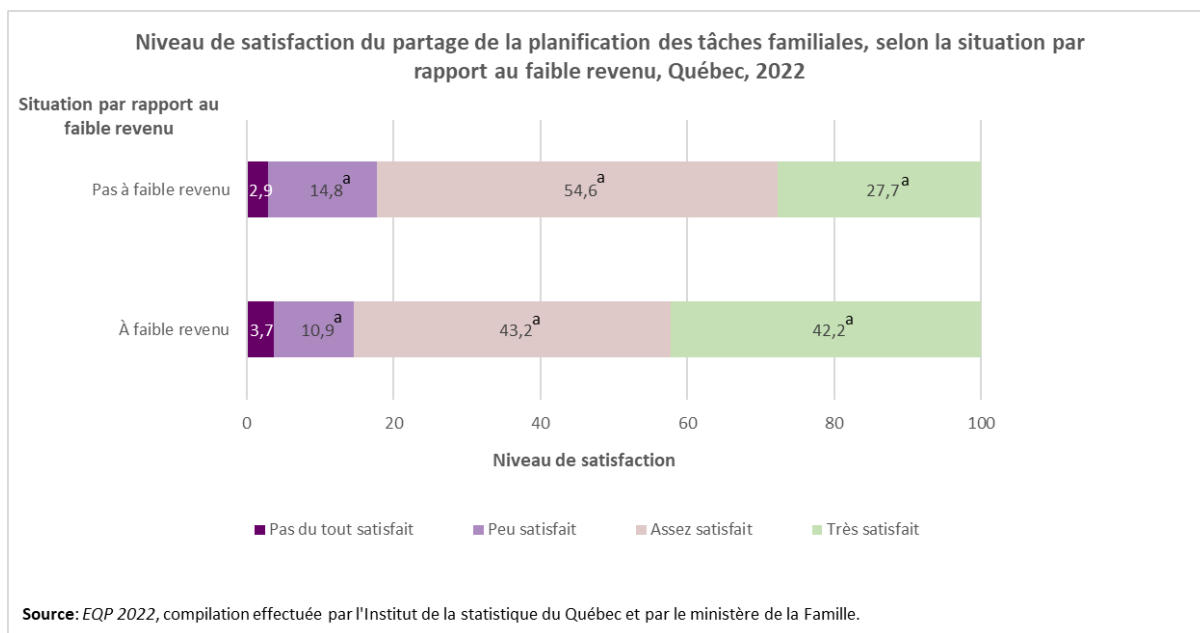
<sup>12</sup> De fait, selon Frank et Frenette (2021 :18), les personnes plus instruites ont tendance à avoir des attitudes moins traditionnelles à l'égard des rôles sociaux des sexes et, donc, de la répartition du travail domestique.

sociale (Helgoy et Weeks, 2025 : 6). Elles sont aussi plus présentes en emploi que les mères moins diplômées, ce qui peut ajouter à la complexité de leur quotidien<sup>13</sup>. Par ailleurs, des chercheurs qui se sont intéressés à la charge mentale de femmes américaines scolarisées<sup>14</sup> en arrivent à la conclusion que les mères se sentent, par rapport à leur partenaire, disproportionnellement responsables de plusieurs tâches qualifiées d’invisibles, c’est-à-dire, par exemple, la planification, l’organisation et le suivi des occupations de leurs enfants (Ciciolla et Luthar, 2021). Cela va également de pair avec le fait que les enfants de milieu favorisés sont aujourd’hui généralement impliqués dans un plus grand nombre d’activités parascolaires que ceux des générations passées, ce qui requiert davantage d’implication parentale. Or, cette charge incombe généralement davantage aux mères, malgré une implication des pères qui s’est accrue dans les dernières décennies.

### Des différences quant à la satisfaction sont observées en fonction du revenu familial

Considérant cette fois la satisfaction sous l’angle du revenu, on constate d’abord, à la [figure 12](#), qui permet de comparer les parents disposant d’un faible revenu à tous les autres parents, qu’ils sont en général plus satisfaits de la répartition de la charge mentale. En effet, 42 % des parents disposant d’un faible revenu se disent très satisfaits de ce partage, comparativement à 28 % des parents qui ne sont pas à faible revenu. Inversement, ils sont moins nombreux, proportionnellement, à s’en déclarer peu ou pas satisfaits, en comparaison des parents qui disposent de revenus plus élevés (15 % c. 18 %).

Figure 12



<sup>13</sup> Par exemple, parmi celles qui vivaient avec au moins un enfant mineur, 86 % des mères ayant un diplôme universitaire étaient à l’emploi lors de la semaine de référence du recensement de 2021, comparativement à 48 % des mères qui n’avaient pas de certificat, de diplôme ou de grade. Recensement du Canada de 2021 de Statistique Canada, compilation du ministère de la Famille à partir des données du tableau 4 de la commande CO-2548.

<sup>14</sup> Les trois quarts des mères qui ont répondu à ce questionnaire détenaient un diplôme universitaire (la moitié d’études supérieures et le quart de premier cycle) (Ciciolla et Luthar, 2021 :6).

### Moins d'insatisfaction chez les mères à faible revenu

Une fois de plus, en creusant davantage, on constate des différences du côté des mères, mais pas des pères, par rapport à l'insatisfaction déclarée. En effet, qu'ils soient ou non en situation de faible revenu, les pères se déclarent insatisfaits dans la même proportion. Du côté des mères, les plus insatisfaites se trouvent du côté de celles qui ont des revenus plus importants ([tableau 6](#)). Ainsi, l'écart d'insatisfaction entre les pères et les mères est moins grand chez les familles à faible revenu que chez les autres.

Le [tableau 6](#) permet d'observer un peu plus finement la situation en fonction des niveaux de revenus supérieurs. On constate ainsi que les mères dont le revenu familial est moyen-élevé sont les plus insatisfaites. La satisfaction déclarée est donc passablement différente chez les mères selon qu'elles disposent d'un revenu moyen-élevé (31 %) ou qu'elles soient en situation de faible revenu (20 %). Du côté des pères, l'insatisfaction ne présente pas de variation significative, touchant environ 8 % d'entre eux, peu importe le niveau de revenu familial.

#### Comment mesure-t-on le niveau de revenu du ménage?

L'indicateur de niveau de revenu du ménage est basé sur la mesure de faible revenu (MFR). La MFR est une mesure relative de la pauvreté qui sert à calculer un seuil de référence en dessous duquel un ménage est considéré comme à faible revenu. Cette mesure correspond généralement à la moitié de la médiane du revenu total du ménage des particuliers de tous âges. Le revenu est préalablement ajusté en fonction de la taille du ménage. Cet ajustement tient compte du fait que les ménages plus grands ont des besoins de base plus importants et que l'ajout d'une personne est moins coûteux dans un grand ménage que dans un ménage plus petit. Ce seuil de faible revenu correspond à 50 % du revenu médian des ménages du Québec, et celui employé par l'ISQ dans l'EQP 2022 est le seuil qui était projeté pour l'année 2021, au moment de réaliser l'enquête.

En plus du faible revenu, la variable du niveau de revenu des ménages comprend trois autres catégories :

- Ménages à revenu moyen-faible : le revenu est égal ou supérieur au seuil de la mesure de faible revenu, mais inférieur à deux fois le seuil;
- Ménages à revenu moyen-élevé : le revenu est égal ou supérieur à deux fois le seuil, mais inférieur à trois fois le seuil;
- Ménages à revenu élevé : le revenu est égal ou supérieur à trois fois le seuil.

Pour en savoir plus sur cet indicateur, voir le rapport [Être parent au Québec 2022](#) (encadré 4.1 : 90).

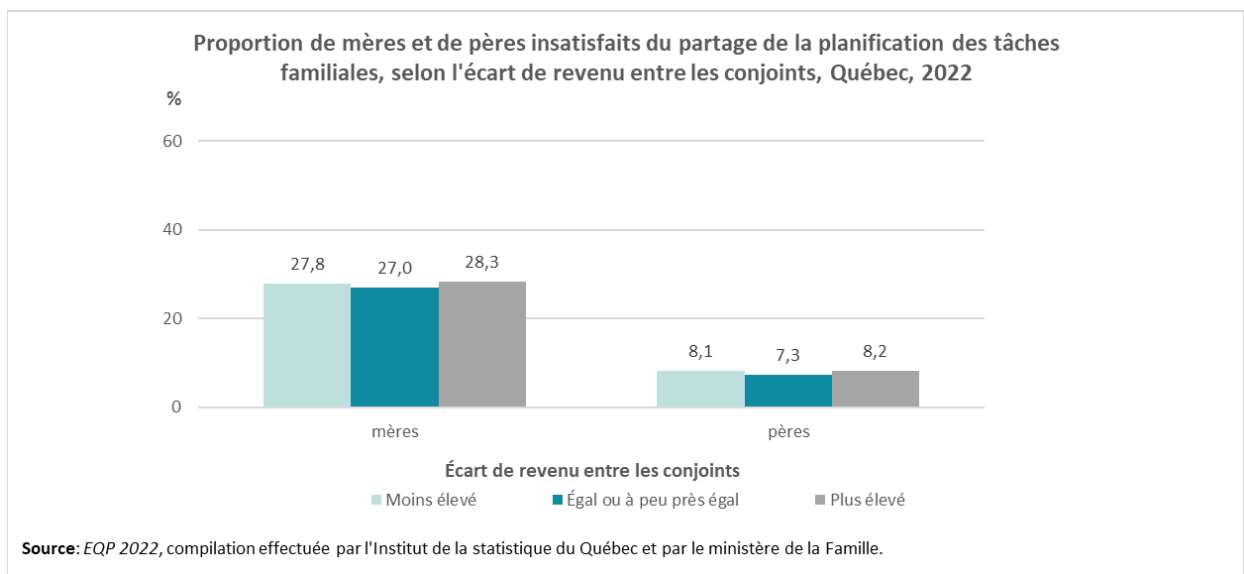
### L'insatisfaction est plus grande chez les parents dont le revenu est inférieur à celui de leur partenaire

Il est intéressant d'observer les variations de la satisfaction et de l'insatisfaction en fonction des inégalités de revenus au sein des couples. Cet angle apporte un éclairage supplémentaire et relativement inédit sur la situation des couples et du revenu qu'il n'est pas toujours possible d'étudier à partir des données disponibles (Frank et Frenette, 2021). Dans le cadre de l'EQP 2022, les parents en emploi ont été invités à indiquer dans quelle mesure ils considéraient que leur revenu était plus ou moins élevé que celui de leur partenaire, également en situation d'emploi.

Au [tableau 5](#), on remarque que la proportion de parents très satisfaits du partage de la planification des tâches familiales est la plus élevée chez les parents qui gagnent davantage que leur partenaire. La proportion de parents peu ou pas du tout satisfaits est, quant à elle, moins importante lorsque le parent

déclare que le revenu de son ou sa partenaire est moins élevé que le sien (14 %). La part de parents peu ou pas satisfaits passe à 17 % lorsque les conjoints du couple ont un revenu similaire, et l'insatisfaction est la plus élevée, à 23 %, lorsque la répondante ou le répondant déclare qu'il a un revenu moins élevé que celui de son ou sa partenaire. Cependant, les résultats de la [figure 13](#) apportent des éléments de compréhension supplémentaires qui nous amènent à nuancer ces constats.

**Figure 13**



En effet, les résultats de la [figure 13](#) permettent de constater qu'en fait, si l'on observe les pères et les mères séparément, l'insatisfaction ne varie pas en fonction de l'écart de revenu dans le couple, les mères demeurant peu ou pas du tout satisfaites dans une proportion oscillant entre 27 % et 28 %, et les pères, de 7 % ou 8 %. Ainsi, l'insatisfaction demeure plus importante chez les mères, peu importe qu'il y ait ou non des écarts de revenu entre les conjoints. Les résultats du [tableau 5](#) décrits au paragraphe précédent pour les parents en général sont donc probablement influencés par le revenu des mères, qui est généralement plus faible que celui de leur conjoint, ce qui fait augmenter l'insatisfaction pour la catégorie des répondants ayant le revenu le moins élevé dans le couple.

### Les parents qui perçoivent leur revenu insuffisant sont plus insatisfaits

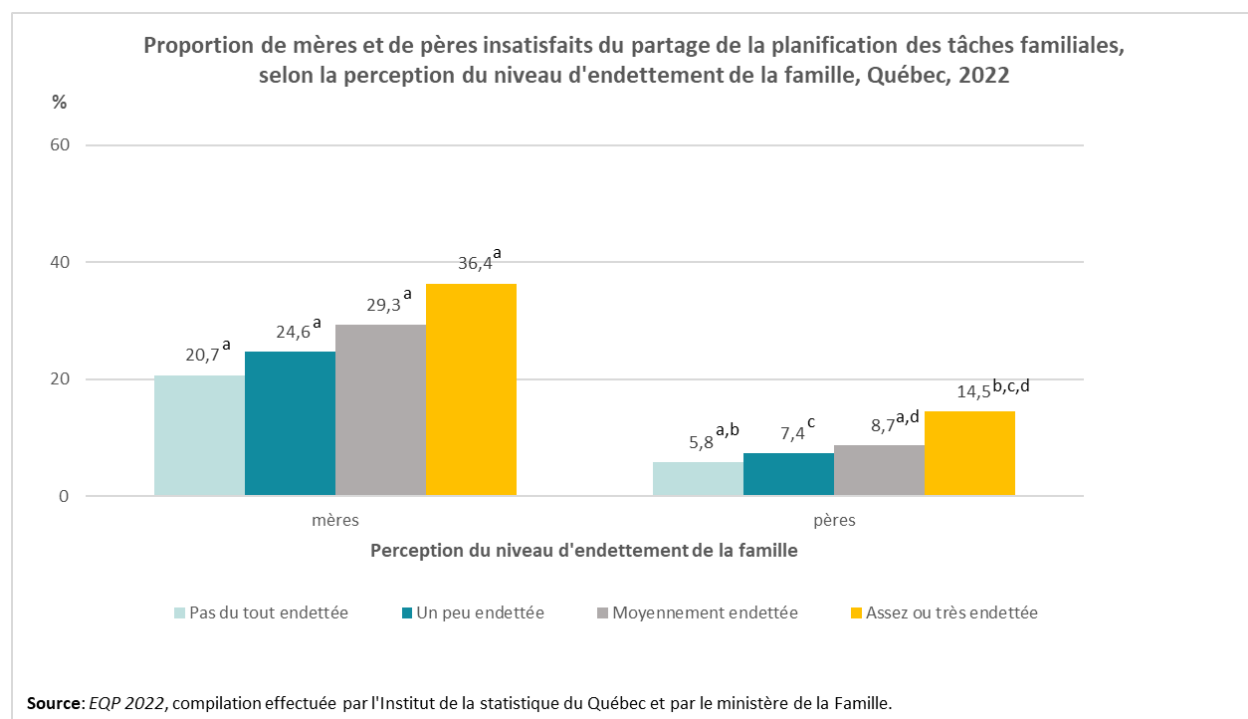
Les parents ont été questionnés sur un autre aspect de leur situation économique, à savoir s'ils perçoivent leurs revenus comme suffisants pour couvrir les besoins de base de leur famille (logement, habillement, etc.). Il en ressort que les parents qui considèrent ces revenus comme insuffisants ou très insuffisants sont plus nombreux que ceux qui les considèrent comme suffisants ou très suffisants à se dire insatisfaits du partage de la charge mentale familiale (22 % c. 16 %). En se concentrant uniquement sur les parents qui se disent pas du tout satisfaits, on constate que l'insatisfaction est deux fois plus élevée chez ceux qui perçoivent que leurs revenus ne suffisent pas, en comparaison des parents qui jugent qu'ils suffisent à combler les besoins de base de la famille (5 % c. 2 %).

La suffisance des revenus fait une différence tant chez les pères que chez les mères ([tableau 6](#)). La proportion de pères insatisfaits grimpe en effet de 7 % à 12 %, et de 25 % à 32 % chez les mères qui jugent que leurs revenus ne suffisent pas à combler les besoins de base de la famille. On observe ainsi que l'écart d'insatisfaction demeure élevé entre les pères et les mères, peu importe cette perception.

### Plus les pères et les mères se perçoivent endettés, plus ils sont insatisfaits

En considérant finalement le niveau d'endettement de la famille perçu par le parent, on constate au [tableau 5](#) que les parents qui ne se considèrent comme pas du tout endettés sont les plus nombreux, proportionnellement, à se déclarer très satisfaits du partage de la planification des tâches familiales (37 %). La proportion de parents très satisfaits décroît à mesure que le niveau d'endettement perçu par le parent s'élève. Inversement, le fait de se déclarer peu ou pas du tout satisfaits est plus fréquent chez les parents qui se considèrent comme assez ou très endettés. Ainsi, 25 % des parents qui considèrent que leur famille est assez ou très endettée se disent insatisfaits, soit près de deux fois plus que les parents qui ne se disent pas du tout endettés (13 %).

Figure 14



Cette tendance se vérifie tant chez les pères que chez les mères ([figure 14](#)). Ainsi, les pères qui perçoivent leur famille assez ou très endettée sont significativement plus insatisfaits que les autres. La proportion d'insatisfaits observée pour les pères les plus endettés est d'ailleurs la plus élevée, en ce qui a trait aux caractéristiques socioéconomiques observées dans cette section. Du côté des mères, elles se distinguent toutes entre elles sur le plan de l'insatisfaction en fonction de la perception de l'endettement, la proportion passant de 21 % chez celles considérant leur famille peu endettée, à 36 % chez celles qui la considèrent comme assez ou très endettée. On remarquera finalement à la [figure 14](#) que l'écart

d'insatisfaction entre les pères et les mères demeure important, peu importe le niveau d'endettement observé.

\*\*\*

### **À retenir au sujet des caractéristiques socioéconomiques**

L'examen des caractéristiques socioéconomiques montre, une fois de plus, que l'insatisfaction quant au partage de la planification des tâches familiales varie davantage chez les mères que chez les pères. Le fait de détenir un diplôme universitaire, par exemple, est lié à une insatisfaction accrue chez les mères, alors que ce n'est pas le cas chez les pères. De même, les mères en situation de faible revenu sont moins insatisfaites que les autres, alors que celles qui ont un revenu moyen-élevé sont particulièrement insatisfaites; le niveau de revenu n'intervient toutefois pas chez les pères.

Ainsi, il est intéressant de constater que le fait de vivre dans des conditions économiques moins facilitantes ne génère pas nécessairement plus d'insatisfaction. Cependant, ces données sur le niveau de revenu ne sont qu'un aspect de la situation économique des familles et ne renseignent pas, par exemple, sur le train de vie, les engagements financiers, etc. Les indicateurs fondés sur la perception qu'ont les parents de leur situation économique apportent un éclairage complémentaire. En effet, tant en ce qui concerne la suffisance des revenus que l'endettement, les pères comme les mères qui ont une perception plus négative de leur situation sont plus nombreux, proportionnellement, à se déclarer insatisfaits.

## 1.4 Emploi et conciliation travail-famille

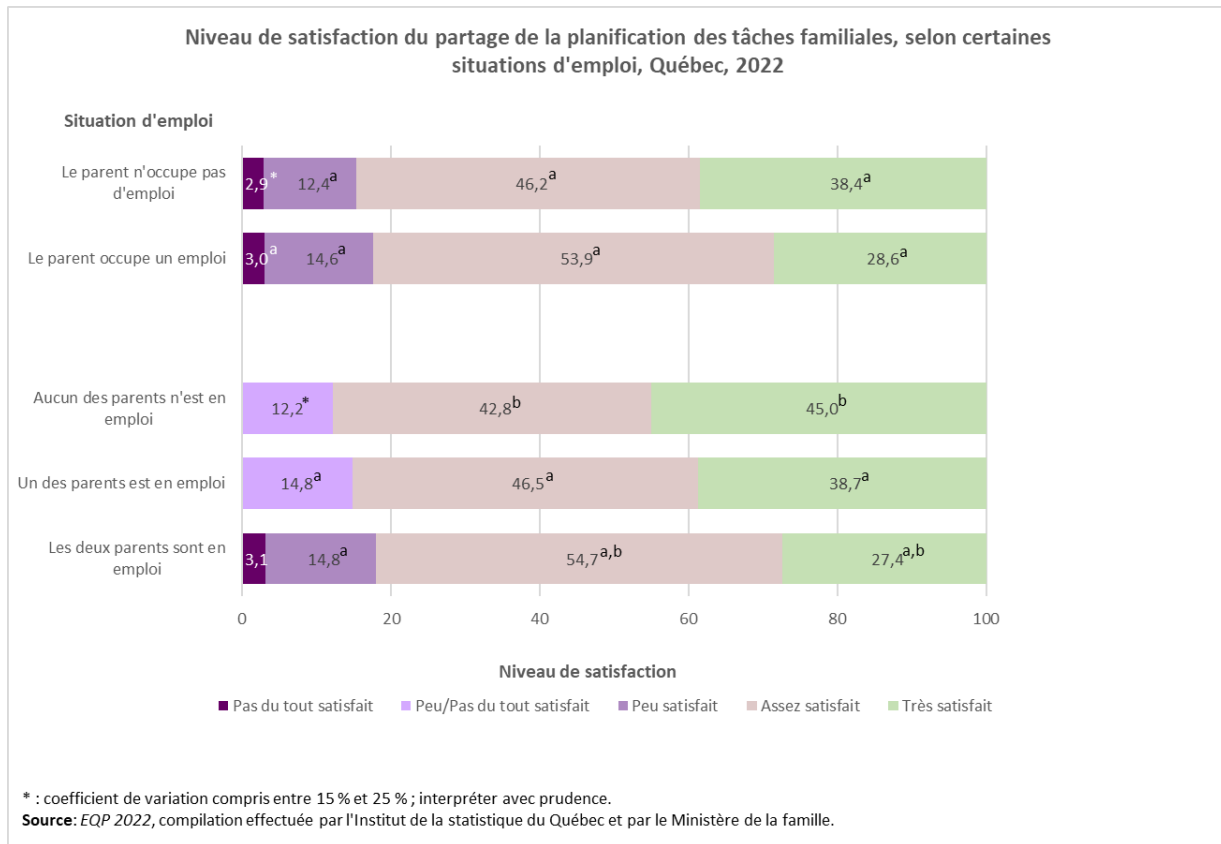
La situation des parents sur le marché du travail est associée au contexte économique dans lequel la famille évolue : en général, les parents en emploi sont moins susceptibles de vivre dans un ménage à faible revenu que ceux qui n'en ont pas, et inversement. Les données du recensement canadien de 2021 montrent qu'au Québec, près de quatre enfants sur dix (37 %) dont les deux parents ou le parent seul sont prestataires de l'assurance-emploi ou inactifs vivent dans une situation de faible revenu (ministère de la Famille, 2024 : 10). Si l'emploi influence les conditions matérielles de vie des familles, les conditions de travail dans lesquelles évoluent les parents, notamment le nombre d'heures travaillées par semaine ou l'utilisation de certaines mesures de conciliation travail-famille, peuvent également jouer sur le bien-être de la famille. Dans ce contexte, il est pertinent d'analyser les niveaux de satisfaction par rapport à la répartition de la charge mentale entre les parents en fonction de caractéristiques liées à l'emploi.

### Les parents qui ne travaillent pas sont légèrement plus satisfaits que les autres du partage de la charge mentale

En considérant le statut d'emploi des parents, quelques constats émergent. On remarque une satisfaction plus grande chez les parents qui n'occupent pas d'emploi : près de quatre parents sur dix n'occupant pas d'emploi se déclarent très satisfaits du partage de la charge mentale familiale, en comparaison de près de trois sur dix chez ceux qui travaillent (38 % c. 29 %). Du côté de l'insatisfaction, l'écart observé entre les proportions au regard du statut d'emploi n'est pas significatif.



Figure 15



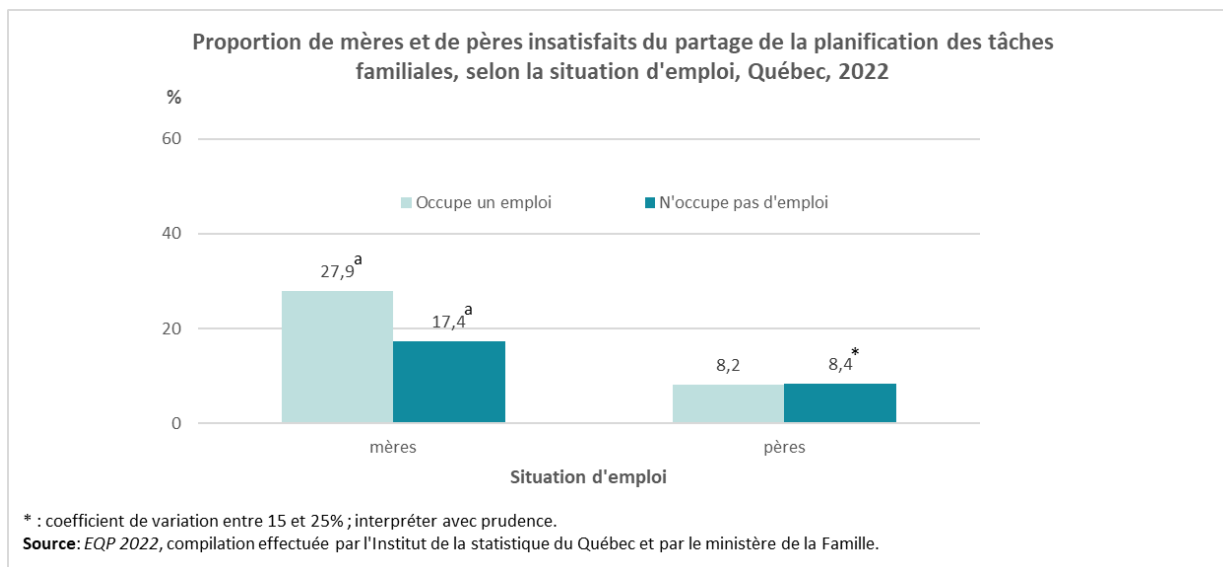
### Pas de variation de la satisfaction observable chez les parents qui ont une occupation autre qu'un emploi

Les résultats qui concernent les parents aux études, en congé de maternité, à la maison ou ayant une autre occupation principale que l'emploi ne montrent pas de variation de la satisfaction déclarée ([tableau 7](#)). Cela ne signifie pas nécessairement que ces variations n'existent pas, mais comme le nombre de parents concernés est relativement faible, plusieurs mesures sont imprécises, donnant lieu à des écarts entre les proportions qui ne sont pas significatifs.

Du côté des mères, certains résultats ressortent, cependant. Celles qui sont à la maison par choix se distinguent significativement sur le plan de l'insatisfaction, déclarant être peu ou pas du tout satisfaites dans une proportion moindre que celles en congé de maternité ou en congé parental, en recherche d'emploi ou ayant répondu « Autre » à la question.

La [figure 16](#) nous apprend que, chez les pères, peu importe la situation d'emploi, la proportion d'insatisfaits demeure la même, touchant près d'un père sur dix (8 %), alors que du côté des mères, celles qui occupent un emploi sont significativement plus insatisfaites que celles qui n'en occupent pas (28 % c. 17 %).

**Figure 16**



### La proportion de pères insatisfaits ne varie pas en fonction du statut d'emploi, alors que c'est le cas chez les mères

Le fait de prendre en compte le statut des deux parents au sein de la famille permet de préciser la situation des couples par rapport à l'emploi, en lien avec le niveau de satisfaction déclaré. Les données présentées au bas de la [figure 15](#) permettent de constater que, lorsque les deux parents travaillent, la satisfaction est plus faible que lorsqu'un seul occupe un emploi ou qu'aucun d'entre eux n'est en emploi; en effet, 27 % se déclarent très satisfaits du partage de la planification des tâches familiales, en comparaison de 39 % et 45 % respectivement. Si l'on se tourne du côté de l'insatisfaction, on constate que la proportion de parents peu ou pas du tout satisfaits est la plus importante lorsque les deux parents travaillent (18 %), et qu'elle se distingue de celle des couples où seul un des parents travaille (15 %). Elle serait la plus faible chez les parents qui n'occupent pas d'emploi (12 %); cependant cette donnée est trop imprécise pour confirmer un écart statistiquement significatif par rapport aux deux autres situations.

Si l'on compare les pères et les mères en prenant également en compte la situation d'emploi de leur partenaire, on constate que le statut d'activité des deux conjoints dans le couple intervient sur le niveau de satisfaction exprimée par les mères, mais pas par les pères. Les mères qui sont dans un couple à double revenu se distinguent des autres sur le plan de l'insatisfaction au sujet du partage de la charge mentale, étant les plus insatisfaites (28 %). Cela illustre la force de la pression liée à la conciliation d'un emploi et de l'organisation de la vie familiale à laquelle elles sont confrontées, malgré certaines avancées du côté

de l'implication des pères. Parmi les pères, un peu moins d'un sur dix se déclare insatisfait du partage de la charge mentale familiale, peu importe son statut d'emploi ou celui de sa conjointe.

### Le nombre d'heures travaillées intervient davantage sur la satisfaction que le fait d'avoir un horaire atypique

En dehors du fait d'occuper ou non un emploi, l'horaire de travail peut également intervenir sur la satisfaction déclarée par les parents, relativement au partage de la planification des tâches familiales. Le [tableau 7](#) présente quelques caractéristiques liées à la temporalité des activités professionnelles. Précisons que ces résultats, comme tous les suivants dans cette section, concernent uniquement des parents qui occupaient un emploi au moment de l'enquête.

On remarque d'abord que les parents qui travaillent selon un horaire atypique ne sont ni plus ni moins satisfaits que les autres par rapport au partage de la planification. Cependant, le nombre d'heures travaillées influe sur la satisfaction déclarée par les parents. De manière un peu contre-intuitive, on remarque que l'insatisfaction est moins présente chez les parents qui travaillent davantage. Ainsi, 23 % des parents travaillant moins de 35 heures par semaine se disent peu ou pas du tout satisfaits, en comparaison de 15 % de ceux qui travaillent plus de 40 heures.

De même, en considérant la situation familiale par rapport à l'emploi, on constate que le fait que les deux parents travaillent un grand nombre d'heures n'influe pas sur la satisfaction relative au partage de la charge mentale. Les personnes qui forment un couple avec un ou une partenaire qui, comme elles, travaille 40 heures ou plus par semaine se disent insatisfaites dans une proportion de 18 %, soit la même proportion que chez les couples qui travaillent un nombre d'heures moins important ([tableau 7](#)).

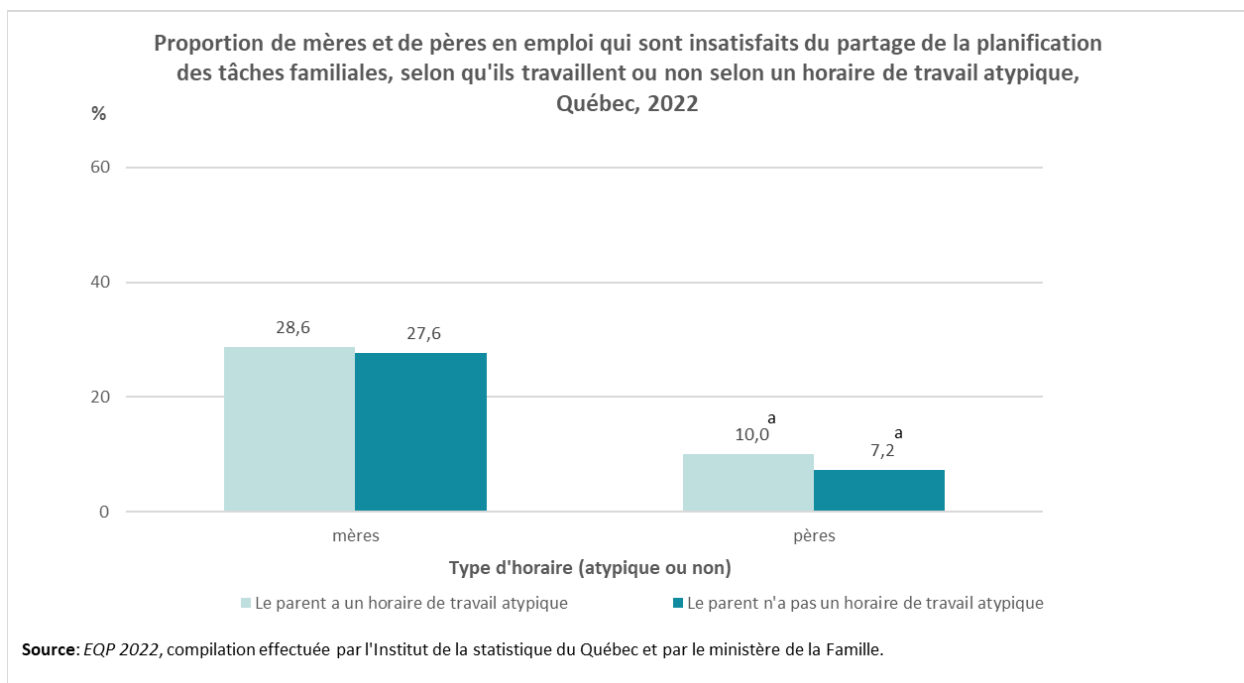
Lorsque les deux conjoints travaillent, le nombre d'heures investies dans la sphère professionnelle influence cependant la satisfaction déclarée. Les parents qui travaillent moins que leur partenaire se disent insatisfaits dans une plus grande proportion que ceux qui travaillent davantage (26 % c. 13 %). Dans les couples où le nombre d'heures travaillées par semaine est à peu près équivalent entre les partenaires, l'insatisfaction est déclarée par 16 % des parents.

Si l'on s'intéresse finalement aux heures travaillées sous l'angle de la satisfaction par rapport au temps consacré aux activités professionnelles, à savoir si les parents interrogés aimeraient travailler moins ou davantage, un certain nombre de constats émergent. D'abord, les parents satisfaits du nombre d'heures qu'ils investissent au travail se distinguent des autres en ce qu'ils expriment moins d'insatisfaction par rapport au partage de la charge mentale familiale. En effet, 13 % des parents qui ne travailleraient ni plus, ni moins d'heures se déclarent peu ou pas du tout satisfaits, en comparaison de 20 % des parents qui souhaiteraient travailler davantage, et de 24 % de ceux qui voudraient travailler moins. Malgré la différence entre les proportions d'insatisfaits observée chez les parents qui souhaiteraient travailler plus ou moins, l'écart n'est pas statistiquement significatif entre ces groupes.

### Les pères et les mères qui souhaitent travailler moins d'heures sont les plus insatisfaits

Par rapport aux différents indicateurs relatifs aux horaires de travail, lesquels sont source de ressemblances ou de différences chez les pères et les mères? On a mentionné plus haut que les parents qui travaillent selon un horaire atypique ne sont ni plus ni moins satisfaits que les autres par rapport à ce partage. On observe cependant, à la [figure 17](#), une différence chez les pères. En effet, les pères qui occupent un emploi à horaire atypique et ceux qui ont un horaire de travail normal se distinguent de manière significative, les premiers étant plus insatisfaits (10 % c. 7 %), alors que les différences observées chez les mères ne sont pas significatives sur le plan statistique.

Figure 17



L'insatisfaction au sujet de la charge mentale familiale varie aussi chez les pères selon le nombre d'heures travaillées par semaine. Les pères qui travaillent plus de 40 heures par semaine sont en effet plus insatisfaits que ceux qui travaillent entre 35 et 40 heures (10 % c. 7 %; [tableau 8](#)). Chez les mères, aucune variation n'est observée en fonction du nombre d'heures travaillées. Lorsque les deux partenaires travaillent plus de 40 heures, on ne relève pas de variation relative à l'insatisfaction déclarée par rapport aux couples où ils travaillent moins d'heures. Si l'on compare le nombre d'heures travaillées par semaine au sein des couples où les deux personnes occupent un emploi, on constate que la proportion de pères qui se disent insatisfaits ne varie pas significativement selon qu'ils travaillent plus ou moins que leur partenaire. Il s'agit d'une autre différence, puisque chez les mères, celles qui travaillent moins d'heures que leur conjoint sont significativement plus insatisfaites que celles dont le nombre d'heures est comparable (30 % c. 25 %).

Si l'on considère finalement la satisfaction par rapport au nombre d'heures travaillées, on observe une tendance très similaire chez les pères et chez les mères : ceux qui sont satisfaits du nombre d'heures qu'ils passent à travailler chaque semaine sont moins insatisfaits du partage de la charge mentale que ceux qui voudraient travailler davantage et que ceux qui voudraient réduire leurs heures de travail. Par ailleurs, dans les deux cas, l'insatisfaction est la plus grande chez les pères et les mères qui aimeraient travailler moins d'heures (12 % et 34 % respectivement). Malgré des tendances similaires dans les variations, on constate que l'écart d'insatisfaction entre les pères et les mères demeure bien prononcé dans chacune de ces situations.

### Les parents en télétravail ne sont pas plus satisfaits que ceux travaillant en mode hybride ou à l'extérieur

Le fait de travailler de la maison peut constituer une mesure de conciliation travail-famille, en raison de la flexibilité de l'organisation des activités que le télétravail rend possible, et du temps épargné quant au déplacement vers le lieu de travail. Une récente étude de Statistique Canada, tirée de *l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022*, montre que les personnes en télétravail à domicile effectuent davantage de travail domestique (préparation des repas, lessive ou nettoyage), car elles gagnent plus d'une heure par jour en s'évitant le déplacement vers un lieu de travail (Wray, 2024). Qu'en est-il de l'effet du télétravail, pour les parents en emploi, sur la satisfaction liée au partage de la charge mentale familiale?

Les résultats montrent que les parents qui ne font pas de télétravail sont proportionnellement plus nombreux à se déclarer très satisfaits de ce partage, au sein de leur couple (31 % c. 25 % en travail hybride et 27 % toujours en télétravail; [tableau 7](#)). On remarque aussi que les parents qui sont en mode hybride et ceux qui travaillent toujours de la maison ne se distinguent pas, sur le plan de la satisfaction ou de l'insatisfaction déclarée. On note aussi que l'insatisfaction est la plus faible chez les parents qui ne font aucun télétravail, en comparaison des autres; ceux-ci se déclarent, en effet, peu ou pas du tout satisfaits dans une plus faible proportion que ceux qui sont en mode hybride ou toujours en télétravail (17 % c. 19 %, respectivement). Ces résultats pourraient s'expliquer par les caractéristiques des personnes qui font du télétravail. Des travaux montrent en effet que les femmes, les personnes plus instruites et les ménages ayant des revenus plus élevés, entre autres, ont davantage tendance à travailler à domicile (Wray, 2024). Or, les résultats de l'EQP révèlent que ces groupes sociaux ont davantage tendance à être insatisfaits du partage de la charge mentale, une insatisfaction que les gains de temps que procure le télétravail ne semblent pas atténuer.

En considérant finalement le nombre d'heures passées en télétravail par les parents qui travaillent de la maison, on ne constate aucune variation significative quant à la satisfaction relative à la répartition de la charge mentale familiale.

### Le nombre d'heures travaillées de la maison influe sur la satisfaction déclarée par les pères

Le [tableau 8](#) montre que le télétravail, qu'il soit à temps complet ou en mode hybride, n'influe pas de manière significative sur l'insatisfaction des pères et des mères. Ainsi, les proportions plus élevées d'insatisfaction observées plus haut pour l'ensemble des parents en télétravail pourraient s'expliquer par le fait que les mères, généralement plus insatisfaites, sont proportionnellement plus nombreuses à travailler de la maison.

Sur le plan des heures travaillées de la maison, on constate que le nombre d'heures passées en télétravail n'entraîne pas de variation significative de l'insatisfaction chez les mères. Par contre, la proportion de pères insatisfaits est plus élevée chez ceux qui télétravaillent de 60 % à 99 % des heures, en comparaison de ceux qui en font moins, et de ceux qui travaillent à temps complet au domicile. Il est difficile d'interpréter ces résultats, étant donné que l'on ne sait pas qui, de ces pères, travaillent de la maison par choix, et dans quelle mesure ils font ce choix dans le but d'atteindre un meilleur partage des tâches domestiques et parentales, y compris celles liées à la planification.

### Les mères qui utilisent deux ou trois mesures de conciliation travail-famille sont moins insatisfaites que les autres

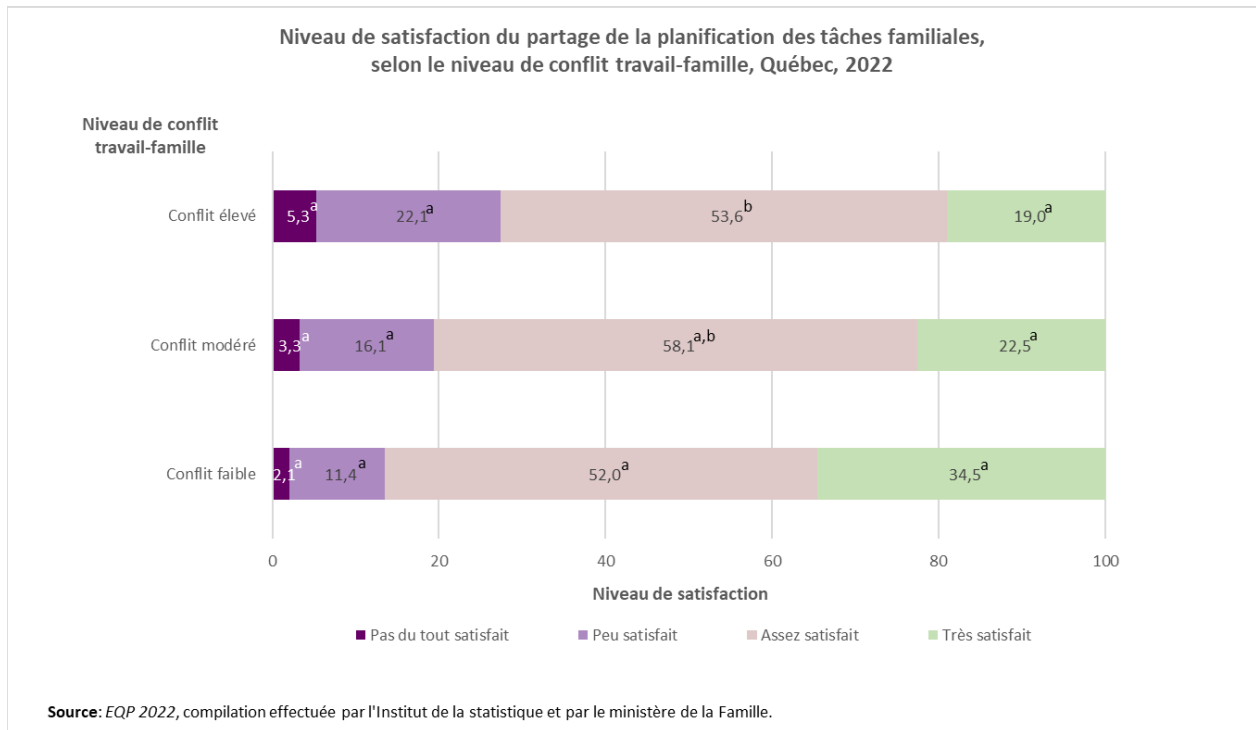
Avoir accès à des mesures de conciliation travail-famille et y recourir facilite la gestion des responsabilités relatives aux sphères professionnelle, domestique et familiale. Les données présentées au [tableau 7](#) donnent à croire que ces mesures créent des conditions favorables à la satisfaction. En effet, la proportion de parents peu ou pas du tout satisfaits est la plus faible chez les parents qui recourent à deux ou trois mesures de conciliation famille-travail (16 %), et la plus élevée chez les parents qui disent n'avoir accès à aucune de ces mesures (20 %).

En y regardant de plus près, on constate en fait que la disponibilité des mesures de conciliation travail-famille fait une différence chez les mères seulement. En effet, malgré des proportions d'insatisfaits qui varient légèrement chez les pères, les différences ne sont pas significatives sur le plan statistique. Or, chez les mères, l'insatisfaction est la plus faible chez celles qui recourent à deux ou trois mesures de conciliation travail-famille (26 %), en comparaison de celles qui ne recourent qu'à une seule (31 %), qui ne recourent à aucune même si elles ont accès à certaines mesures (30 %), ou qui n'y ont pas accès (30 %) ([tableau 8](#)).

### Importante insatisfaction chez les parents qui vivent un niveau élevé de conflit famille-travail

On observe une relation très nette entre le niveau de conflit travail-famille vécu par les parents et leur satisfaction à l'égard de la répartition de la charge mentale familiale.

Figure 18



De manière générale, plus le niveau de conflit est faible, plus la satisfaction est grande. Ainsi, plus du tiers des parents vivant un faible niveau de conflit travail-famille se disent très satisfaits de cette répartition (35 %). Cette proportion est beaucoup plus élevée que chez les parents qui vivent un conflit modéré (23 %) ou élevé (19 %). À l’opposé, l’insatisfaction est plus largement déclarée par les parents qui vivent un conflit élevé, la proportion de parents peu ou pas du tout satisfaits étant plus de deux fois supérieure à celle qui touche aux parents vivant un conflit faible (27 % c. 14 %).

D’ailleurs, les parents qui vivent un niveau de conflit travail-famille élevé sont les plus nombreux, proportionnellement, à déclarer qu’ils ne sont pas du tout satisfaits de ce partage (plus de 5 %), au regard de l’ensemble des caractéristiques des parents liées à l’emploi présentées au [tableau 7](#).

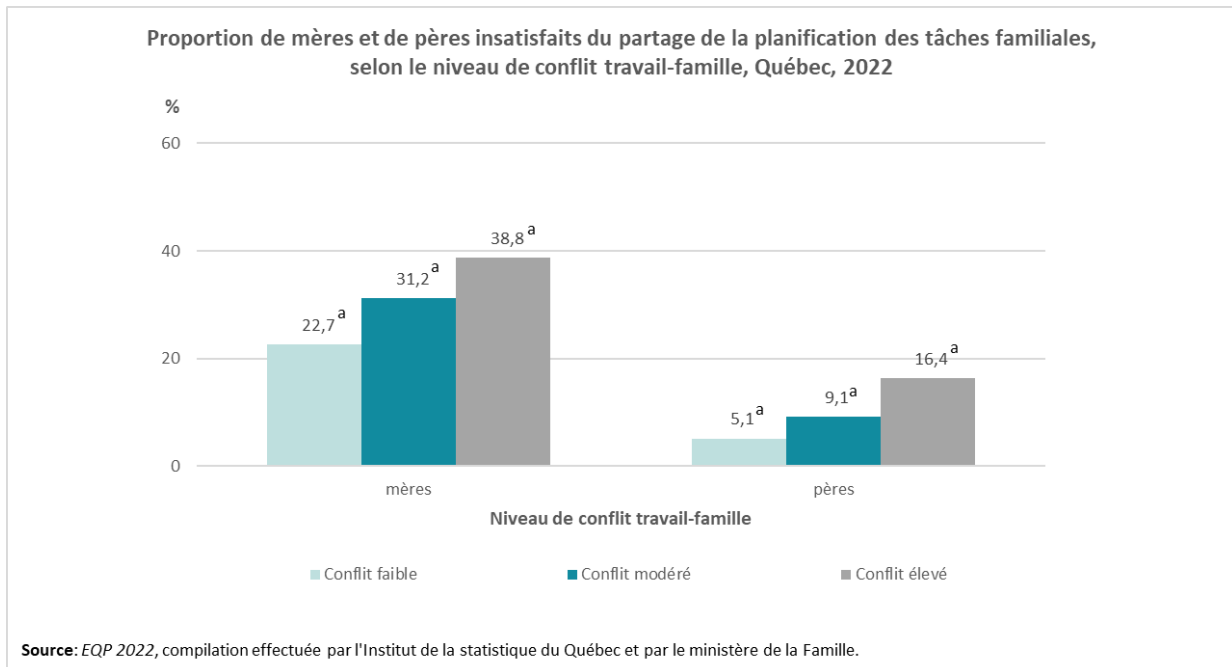
#### Qu’est-ce que le conflit travail-famille?

Pour construire cet indicateur, la somme des réponses sur une échelle d’accord à cinq points a été calculée pour chaque parent à partir de six questions posées aux parents en emploi à propos du conflit travail-famille. Cette somme est divisée par le nombre de questions afin d’obtenir un score moyen variant entre 1 et 5, 1 correspondant à un niveau très faible de conflit travail-famille et 5, à un niveau très élevé. On regroupe ensuite les réponses en fonction du score obtenu, de manière à diviser les parents en trois groupes selon que le conflit est faible (1 à 2,5), modéré (2,5 à moins de 3,5) ou élevé (3,5 à 5). Pour en savoir plus sur cet indicateur, voir le rapport [Être parent au Québec en 2022](#) (encadré 5.5 : 130).

À la [figure 19](#), on constate que la tendance observée pour l'ensemble des parents se vérifie à la fois chez les pères et chez les mères. En effet, chez les pères vivant un faible niveau de conflit, la proportion d'insatisfaits est trois fois moins importante que chez ceux qui vivent un niveau élevé de conflit (5 % c. 16 %). Chez les mères, elle passe de 23 % chez celles vivant un conflit faible à 39 % chez celles vivant un conflit élevé.

Ainsi, on constate que l'écart d'insatisfaction entre les pères et les mères se réduit à mesure qu'augmente l'importance du conflit travail-famille. La proportion de parents insatisfaits est en effet quatre fois plus grande chez les mères que chez les pères vivant un faible niveau de conflit, et se réduit pour être deux fois plus grande chez ceux vivant un conflit élevé. Malgré cette réduction, les mères demeurent largement plus insatisfaites que les pères, pour tous les niveaux de conflit observés.

**Figure 19**



\*\*\*



## À retenir au sujet de l'emploi et de la conciliation travail-famille

Cet examen des caractéristiques liées à l'emploi et à la conciliation travail-famille nous a appris que les mères qui n'occupaient pas d'emploi au moment de l'enquête étaient moins insatisfaites du partage de la planification des tâches familiales au sein de leur couple que celles en emploi, alors que le fait d'occuper un emploi n'entraîne pas de variation chez les pères. De même, la prise en compte du statut d'emploi des deux parents du couple fait une différence chez les mères seulement.

En ce qui concerne les horaires de travail des parents en emploi, on constate que le fait d'avoir un horaire atypique, comme le fait que les deux parents travaillent 40 heures ou plus chaque semaine, n'entraîne pas de variation de l'insatisfaction déclarée par les pères et par les mères. Par ailleurs, les mères qui travaillent moins que leur conjoint sont plus insatisfaites que celles qui travaillent un nombre d'heures équivalent, ce qui ne se vérifie pas chez les pères.

Chez les pères comme chez les mères, être satisfait du nombre d'heures travaillées chaque semaine est synonyme d'un mécontentement moins grand quant au partage de la planification des tâches familiales dans le couple. En outre, le fait de travailler de la maison sur une base régulière n'influe pas sur l'insatisfaction déclarée par les mères et par les pères. Par contre, les pères qui travaillent majoritairement de la maison sans le faire à temps complet sont les plus insatisfaits, parmi ceux qui font du télétravail.

Sur le plan de la conciliation travail-famille, on voit par ailleurs que l'insatisfaction est moins grande chez les mères qui recourent à deux ou trois mesures de conciliation, alors que cela n'entraîne aucune différence chez les pères. Finalement, tant chez les pères que chez les mères, plus le niveau de conflit travail-famille est important, plus l'insatisfaction l'est également, à un point tel que la plus forte proportion d'insatisfaits observée quant aux indicateurs de l'emploi se trouve, tant chez les pères que chez les mères, chez ceux qui vivent un niveau de conflit travail-famille élevé.

## 1.5 Expérience parentale

L'expérience parentale se définit comme l'ensemble des pensées, des sentiments, des croyances, des valeurs et des attitudes des parents en lien avec leur rôle parental. L'expérience parentale inclut par ailleurs à la fois le sentiment de satisfaction éprouvé, le stress ressenti et la détresse parfois vécue (Lavoie et Auger, 2023 : 13-14). La satisfaction relative au partage de la charge mentale est ici analysée en lien avec certains aspects de l'expérience parentale, soit la satisfaction quant au rôle de parent, le stress parental, certains défis de gestion parentale, le niveau d'exigence du rythme de la vie quotidienne ainsi que la pression que s'impose le parent quant à son rôle.

### Les parents satisfaits et heureux dans leur rôle sont beaucoup moins insatisfaits du partage

Sans grande surprise, les parents qui se déclarent satisfaits de leur vie de parent en général sont proportionnellement plus nombreux que ceux qui sont indécis ou que ceux qui en sont insatisfaits à se dire par ailleurs très satisfaits du partage de la charge mentale familiale (30 % c. 14 % et 22 % respectivement; [tableau 9](#)). Ils sont à l'inverse beaucoup moins nombreux, proportionnellement, à se déclarer peu ou pas du tout satisfaits de ce partage (17 % c. 34 % et 31 % respectivement).

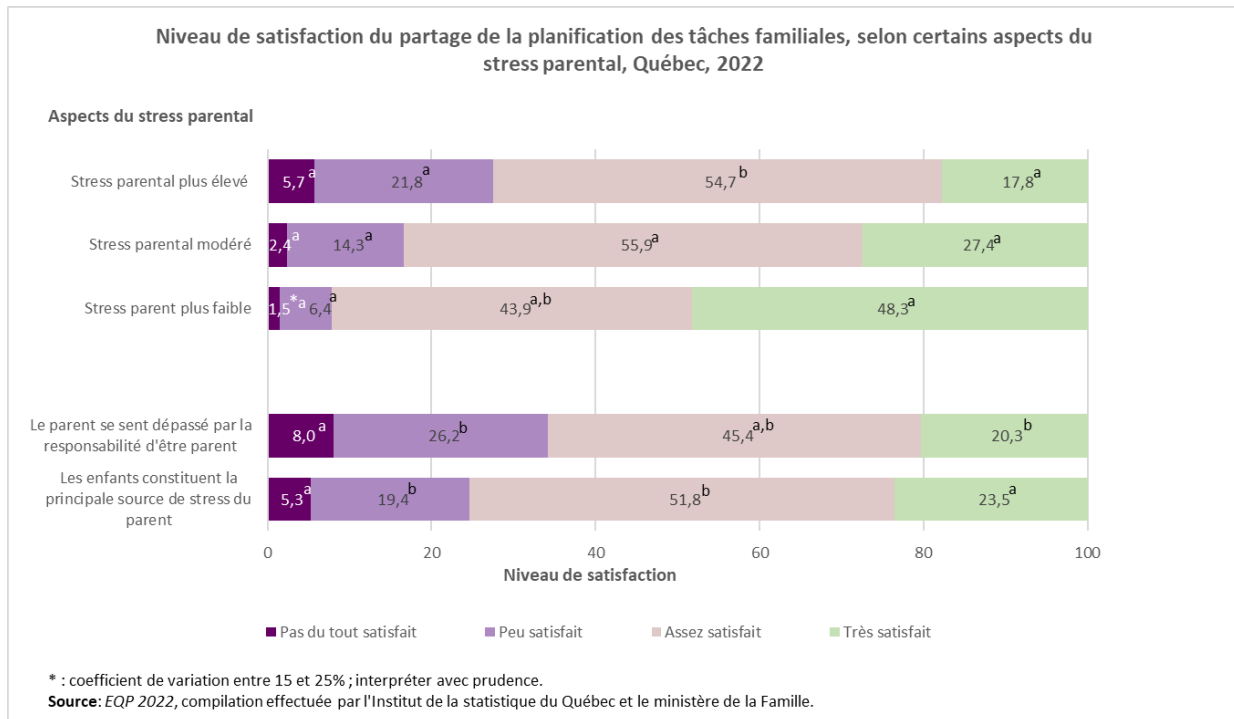
De la même manière, les parents qui sont heureux dans leur rôle de parent présentent beaucoup moins d'insatisfaction que ceux qui ne le sont pas ou qui ne se positionnent pas à ce sujet (17 % c. 27 % et 39 % respectivement).

Comme on peut le voir au [tableau 10](#), les variations de l'insatisfaction en fonction du vécu parental sont semblables chez les pères et les mères. En effet, les données montrent que les pères et les mères satisfaits en tant que parents expriment moins de mécontentement que les autres quant au partage de la charge mentale familiale. De manière semblable, l'insatisfaction est beaucoup moins grande chez les pères et les mères qui se disent heureux comme parents (8 % et 26 % respectivement), en comparaison de ceux qui se déclarent indécis (24 % c. 54 %).

### L'insatisfaction croît avec le niveau de stress des parents

En considérant le stress vécu par les parents par rapport à leur rôle, on distingue assez clairement l'effet de cette situation sur la propension à se déclarer satisfaits de la répartition de la charge mentale liée aux tâches familiales.

Figure 20



À la [figure 20](#), on voit que les parents les moins stressés sont beaucoup plus nombreux, proportionnellement, à se déclarer tout à fait satisfaits de ce partage, en comparaison de ceux qui ont un stress modéré ou plus élevé (48 % c. 27 % et 18 % respectivement). Inversement, chez ceux qui présentent un stress parental plus élevé, la proportion de parents qui se disent insatisfaits de cette répartition est plus de trois fois plus élevée que chez ceux qui ont un stress parental plus faible (28 % c. 8 %).

### Qu'est-ce que le stress parental?

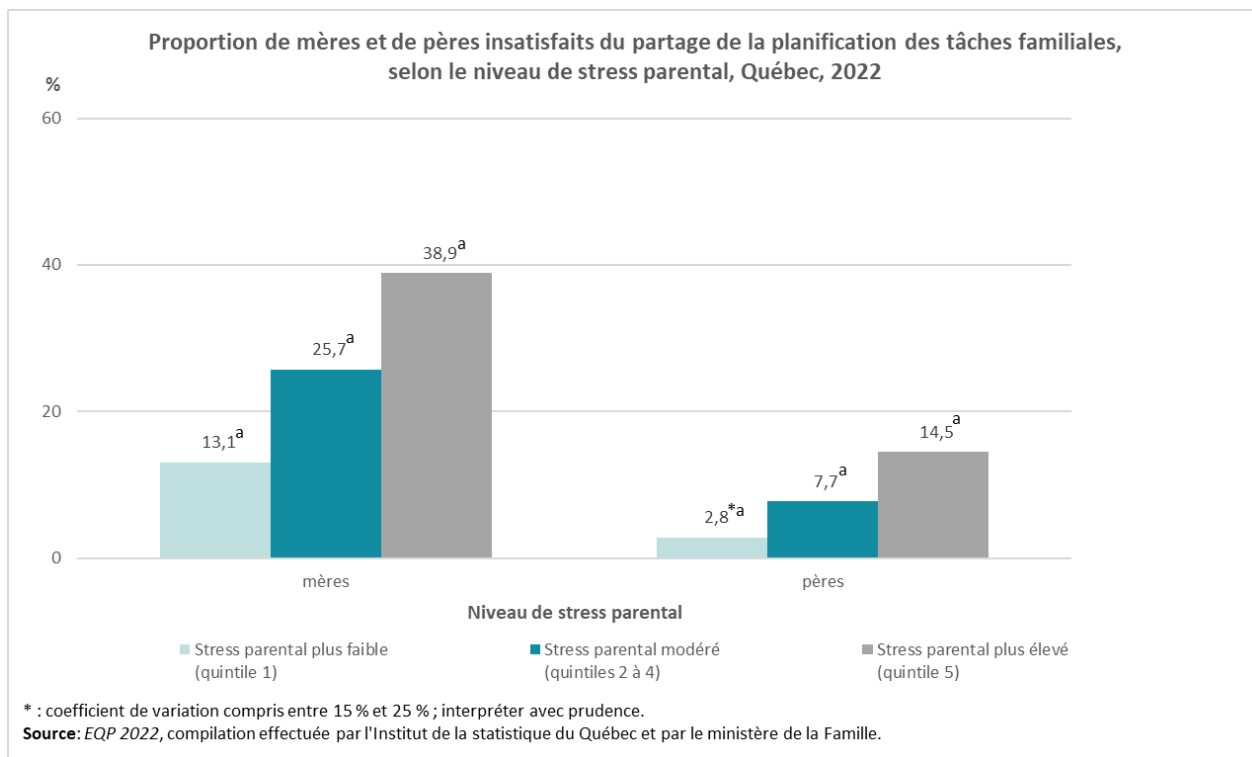
À partir d'une échelle permettant de prendre en compte les aspects plus négatifs de la parentalité, les parents ont été interrogés sur 10 items permettant de créer un indicateur de stress. Un score a été calculé pour chacun des répondants à partir de la somme des réponses aux questions sur une échelle de 1 à 5 points. On a ensuite distribué l'ensemble des résultats pondérés pour les diviser en cinq groupes (quintiles), ce qui a permis de classer les parents selon leur niveau de stress parental, du plus faible (quintile 1) au plus élevé (quintile 5), par rapport à l'ensemble des parents. Pour en savoir plus sur cet indicateur, voir le rapport [Être parent au Québec en 2022](#) (encadré 2.1 : 45).

En explorant plus spécifiquement certaines composantes de l'indicateur de stress, on peut faire différentes observations. Au [tableau 9](#), on découvre par exemple que les parents qui considèrent leur enfant comme la principale source de stress dans leur vie se déclarent beaucoup plus insatisfaits du partage de la charge mentale familiale que ceux qui ne les considèrent pas ainsi (25 % c. 15 %). La proportion de ceux qui ont mentionné n'être pas du tout satisfaits de ce partage est deux fois plus élevée chez les premiers que chez les seconds (5 % c. 2,3 %).

La part de parents qui sont les moins satisfaits de la répartition de la charge mentale liée aux tâches familiales se trouve toutefois du côté des parents qui déclarent se sentir dépassés par la responsabilité d'être parent, une autre dimension servant à évaluer le stress vécu par les répondantes et les répondants. Parmi ceux-ci, 8 % se déclarent aucunement satisfaits du partage de cette charge, comparativement à 2,5 % des parents qui disent ne pas se sentir dépassés par la responsabilité d'être parent. Il s'agit de la plus forte proportion observée parmi les indicateurs examinés en lien avec l'expérience parentale. Plus globalement, on remarque que plus du tiers des parents qui se sentent dépassés par la responsabilité liée au fait d'être parent montrent de l'insatisfaction (34 %), soit plus de deux fois plus que les parents qui ne se sentent pas dépassés (15 %).

En comparant la situation des pères et des mères, on observe que l'insatisfaction est plus élevée parmi les parents les plus stressés (figure 21). Ainsi, 15 % des pères parmi les plus stressés se déclarent insatisfaits, une proportion cinq fois plus grande que celle observée chez les pères les moins stressés (3 %). La tendance est la même chez les mères, les plus stressées étant significativement plus nombreuses à se déclarer insatisfaites que les moins stressées (39 % c. 13 %).

Figure 21



En décortiquant certains items liés au stress, les mêmes tendances sont observées chez les pères et chez les mères (tableau 10). C'est ainsi que ceux qui ne considèrent pas leurs enfants comme leur principale source de stress sont significativement moins insatisfaits que les autres. Les pères et les mères qui ne se sentent pas dépassés par la responsabilité liée au fait d'être parent sont aussi proportionnellement moins nombreux que les autres à se dire insatisfaits.

### Les difficultés de gestion parentale s'accompagnent d'une plus grande insatisfaction

Dans l'EQP, les parents ont été invités à se prononcer quant à sept défis liés au rôle parental, à savoir s'il leur était facile ou non de gérer ces aspects de l'éducation de leurs enfants. Aux fins de la présente analyse, trois de ces défis impliquant la planification de tâches familiales ont été examinés, soit :

- La gestion des activités parascolaires, sportives, ou artistiques de leurs enfants;
- Le suivi des apprentissages ou des travaux scolaires;
- Les relations de leurs enfants avec les autres enfants.

De manière générale, on observe des tendances similaires en lien avec les difficultés soulevées par les parents sur différents aspects de la gestion parentale : d'abord, un peu plus de trois parents sur dix, parmi ceux qui jugent facile la gestion de ces trois aspects de leur vie parentale, se déclarent très satisfaits du partage de la charge mentale familiale, alors que cette proportion tombe à deux parents sur dix chez ceux qui jugent cette gestion difficile ([tableau 9](#)).

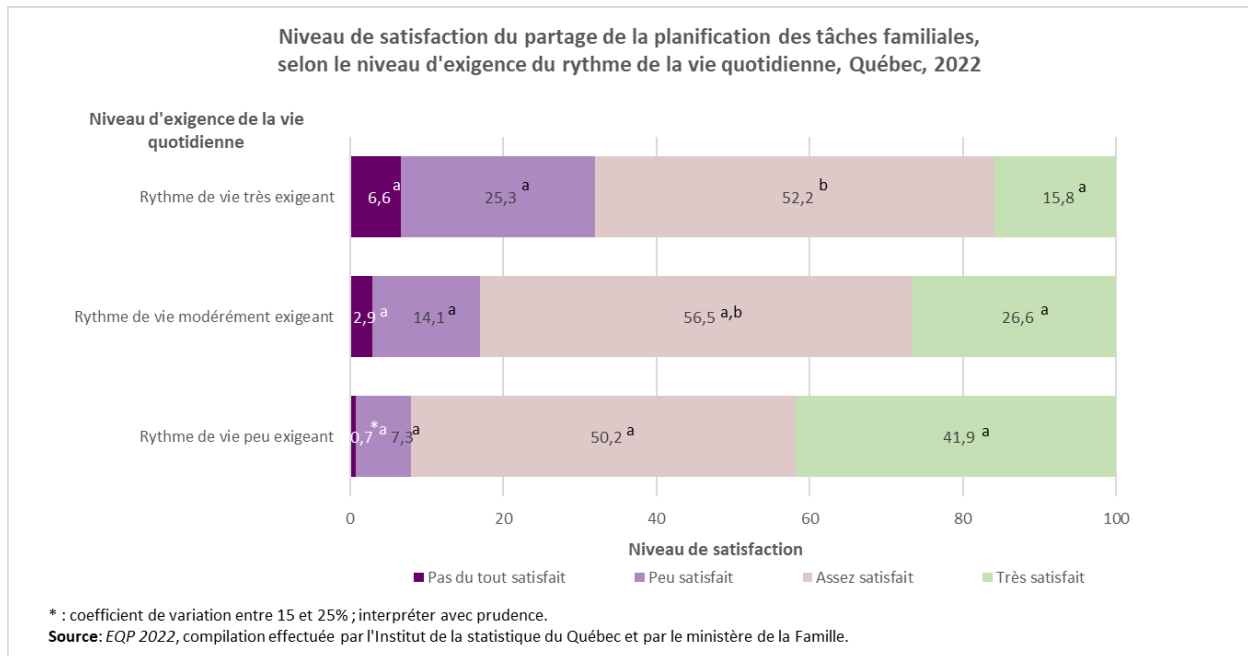
Du côté des parents insatisfaits, on constate des relations inverses : ceux qui indiquent qu'ils vivent des difficultés déclarent, dans des proportions plus grandes, vivre de l'insatisfaction liée au partage de la charge mentale familiale. Ainsi, 27 % des parents qui disent avoir de la difficulté à gérer les activités parascolaires, sportives ou artistiques de leurs enfants se déclarent peu ou pas du tout satisfaits, comparativement à 15 % des parents qui les trouvent faciles à gérer. On observe des proportions très semblables en considérant le suivi des apprentissages ou des travaux scolaires (25 % et 15 %) et la gestion des relations des enfants avec les autres enfants (26 % et 16 %).

En croisant l'insatisfaction des parents au sujet de la planification des tâches familiales avec le niveau de difficulté qu'ils vivent par rapport à la gestion des activités parascolaires, sportives ou artistiques de leurs enfants, on découvre que la proportion de parents insatisfaits varie tant chez les pères que chez les mères ([tableau 10](#)). L'insatisfaction est en effet plus importante chez ceux qui trouvent difficile la gestion de ces activités, alors qu'elle diminue chez les indécis et ceux qui la trouvent facile. Si l'on considère plutôt le niveau de difficultés vécues par rapport au suivi des apprentissages ou des travaux scolaires de leurs enfants, on constate que la proportion de parents insatisfaits augmente avec le niveau de difficulté. On observe le même phénomène du côté des difficultés déclarées par les parents quant à la gestion des relations de leurs enfants avec les autres enfants, aussi examiné dans le cadre de l'enquête. Encore une fois, on observe que plus le niveau de difficulté est élevé, plus la proportion de parents insatisfaits est grande, dans des proportions très semblables à celles observées chez les pères et les mères en ce qui a trait aux difficultés se rapportant à l'accompagnement scolaire.

### Rythme de vie exigeant et insatisfaction du partage de la charge mentale vont de pair

Au regard du niveau d'exigence du rythme de la vie quotidienne, on constate très clairement, à la [figure 22](#), que plus il est exigeant, plus l'insatisfaction augmente. Ainsi, quatre fois moins de parents ayant un rythme de vie peu exigeant se déclarent peu ou pas du tout satisfaits du partage de la charge mentale familiale, en comparaison de ceux qui ont un rythme très exigeant (8 % c. 32 %). La très grande insatisfaction est d'ailleurs presque inexistante chez les parents qui ont un rythme de vie peu exigeant si l'on compare aux autres (0,7 % c. 2,9 % modérément exigeant et 7 % très exigeant).

Figure 22



#### Qu'est-ce que le niveau d'exigence du rythme de la vie quotidienne?

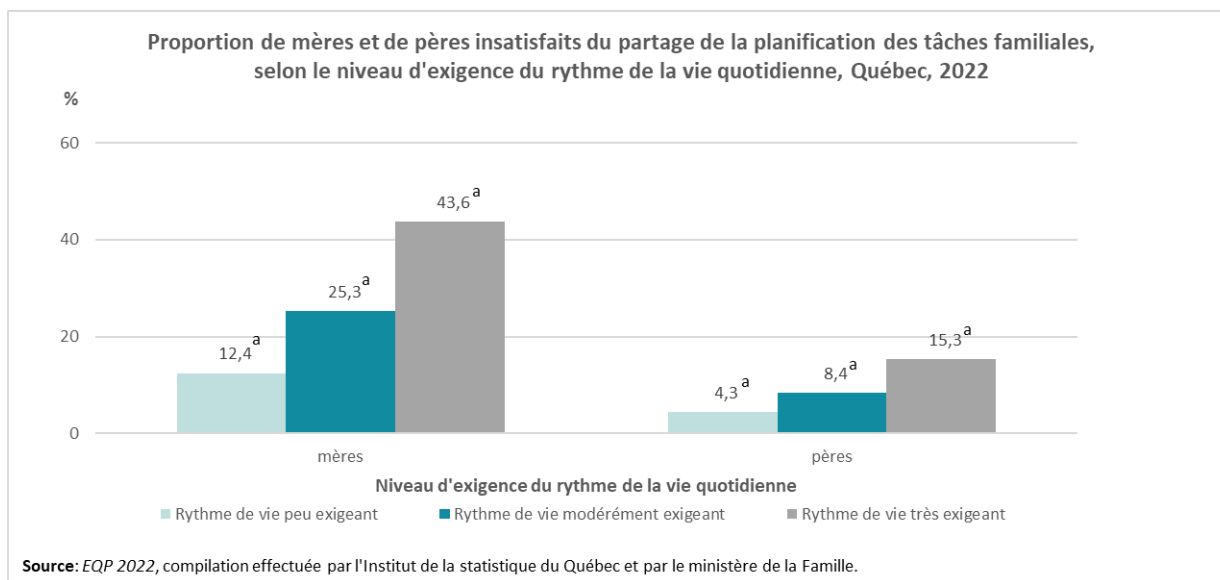
Les parents qui ont répondu à l'enquête ont eu à se prononcer sur la fréquence de quatre situations vécues sur le thème des exigences du rythme de la vie quotidienne. Ils ont ensuite été regroupés en trois catégories, en fonction du nombre et de la fréquence de certaines situations vécues (ex. : être fatigué lorsqu'arrive l'heure du souper). Ceux qui n'ont déclaré aucune situation exigeante ont été considérés comme ayant un rythme de vie peu exigeant; ceux qui en ont déclaré une ou deux ont été considérés comme ayant un rythme de vie modérément exigeant; et ceux qui en ont déclaré trois ou quatre ont été considérés comme ayant un rythme de vie très exigeant. Pour en savoir plus sur cet indicateur, voir le rapport [Être parent au Québec en 2022](#) (encadré 2.4 : 58).

En observant distinctement des items liés au niveau d'exigence du rythme de vie, on constate que plus du quart des parents qui n'ont jamais ou rarement l'impression d'avoir suffisamment de temps libre pour eux et que ceux qui ont fréquemment l'impression de manquer de temps pour leurs enfants se déclarent insatisfaits de la répartition de la planification des tâches familiales dans leur couple (26 % et 27 % respectivement; [tableau 9](#)). Selon certaines recherches, les parents, et en particulier les mères, vivent une tension entre la priorité à donner aux loisirs familiaux et celle à accorder aux loisirs personnels, le résultat étant que les loisirs familiaux et le temps passé avec les enfants sont souvent privilégiés par rapport au temps pour soi (McKeown, 2021 : 54), ce qui génère le sentiment de manquer de temps.

Lorsque les parents se sentent plus libres dans leur horaire, ils déclarent être plus largement satisfaits : plus de quatre parents sur dix jugent que la charge mentale est partagée de façon très satisfaisante parmi ceux qui ont l'impression d'avoir beaucoup de temps libre (46 %), et parmi ceux qui affirment manquer rarement de temps pour leurs enfants (41 %).

La [figure 23](#) distingue l'insatisfaction déclarée par les mères et les pères en fonction du niveau d'exigence du rythme de vie au quotidien. Chez les pères qui ont un rythme de vie très exigeant, la proportion d'insatisfaits grimpe à 15 %, comparativement à 4 % lorsque le rythme de vie est peu exigeant. De la même manière, plus de quatre mères sur dix se disent insatisfaites lorsque leur rythme de vie est très exigeant, alors que cette situation est celle d'une mère sur dix lorsque l'exigence du rythme de vie est moins soutenue (12 %). Ainsi, dans les deux cas, la proportion d'insatisfaits est environ trois fois plus élevée chez ceux qui ont un rythme de vie exigeant que chez ceux dont l'horaire quotidien est le moins chargé. On observe des tendances semblables chez les pères et chez les mères si l'on considère certains items relatifs à la question de la suffisance du temps libre ([tableau 10](#)).

**Figure 23**

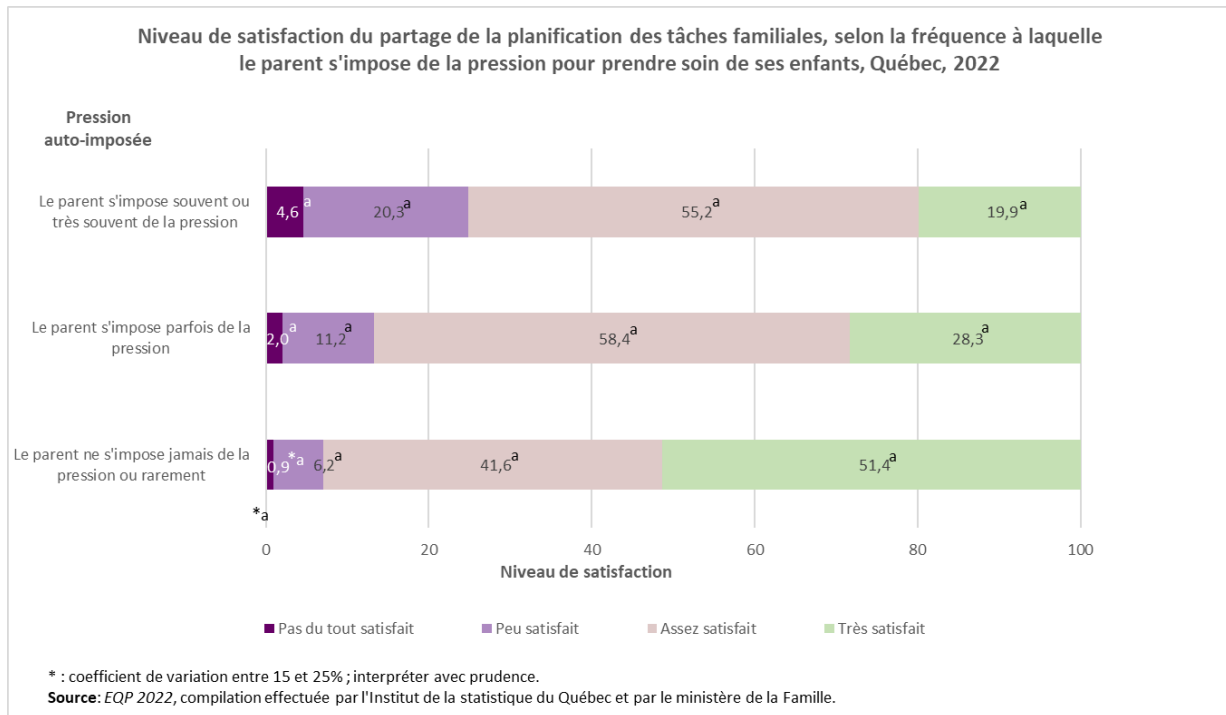


On notera finalement que, pour tous les éléments qui concernent l'exigence du rythme de vie, que l'on considère l'indicateur ou certains items séparément, les mères demeurent environ trois fois plus nombreuses, en proportion, à se déclarer insatisfaites du partage de la planification des tâches familiales.

### Les parents qui s'imposent moins de pression quant à leur rôle sont beaucoup plus satisfaits

La vie de parent est sujette à plusieurs attentes sociales, et les sources de pression sont multiples. Exposés à de nombreux conseils, prescriptions et influences, les parents peuvent en venir à intégrer ces messages et à s'imposer de la pression à l'égard de leur rôle. Cette pression peut se traduire par l'ajout de tâches qui doivent être réfléchies et organisées par les parents. La [figure 24](#) permet d'examiner le niveau de satisfaction des parents quant au partage de la planification des tâches familiales en fonction de la fréquence à laquelle ils s'imposent de la pression par rapport à leur rôle.

Figure 24



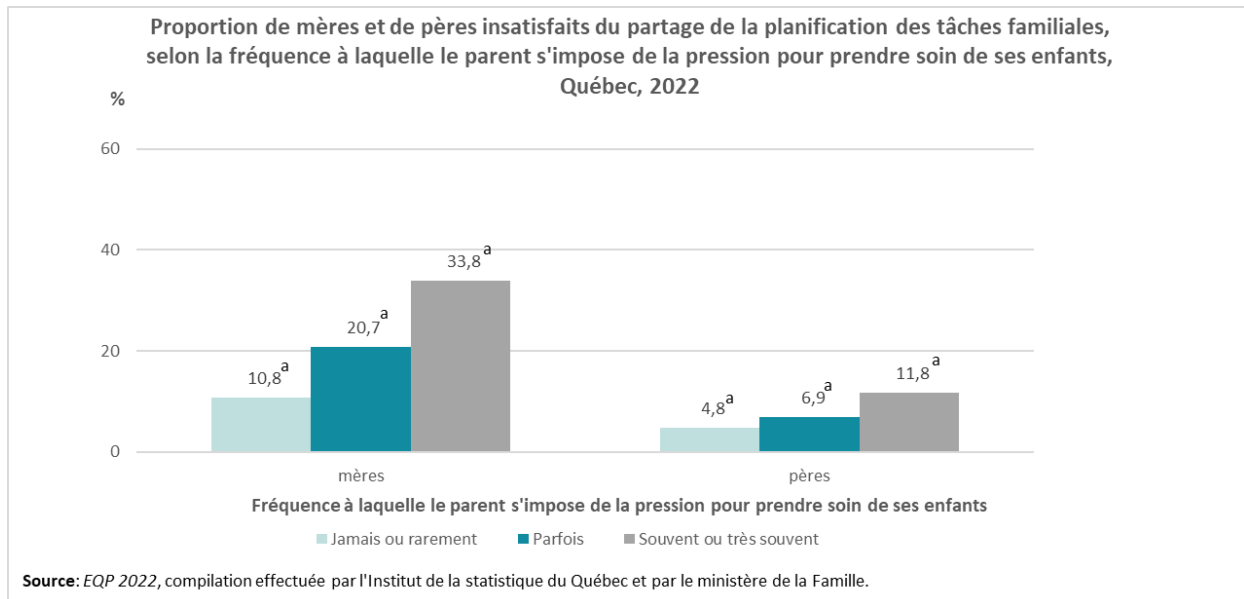
On constate d'abord une très grande satisfaction chez les parents qui disent ne jamais ou rarement s'imposer de pression quant à leur rôle : plus de la moitié de ceux-ci se disent très satisfaits. La satisfaction diminue radicalement chez les parents qui s'imposent davantage de pression, alors que 28 % des parents qui s'imposent parfois de la pression et 20 % de ceux qui s'en imposent souvent ou très souvent se déclarent très satisfaits.

Inversement, on constate que les parents qui n'ont pas tendance à s'imposer de pression sont beaucoup plus rarement insatisfaits : seul 1 % d'entre eux indiquent qu'ils ne sont pas du tout satisfaits de la répartition de la charge mentale au sein de leur couple, comparativement à 5 % des parents qui s'imposent de la pression fréquemment quant à leur rôle.

La figure 25 permet de constater que l'insatisfaction varie en suivant une tendance similaire chez les mères et les pères. L'insatisfaction passe ainsi de 4,8 % à 12 % chez les pères, et de 11 % à 34 % chez les mères, parmi les parents s'imposant très peu de pression et ceux qui s'en imposent le plus.



Figure 25



\*\*\*

## À retenir au sujet de l'expérience parentale

Plusieurs aspects de l'expérience parentale ont été considérés dans cette section, permettant un certain nombre de constats sur l'insatisfaction par rapport au partage de la planification des tâches familiales déclarée par les parents. D'abord, on a constaté que l'insatisfaction culmine tant chez les pères que chez les mères qui ne se positionnent pas sur le fait que leur rôle de parent les rend heureux, ainsi que sur la satisfaction ressentie par rapport à ce rôle. Précisons toutefois que la vaste majorité des parents qui ont répondu à l'enquête se disent satisfaits comme parent et heureux dans leur rôle; ainsi, bien que la proportion de parents insatisfaits du partage soit élevée, cette situation concerne un faible nombre de parents.

On constate aussi que tous les éléments considérés en lien avec l'expérience parentale interviennent de la même manière sur l'insatisfaction déclarée par les pères et les mères. Ainsi, tant chez les premiers que chez les secondes, l'insatisfaction diminue à mesure que s'abaisse le niveau de stress parental; elle est moins grande chez les parents qui considèrent que la gestion des activités, le suivi des apprentissages et des travaux scolaires et la gestion des relations de leurs enfants ne sont pas difficiles; et elle est la plus faible chez ceux qui ont un rythme de vie peu exigeant et qui ne s'imposent pas souvent de pression quant à leur rôle de parent. On notera d'ailleurs un très faible écart – 6 points de pourcentage seulement – entre

la proportion de mères et de pères insatisfaits chez ceux qui ne s'imposent jamais ou rarement de pression (11 % c. 5 %).

Cela dit, bien que les divers éléments de l'expérience parentale fassent varier de manière semblable l'insatisfaction déclarée par les pères et les mères, celles-ci demeurent de deux à trois fois plus insatisfaites que les pères, en proportion. Chez les parents parmi les moins stressés, la proportion d'insatisfaits serait même quatre fois plus élevée chez les mères que chez les pères<sup>15</sup>.

---

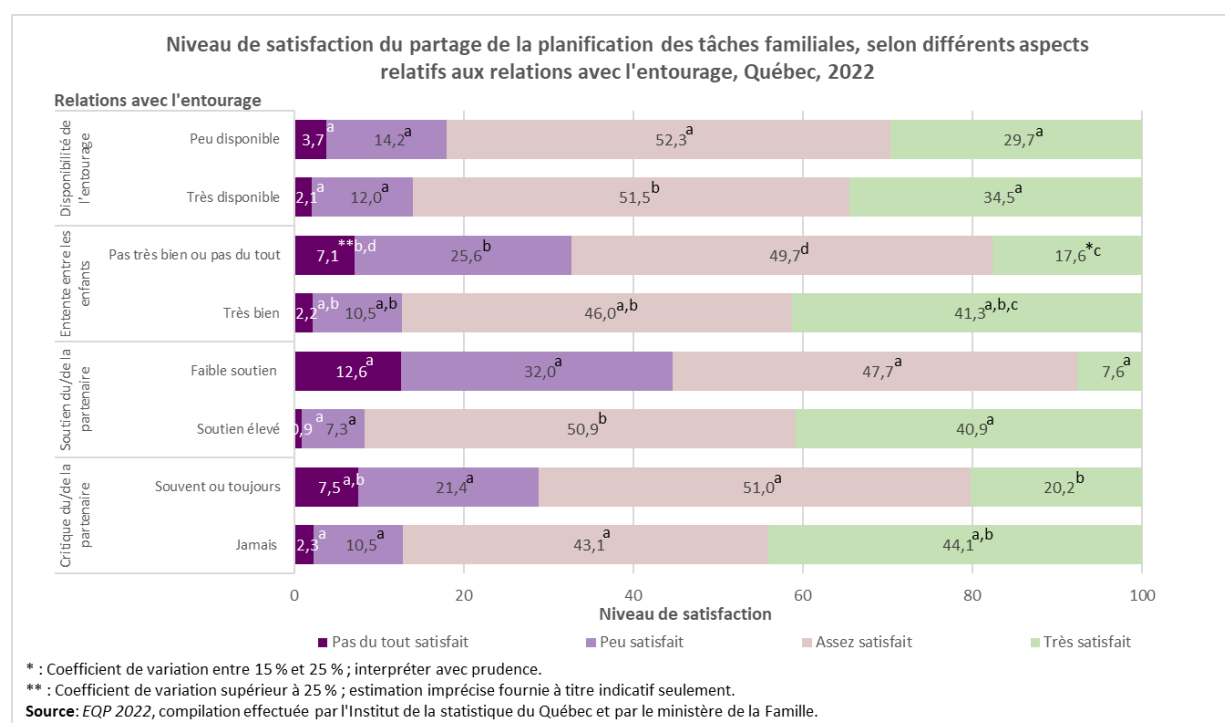
<sup>15</sup> Elle est de 13 % chez les mères, comparativement à 2,8 % chez les pères. Cependant, l'estimation pour les pères est à interpréter avec prudence, étant donné son niveau d'imprécision.

## 1.6 Relations avec l'entourage

Les parents ayant un bon réseau social reçoivent plus d'aide, concilient généralement plus facilement leurs obligations, sont moins stressés et s'épuisent moins. Se sentir bien entouré permet de vivre la parentalité de manière plus positive, le soutien social étant associé à des bienfaits sur le plan de la santé physique et mentale chez les parents comme chez les enfants. À l'inverse, les parents qui manquent de soutien social peuvent être plus stressés, ce qui affecte leurs interactions avec leurs enfants et peut nuire au développement de ces derniers (Groleau et Auger, 2023 : 84).

Comme on peut le voir à la [figure 26](#), le niveau de satisfaction déclaré par les parents par rapport au partage de la charge mentale varie en fonction des quatre éléments relatifs aux relations avec l'entourage explorés dans cette section. Ces éléments sont : la fréquence à laquelle le parent interrogé se sent critiqué par son ou sa partenaire, le soutien reçu de la ou du partenaire, le niveau d'entente entre les enfants et la disponibilité de l'entourage (autres membres de la famille, amis et collègues, gens du voisinage, etc.).

Figure 26



### Près d'un parent fréquemment critiqué sur dix est très insatisfait du partage de la charge mentale

En regardant d'abord la fréquence perçue des critiques du ou de la partenaire, on constate à la [figure 26](#) que les parents qui ne se sentent jamais critiqués se disent peu ou pas du tout satisfaits dans une proportion de 13 %, proportion qui atteint 29 % des parents qui se sentent critiqués souvent ou toujours. On remarque aussi que le fait de se déclarer pas du tout satisfait est près de quatre fois plus fréquent chez les parents qui se sentent fréquemment critiqués, en comparaison de ceux qui ne ressentent jamais de critique (8 % c. 2,3 %).

En comparant la situation des pères et des mères, on observe que l'insatisfaction augmente avec la fréquence des critiques de la ou du partenaire, chez les uns comme chez les autres. L'insatisfaction est très importante chez les mères qui se sentent souvent ou toujours critiquées par leur conjoint : plus de la moitié de ces mères se déclarent peu ou pas satisfaites du partage de la planification des tâches familiales dans ce contexte ([tableau 12](#)). Chez les pères, la proportion d'insatisfaits augmente aussi passablement, de 4 % chez ceux qui ne ressentent jamais de critique à 17 % chez ceux qui perçoivent souvent ou toujours des critiques, sans toutefois atteindre le niveau observé chez les mères.

### Les parents qui bénéficient d'un faible soutien de leur conjoint sont les plus insatisfaits

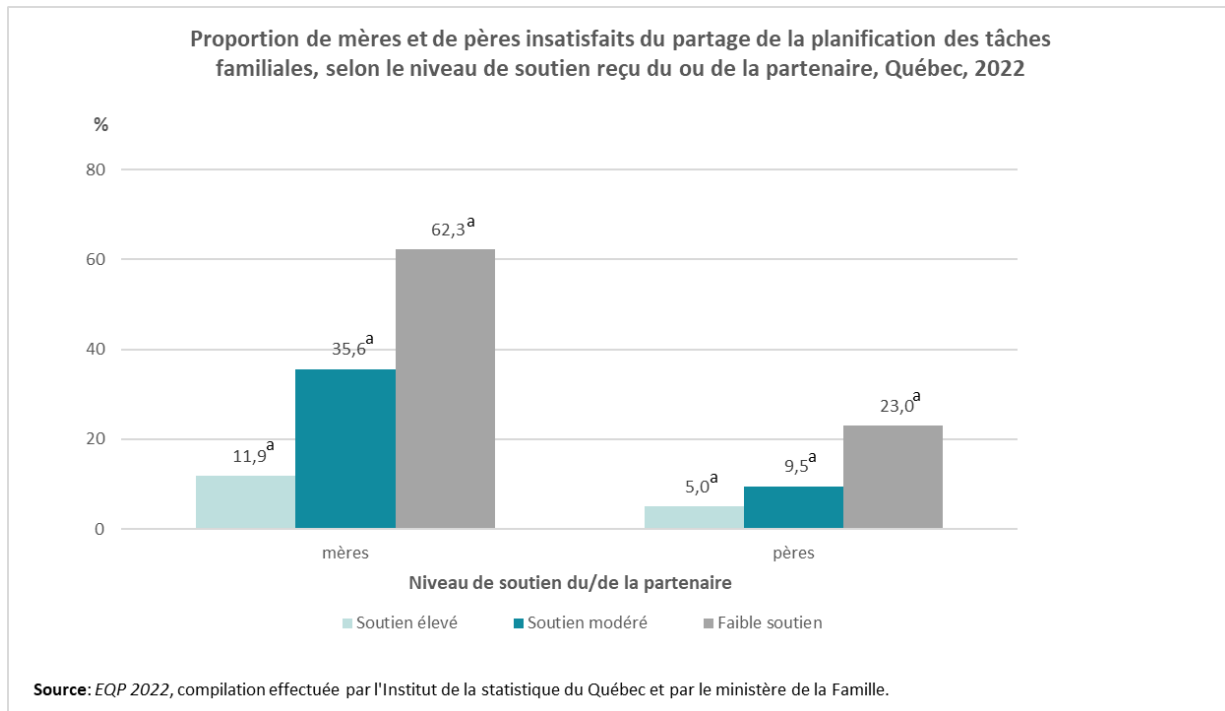
Comme l'on pouvait s'y attendre, le niveau de soutien du conjoint entraîne des variations importantes de la satisfaction déclarée. À la [figure 26](#), on constate d'abord, du côté des parents qui bénéficient d'un faible soutien, qu'ils sont, naturellement, fort peu nombreux à se montrer très satisfaits de la répartition des tâches à organiser en lien avec la vie familiale, soit 8 %, comparativement à 41 % chez ceux qui bénéficient d'un soutien élevé. En contrepartie, on observe une très forte proportion de parents insatisfaits, parmi ceux qui n'obtiennent de la part de leur conjoint qu'un faible soutien (45 %). En comparaison, les parents qui bénéficient d'un soutien élevé de la part de leur conjoint sont cinq fois moins enclins à se dire peu ou pas satisfaits du partage de la charge mentale familiale (8 %). La proportion de parents insatisfaits enregistrée du côté de ceux qui bénéficient d'un faible soutien est la plus élevée observée dans ce rapport. De même, plus d'un parent sur dix bénéficiant d'un faible soutien a déclaré qu'il n'était pas du tout satisfait du partage au sein de son couple, ce qui en fait la proportion la plus élevée (13 %).

#### Comment mesure-t-on la perception du niveau de soutien du conjoint?

Dans l'EQP, les parents se sont prononcés sur la fréquence à laquelle ils ont reçu trois formes de soutien de leur partenaire au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, à savoir, par exemple, s'ils se sentaient encouragés et rassurés par celui-ci dans leur rôle de parent. Les résultats ont ensuite été regroupés pour distinguer les formes de soutien fréquemment reçu, soit les items pour lesquels les parents ont indiqué recevoir fréquemment, soit souvent ou toujours, du soutien de leur partenaire. Ainsi, on considère que les parents bénéficient d'un soutien élevé lorsqu'ils déclarent obtenir trois formes de soutien fréquent, tandis que ceux qui ont fréquemment une ou deux formes de soutien sont considérés comme ayant un soutien modéré. Les parents qui n'ont aucune forme de soutien fréquent sont considérés comme bénéficiant d'un faible soutien de leur conjoint. Pour en savoir plus sur cet indicateur, voir le rapport [Être parent au Québec en 2022](#) (encadré 7.2 : 167).

Le soutien du conjoint ou de la conjointe fait ainsi une différence majeure pour l'insatisfaction déclarée par les parents par rapport à la répartition de la charge mentale, l'insatisfaction augmentant à mesure que le soutien s'affaiblit. Ce constat demeure vrai tant chez les mères que chez les pères ([figure 27](#)). Près du quart des pères (23 %) qui reçoivent un soutien faible de leur conjointe sont insatisfaits, ce qui est nettement plus élevé que chez ceux recevant un soutien élevé (5 %). Chez les mères, l'insatisfaction est beaucoup moins importante pour celles qui bénéficient d'un soutien élevé de leur conjoint, une sur dix seulement se déclarant insatisfaite (12 %). Cependant, un peu plus de six mères sur dix se disent insatisfaites en présence d'un faible soutien (62 %), ce qui en fait, de toutes les caractéristiques examinées dans ce rapport, la situation la plus critique à cet égard, chez les mères.

Figure 27



### Le niveau d'entente entre les enfants intervient sur la satisfaction déclarée

Au-delà de la relation conjugale, d'autres éléments liés à l'environnement familial peuvent intervenir sur la satisfaction déclarée par les parents à l'égard de la charge mentale. C'est le cas notamment du niveau d'entente entre les enfants dans la famille. En effet, on observe beaucoup plus de satisfaction chez les parents dont les enfants s'entendent très bien, en comparaison des familles où l'entente n'est pas très bonne ou pas bonne du tout (41 % c. 18 %; [figure 26](#)). Sans grande surprise, l'insatisfaction est beaucoup moins grande chez les parents qui considèrent que leurs enfants s'entendent très bien : près du tiers des répondants qui ont indiqué que leurs enfants ne s'entendaient pas très bien ou pas bien du tout se déclarent insatisfaits du partage de la charge mentale familiale (33 %), comparativement à 13 % des parents des fratries au sein desquelles règne une très bonne entente.

Le niveau d'entente des enfants intervient de façon similaire chez les pères et chez les mères : ceux dont les enfants s'entendent très bien sont significativement moins insatisfaits que tous les autres. La proportion de pères et de mères insatisfaits est d'ailleurs deux fois moins élevée en présence de fratries qui s'entendent très bien, comparativement à celles qui ne s'entendent pas très bien ou pas bien du tout (6 % c. 13 % chez les pères<sup>16</sup>; 20 % c. 46 % chez les mères; [tableau 12](#)).

<sup>16</sup> L'écart demeure statistiquement significatif malgré l'imprécision de l'estimation pour le niveau « pas très bien ou pas bien du tout » (13 %), qui est fournie à titre indicatif seulement.

### Les parents qui ont un entourage très disponible sont moins insatisfaits

Les écarts de situation sont moins marqués si l'on considère finalement le niveau de disponibilité de l'entourage. Tout de même, des différences sont perceptibles (figure 26 et tableau 11). Du côté de la satisfaction, on note une proportion plus importante de parents se déclarant très satisfaits du côté de ceux qui ont un entourage très disponible, en comparaison de ceux qui ne peuvent compter sur une telle disponibilité (35 % c. 30 %). À l'opposé, l'insatisfaction liée au partage de la planification des tâches familiales est plus grande chez les parents dont l'entourage est peu ou modérément disponible, en comparaison de ceux qui peuvent compter régulièrement sur du soutien pour les appuyer dans leur rôle de parent (18 % et 19 % c. 14 % respectivement).

Si les mères demeurent en proportion plus insatisfaites, les données du tableau 12 confirment que le niveau de disponibilité de l'entourage fait une différence chez les pères comme chez les mères; les pères dont l'entourage est très disponible sont significativement moins insatisfaits que les autres (6 % c. 9 %), et la même situation prévaut chez les mères (22 % c. 27 %).

#### Comment mesure-t-on le niveau de disponibilité de l'entourage?

Dans l'EQP 2022, les parents ont été invités à se prononcer sur la fréquence à laquelle ils peuvent compter sur cinq sources de soutien différentes, soit leurs propres parents, les parents de leur partenaire, les autres membres de leur famille, les ami(e)s et collègues ainsi que leur voisinage, en cas de besoin. Les parents sont ensuite répartis en fonction du nombre de sources de soutien sur lesquelles ils peuvent fréquemment compter, c'est-à-dire souvent ou toujours. Lorsqu'aucune source de soutien n'est fréquemment disponible pour eux, on considère que les parents ont un entourage peu disponible. Les parents qui peuvent compter sur une ou deux sources sont considérés comme ayant un entourage modérément disponible, et on estime que ceux qui ont mentionné pouvoir fréquemment compter sur trois, quatre ou cinq sources bénéficient d'un entourage très disponible. Pour en savoir plus sur cet indicateur, voir le rapport [Être parent au Québec 2022](#) (encadré 9.2 : 225).

\*\*\*

## À retenir au sujet des relations avec l'entourage

Cette section a montré que les relations avec l'entourage sont d'une grande importance pour les parents et l'insatisfaction liée au partage de la charge mentale familiale varie significativement lorsqu'on les considère. À ce sujet, la relation avec le partenaire est, sans grande surprise, déterminante; la fréquence des critiques perçues, et plus encore le niveau de soutien reçu de l'autre partenaire, ont une incidence importante tant pour les pères que pour les mères. À ce sujet, on retiendra que 62 % des mères qui bénéficient d'un faible soutien de la part de leur conjoint sont insatisfaites, soit la proportion la plus élevée observée dans ce rapport du côté des mères. On retiendra également que, pour les quatre aspects examinés dans cette section, les caractéristiques font varier l'insatisfaction de manière très similaire pour les mères et les pères. Ainsi, les mères et les pères les moins insatisfaits sont celles et ceux qui ne se sentent jamais critiqués, qui bénéficient d'un soutien élevé de leur partenaire, dont les enfants

s'entendent très bien et qui peuvent compter sur un entourage très disponible. On remarquera tout de même que l'écart d'insatisfaction demeure bien apparent pour tous ces éléments, les mères étant toujours plus nombreuses proportionnellement, à se déclarer insatisfaites, que les pères.

## 1.7 Répartition des responsabilités parentales et des tâches domestiques

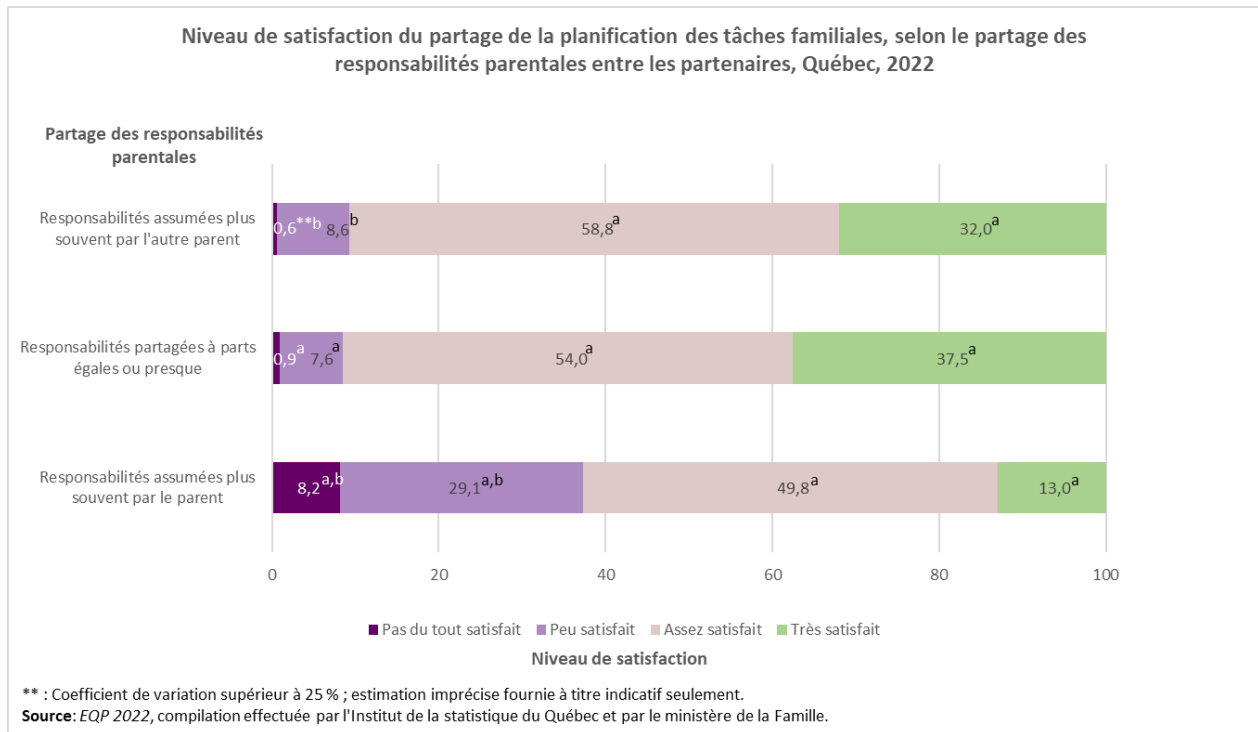
Comme on l'a mentionné d'entrée de jeu en introduction, même si les hommes s'impliquent davantage de nos jours, il demeure que le travail domestique et de soin repose encore surtout sur les épaules des femmes. Dans cette partie du rapport, la répartition du travail domestique et des responsabilités parentales telle que perçue par les parents est mise en lien avec la question de la satisfaction du partage de la charge mentale.

### Insatisfaction élevée chez les parents qui s'occupent plus souvent des responsabilités parentales

Dans l'EQP, les parents ont indiqué quel membre du couple assumait le plus souvent certaines responsabilités liées aux soins et à l'éducation des enfants, par exemple aider les enfants avec les devoirs et les leçons, les reconduire à des activités de loisirs, participer aux rencontres d'information au sujet de la garderie, de l'école ou des loisirs, etc.

On constate d'abord sans grande surprise, à la [figure 28](#), que la part de parents qui se disent très satisfaits du partage de la charge mentale familiale est relativement faible lorsque les parents indiquent qu'ils assument eux-mêmes ces responsabilités plus souvent que leur partenaire (13 %).

Figure 28

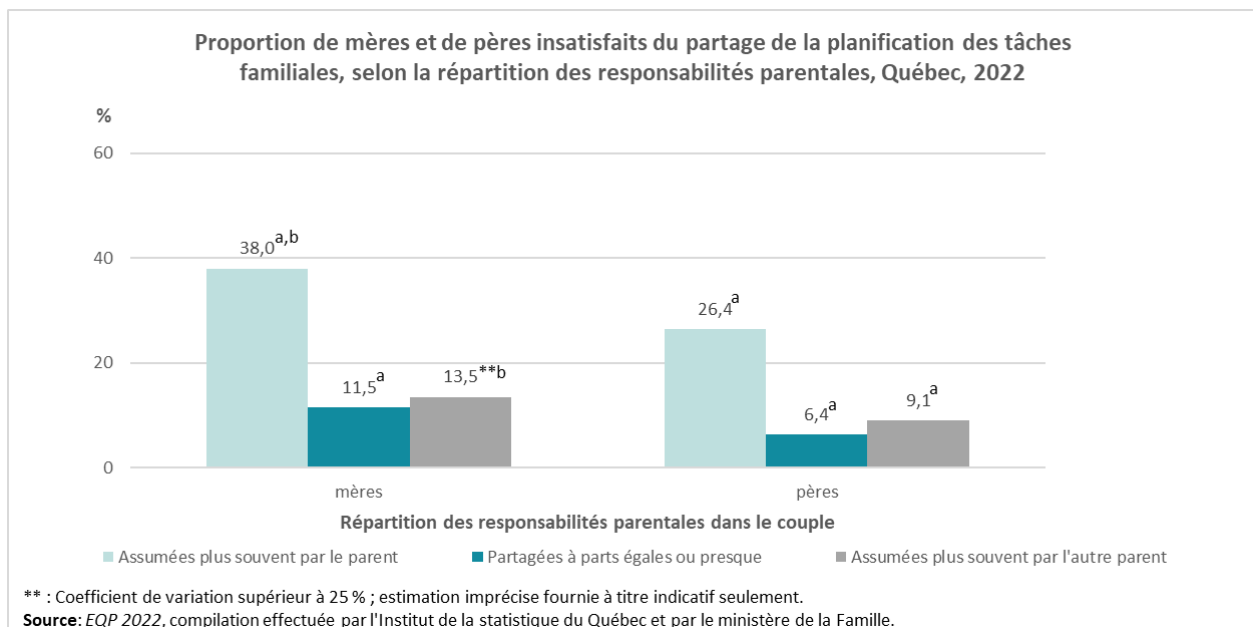


À l’opposé, l’insatisfaction est importante chez les parents qui indiquent qu’ils prennent plus souvent en charge les responsabilités parentales que leur conjoint. Près de quatre parents sur dix se déclarent insatisfaits du partage de la planification, dans cette situation (37 %). En comparaison, chez ceux qui déclarent que ces responsabilités sont partagées à parts égales ou presque, ou qu’elles sont plus souvent prises en charge par l’autre parent, la proportion d’insatisfaits est bien moindre, et touche moins d’un parent sur dix (10 %). La part de parents qui se disent *pas du tout* satisfaits est par ailleurs particulièrement élevée chez ceux qui prennent le plus souvent eux-mêmes en charge les responsabilités parentales, soit de 8 %, comparativement à moins de 1 % chez les autres. Ces résultats donnent à penser que les parents qui prennent le plus souvent en charge les responsabilités parentales sont aussi les mêmes qui les planifient et les organisent, et que cette charge, inégalement répartie, génère de l’insatisfaction.

Les données montrent, tant du côté des pères que des mères, que les proportions d’insatisfaits sont les plus importantes lorsqu’ils assument eux-mêmes le plus souvent les responsabilités parentales (26 % et 38 % respectivement; [figure 29](#)). De la même manière, l’insatisfaction tend à être moins importante dans les couples où le partage des responsabilités parentales se fait à parts égales ou presque, tant chez les pères (6 %) que chez les mères (12 %). Fait intéressant à noter, cependant : l’insatisfaction ne diffère pas selon que les mères partagent à parts égales ou presque les responsabilités parentales ou que celles-ci soient prises le plus souvent en charge par l’autre parent (l’écart entre les proportions n’est pas statistiquement significatif). Chez les pères, on note une insatisfaction plus grande lorsque les responsabilités sont assumées le plus souvent par l’autre parent que lorsqu’elles sont partagées également (9 % c. 6 %).



Figure 29

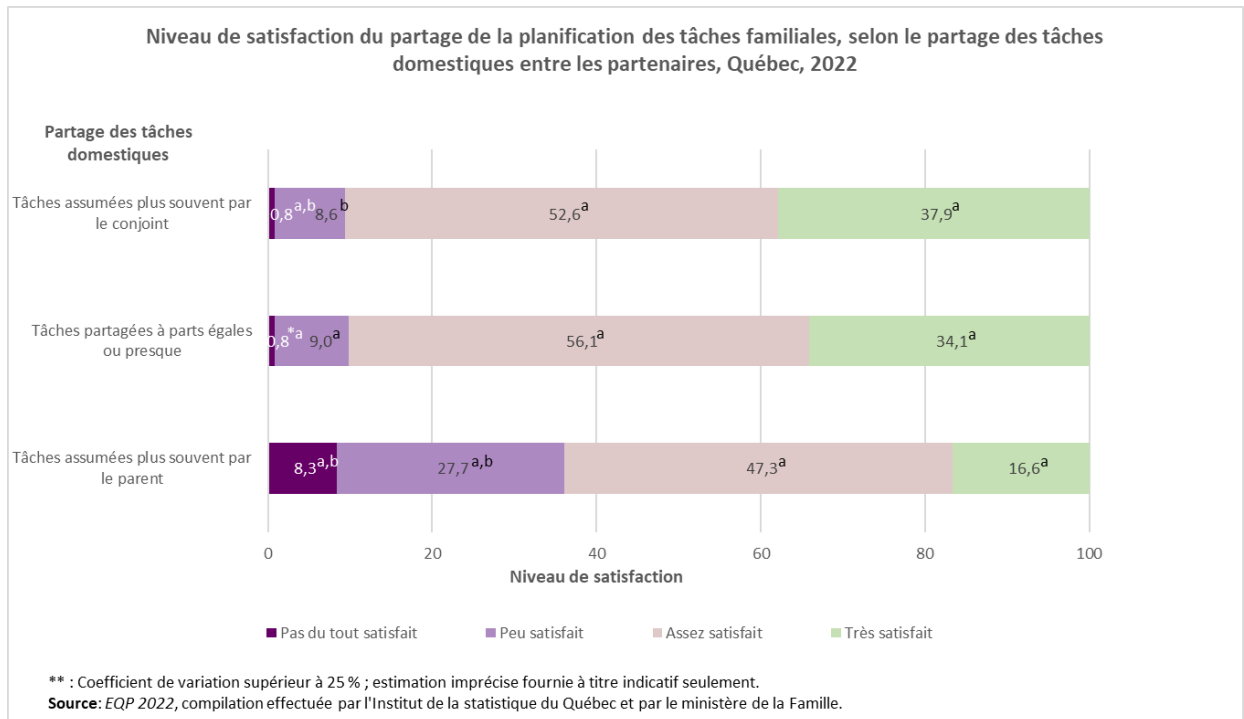


### Comme les mères, les pères sont plus insatisfaits lorsqu'ils prennent le plus souvent en charge les tâches domestiques

Du côté de la répartition des tâches domestiques<sup>17</sup>, le scénario est passablement le même. Les parents qui partagent à peu près également les tâches domestiques avec leur partenaire ou qui en font moins que celui-ci sont plus de deux fois plus nombreux, proportionnellement, que les parents qui les assument le plus souvent eux-mêmes, à se dire très satisfaits de la répartition de la charge mentale familiale dans leur couple (34 % et 38 %, c. 17 %). Chez les parents prenant le plus souvent en charge eux-mêmes ce type de tâches, l'insatisfaction relative à la planification de la charge familiale est élevée, à 36 %, et la part de parents aucunement satisfaits l'est également (8 %). En comparaison, les parents qui ne sont pas du tout satisfaits sont très peu nombreux du côté des parents qui partagent plus également les tâches domestiques dans leur couple, ou qui en font moins que leur partenaire (moins de 1 % respectivement).

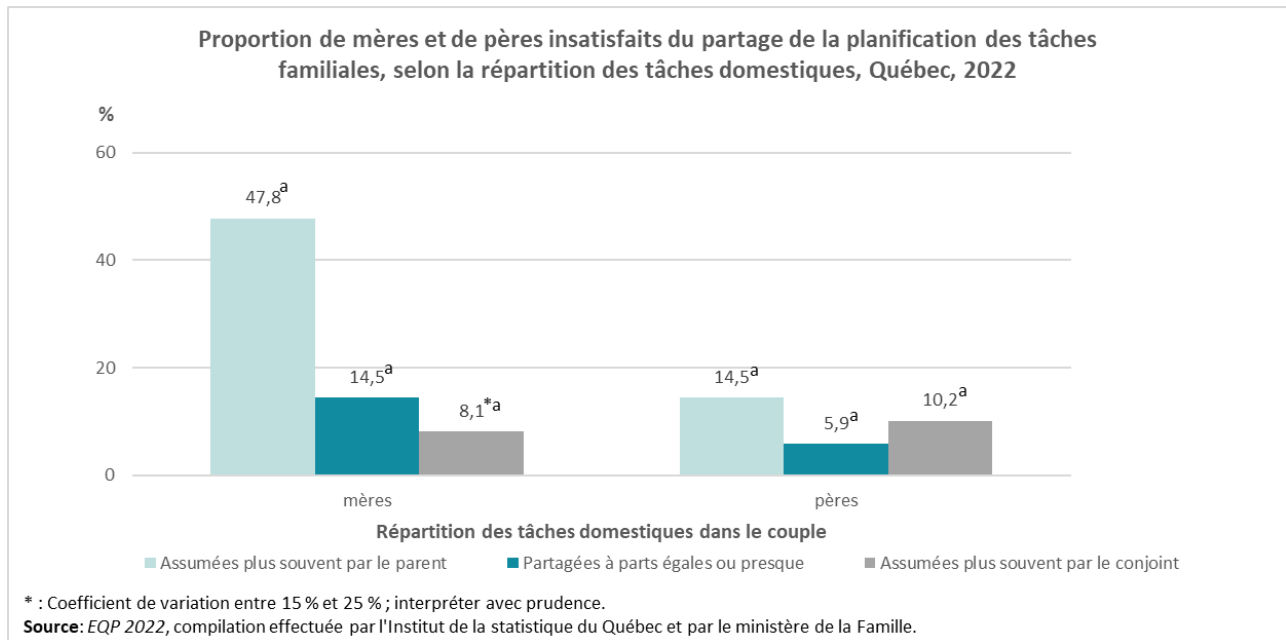
<sup>17</sup> Par exemple : préparer les repas et faire la vaisselle, faire les courses et les achats pour la famille, effectuer les travaux extérieurs, les réparations et l'entretien du domicile ou de la voiture, etc.

Figure 30



La répartition des tâches domestiques fait une différence tant chez les pères que chez les mères, comme on le voit à la [figure 31](#). L'insatisfaction est la plus grande chez les mères lorsque celles-ci prennent le plus souvent en charge les tâches domestiques, près d'une mère sur deux se déclarant insatisfaite du partage de la planification des tâches familiales dans ces circonstances (48 %). Elle est également la plus élevée chez les pères qui en font plus que leur partenaire (14 %). On constate finalement que la part de pères insatisfaits est plus grande que celle des mères lorsque les tâches domestiques sont prises en charge le plus souvent par l'autre parent (10 % c. 8 %). Il s'agit de l'une des deux seules situations examinées dans ce rapport où l'insatisfaction est plus importante chez les pères que chez les mères. Cependant, l'estimation pour les mères est relativement imprécise et, pour cette raison, l'écart observé entre les pères et les mères pourrait ne pas être significatif sur le plan statistique.

Figure 31



\*\*\*

## À retenir au sujet de la répartition des responsabilités parentales et des tâches domestiques

La répartition du travail dans la sphère familiale et ménagère fait, de toute évidence, une différence sur l'insatisfaction déclarée par les mères et par les pères quant au partage de la planification des tâches familiales au sein de leur couple. Dans les deux cas, l'insatisfaction est la plus élevée chez les parents qui prennent eux-mêmes le plus souvent en charge l'exécution des tâches domestiques comme des responsabilités parentales. Elle est également la moins élevée chez les mères, comme chez les pères, qui partagent plus également le travail domestique et parental.

On note finalement que l'écart d'insatisfaction entre les mères et les pères est plus important sur la question de la répartition des tâches domestiques (48 % c. 15 %; 33 points) que des responsabilités parentales (38 % c. 26 %; près de 12 points).

## Conclusion — section 1

Les données présentées dans cette première section nous ont appris qu'au Québec, les parents se disent généralement satisfaits du partage de la planification des tâches familiales au sein de leur couple. En effet, une majorité de parents, soit huit sur dix, s'en déclarent assez ou très satisfaits (53 % et 29 % respectivement).

### La satisfaction déclarée par les parents dans l'ensemble

Le portrait réalisé permet de cibler les caractéristiques et situations où l'on observe les plus importantes proportions de parents qui se disent très satisfaits de ce partage. On a pu constater que ceux qui ne s'imposent pas de pression quant à leur rôle de parents sont ceux qui présentent le taux de satisfaction le plus élevé (51 %). Les parents nés à l'extérieur du Canada et dont l'arrivée au pays remonte à moins de 5 ans sont également majoritairement très satisfaits du partage de la planification des tâches familiales dans leur couple, et ceux qui vivent au Canada depuis 5 à 10 ans sont également nombreux, proportionnellement, à s'en déclarer très satisfaits (45 %). Toujours parmi les plus satisfaits, on compte les parents qui sont parmi les moins stressés (48 %) et ceux qui disposent de suffisamment de temps libres (46 %). Finalement, les parents appartenant à un couple dont les deux conjoints ne travaillent pas figurent aussi parmi les plus satisfaits (45 %).

D'autres parents ont pour leur part exprimé du mécontentement en ce qui a trait au partage de la planification des tâches familiales au sein de leur couple. Environ 215 000 parents se sont dits peu satisfaits (14 %) ou encore pas du tout satisfaits (3 %) de la répartition de cette charge entre eux et leur partenaire. Dans certaines situations, la proportion d'insatisfaits est toutefois beaucoup plus élevée. Les parents qui reçoivent un faible soutien de leur conjoint sont les moins satisfaits; la proportion de ceux qui ont indiqué qu'ils étaient mécontents du partage de la charge mentale dans leur couple atteint 45 %. De même, ceux qui se sont dits indécis à savoir s'ils sont heureux comme parents présentent un taux élevé d'insatisfaction (39 %). L'insatisfaction est également grande chez les parents qui mentionnent que ce sont eux qui s'occupent le plus souvent des responsabilités parentales (37 %) et des tâches domestiques (36 %). Finalement, environ un parent sur trois est insatisfait parmi ceux qui se sentent dépassés par la responsabilité d'être parent (34 %), sont indécis à savoir s'ils sont satisfaits comme parents (34 %) et ont un rythme de vie très exigeant (32 %).

Les proportions de parents qui se déclarent *pas du tout satisfaits* sont les plus élevées dans des contextes très similaires. Chez les parents qui bénéficient d'un faible soutien de la part de leur partenaire, 13 % ont déclaré qu'ils n'étaient pas du tout satisfaits du partage de la planification des tâches familiales au sein de leur couple, ce qui en fait la proportion la plus élevée d'entre toutes, pour les caractéristiques examinées dans ce rapport. On constate par ailleurs que moins de 1 % des pères se disent très insatisfaits du partage de cette planification avec leur conjointe, ce qui est beaucoup plus faible que chez les mères (5 %).

### L'écart d'insatisfaction entre les pères et les mères

Un important écart d'insatisfaction entre les mères et les pères a également été mis en lumière, celles-ci étant généralement trois fois plus nombreuses à se déclarer peu ou pas du tout satisfaites du partage de la planification des tâches familiales dans leur couple (26 % c. 8 %).

À partir des caractéristiques passées en revue dans cette section, on a constaté que quelques rares situations donnent lieu à des proportions de mères et de pères insatisfaits plus semblables. C'est le cas par exemple des pères et des mères nés à l'étranger qui vivent au Canada depuis moins de 5 ans (10 %). C'est également le cas des pères et des mères qui sont à la maison par choix, plutôt qu'en emploi. Cependant, le nombre très faible de pères à la maison ayant répondu à l'enquête fait en sorte que cette estimation est imprécise et que ce constat demeure incertain. De même, la proportion de pères insatisfaits serait plus grande dans les couples où l'exécution des tâches domestiques est prise en charge le plus souvent par l'autre parent (10 % chez les pères, 8 % chez les mères). Cependant, on ne peut l'affirmer avec assurance, car l'estimation pour les mères doit être interprétée avec prudence. Quoi qu'il en soit, dans cette situation, l'écart d'insatisfaction est assurément beaucoup plus faible, voire inexistant, entre les pères et mères.

À l'opposé, dans plusieurs situations examinées, l'écart d'insatisfaction est particulièrement prononcé. La proportion de mères insatisfaites est beaucoup plus importante que celle observée chez les pères dans les familles où le revenu familial est moyen-élevé, lorsque le parent travaille moins de 35 heures et lorsque le parent est satisfait des heures travaillées. L'écart est aussi parmi les plus grands chez les parents en télétravail à temps complet, chez ceux qui font moins de 40 % des heures de travail à la maison, et chez ceux qui présentent un faible niveau de conflit travail-famille. Plusieurs éléments de l'expérience parentale donnent également lieu à des écarts importants; c'est le cas du fait de se déclarer insatisfait comme parent, de se déclarer indécis à savoir si l'on est heureux dans le rôle de parent et d'appartenir au groupe de parents les moins stressés. De même, peu importe le niveau de critique du conjoint, les mères demeurent largement plus insatisfaites que les pères. Le fait de bénéficier d'un faible soutien du conjoint et de vivre avec des enfants qui ne s'entendent pas bien entre eux est également révélateur d'écarts importants de la satisfaction. La prise en charge des tâches domestiques fait finalement aussi apparaître d'importants écarts quant au mécontentement exprimé entre les pères et les mères.

\*\*\*

À partir de plusieurs caractéristiques, cet examen a permis de faire un portrait de la satisfaction déclarée par les parents du Québec quant au partage de la planification des tâches familiales dans leur couple. Il a également été possible de quantifier l'écart d'insatisfaction qui distingue les mères et les pères à ce propos en général, et dans plusieurs situations, ainsi que d'identifier les différences qui apparaissent en fonction des caractéristiques examinées. Seulement, plusieurs des éléments passés en revue peuvent être liés entre eux. Ainsi, certaines des variations observées pourraient être attribuables à d'autres caractéristiques. Les résultats présentés à la section suivante permettent d'y voir plus clair.

## 2. Comment expliquer l'insatisfaction chez les pères et chez les mères?

Cette section met en évidence les facteurs susceptibles de faire augmenter les probabilités, pour un parent, de se déclarer insatisfait, à partir d'un ensemble de caractéristiques pris en compte simultanément. Pour ce faire, l'ensemble des facteurs associés à l'insatisfaction a été examiné. Des modèles différents ont été élaborés pour les pères et les mères, puisque les facteurs associés à l'insatisfaction ne sont pas exactement les mêmes. Tant chez les pères que chez les mères, certaines caractéristiques ne sont pas considérées dans les analyses, soit parce qu'elles concernent un sous-ensemble de parents, soit parce qu'elles sont fortement corrélées entre elles. Les résultats nous permettent de dégager les éléments explicatifs de l'insatisfaction déclarée par les mères et les pères, et de constater les ressemblances et les différences à cet égard.

### Modèles de régression logistique

Des modèles de régression logistique ont été élaborés afin d'estimer la relation entre diverses caractéristiques et la probabilité, pour les pères et les mères, de se dire peu satisfaits ou pas du tout satisfaits du partage de la planification des tâches familiales. Cette méthode permet de mesurer la probabilité qu'un parent se déclare insatisfait, en considérant l'effet de certaines variables sur cette situation. Elle permet par ailleurs de déterminer le niveau de signification des estimations.

Le [tableau 15](#) regroupe les rapports de cotes de probabilités obtenus à partir du modèle retenu, pour un certain nombre de caractéristiques.

Pour chaque variable, un groupe de référence sert de repère. Par définition, le rapport de cotes pour le groupe de référence déterminé est égal à 1,00. Un rapport supérieur à 1,00 pour le groupe de comparaison signifie que le facteur à l'étude a un effet positif sur la probabilité que le parent se dise peu ou pas du tout satisfait. Inversement, un rapport inférieur à 1,00 indique un effet négatif par comparaison au groupe de référence. Enfin, une probabilité égale à 1,00 signifie que le facteur à l'étude n'a aucun effet par comparaison au groupe de référence.

### 2.1 L'insatisfaction chez les mères

À la section précédente, on a constaté qu'un plus grand nombre d'éléments font varier l'insatisfaction chez les mères, en comparaison des pères. Le modèle de régression logistique qui a été construit, et dont les résultats sont présentés au [tableau 15](#), prend en compte dix variables associées à l'insatisfaction des mères<sup>18</sup>, afin de voir dans quelle mesure elles permettent d'expliquer cette insatisfaction.

On constate d'abord, du côté des caractéristiques sociodémographiques et de la famille, que le fait d'avoir un ou deux enfants seulement augmente les probabilités, pour une mère, de se déclarer insatisfaite, plutôt que d'en avoir trois ou plus. De même, les résultats de cette analyse confirment que les mères nées

---

<sup>18</sup> Lieu de naissance; Nombre d'enfants dans la famille; Plus haut diplôme obtenu; Présence d'un problème de santé chez un membre de la famille; Perception de la suffisance des revenus; Situation d'emploi des conjoints du couple; Stress parental; Niveau d'exigence du rythme de la vie quotidienne; Disponibilité de l'entourage; Répartition des tâches domestiques.

au Québec ou dans une autre province canadienne sont plus susceptibles d'être insatisfaites que celles nées à l'étranger. Ces résultats vont donc dans le même sens que les observations de Frank et Frenette sur la répartition des tâches ménagères dans le couple (2021); ils notent en effet que les femmes nées au Canada, qu'elles soient en couple avec un immigrant ou un partenaire né au Canada, étaient plus susceptibles d'être insatisfaites que les femmes immigrantes. Finalement, le fait d'être atteinte d'un problème de santé, ou d'avoir un conjoint ou un enfant atteint d'un problème de santé, augmente les probabilités d'exprimer du mécontentement, chez les mères, en comparaison de celles vivant dans une famille dont les membres sont tous exempts de problème de santé.

Du côté des variables socioéconomiques, on constate que les mères qui ont un diplôme universitaire sont plus susceptibles que celles qui n'ont aucun diplôme de se dire insatisfaites. Celles qui ont un diplôme de niveau collégial sont également plus susceptibles de déclarer de l'insatisfaction. Cela fait écho à des observations semblables sur les prédicteurs de mécontentement observé pour la répartition des tâches ménagères (Frank et Frenette, 2021). Par ailleurs, les mères qui ont l'impression de disposer de revenus insuffisants pour combler les besoins de base de leur famille sont, elles aussi, plus susceptibles d'exprimer de l'insatisfaction, par rapport à celles dont les revenus sont suffisants ou très suffisants.

Du côté de l'expérience parentale, on constate que le stress et le rythme de vie sont aussi des facteurs déterminants. Les mères qui présentent un niveau de stress modéré ou plus élevé que les autres sont en effet plus susceptibles d'être insatisfaites que celles présentant un niveau de stress plus faible. Si l'on prend en compte le rythme de vie, les résultats confirment que celles qui vivent « à toute allure » sont aussi plus susceptibles de se dire insatisfaites. En effet, les probabilités d'être insatisfaites augmentent chez celles qui ont un rythme de vie modérément ou très exigeant, comparativement à celles dont le rythme de vie n'est pas exigeant.

Sur le plan de l'emploi, on constate que les mères qui travaillent sont plus susceptibles d'être insatisfaites que les autres. En effet, qu'elles soient en couple avec un conjoint qui travaille ou non, les mères en emploi sont plus susceptibles d'être insatisfaites du partage de la planification des tâches familiales que les mères sans emploi, mais dont le conjoint travaille. Cela est également cohérent avec les observations de Frank et Frenette relativement au partage des tâches ménagères exécutées, le statut d'emploi étant ressorti de leurs travaux comme un prédicteur de l'insatisfaction des femmes en couple (2021 : 28).

La disponibilité de l'entourage est également un facteur associé à l'insatisfaction, toutes choses étant égales par ailleurs. Ainsi, le fait d'avoir un entourage peu disponible ou modérément disponible augmente les probabilités, pour les mères, d'être peu ou pas satisfaites du partage de la charge mentale familiale, si on les compare à celles qui ont un entourage très disponible.

Les données sont finalement sans équivoque sur le lien entre l'insatisfaction déclarée et la manière dont les tâches domestiques sont réparties au sein du couple. Les mères qui indiquent que ce sont elles qui prennent le plus souvent en charge les tâches domestiques sont en effet plus susceptibles de se déclarer insatisfaites, par rapport à celles dont le conjoint en assume le plus souvent l'exécution. On constate aussi qu'elles sont plus susceptibles que ces dernières de se déclarer insatisfaites du partage de la planification des tâches familiales lorsqu'elles considèrent que l'exécution des tâches domestiques est répartie assez également dans le couple. Cette situation s'explique possiblement par le fait que le partage se fait mieux dans le couple en raison d'une délégation des tâches par la mère, et que ce fonctionnement, ne diminuant pas la charge mentale, génère de l'insatisfaction.

## 2.2 L'insatisfaction chez les pères

On l'a vu tout au long du rapport, les pères sont beaucoup moins nombreux, proportionnellement, à se déclarer insatisfaits que les mères du partage de la planification des tâches familiales. Tout de même, la proportion de pères insatisfaits varie dans certains contextes. Quels sont donc les facteurs qui permettent d'expliquer l'insatisfaction chez les pères?

D'abord, on constate, au [tableau 15](#), qu'un nombre moins grand de caractéristiques ou de situations vécues par les pères intervient, celles-ci étant moins nombreuses à être associées à l'insatisfaction du côté des pères. Le modèle qui a été élaboré afin d'expliquer l'insatisfaction des pères prend ainsi en compte six variables, soit la présence d'un problème de santé chez un membre de la famille, la perception de la suffisance des revenus, le stress parental, le niveau d'exigence du rythme de la vie quotidienne, la disponibilité de l'entourage et la répartition des tâches domestiques au sein du couple. Notons que toutes ces caractéristiques sont également associées à l'insatisfaction chez les mères et sont présentes dans le modèle élaboré pour celles-ci.

De toutes les caractéristiques sociodémographiques et familiales examinées dans ce rapport, le seul élément associé à l'insatisfaction chez les pères est la présence d'un problème de santé dans la famille. Les résultats des analyses de régression logistique confirment que les pères sont plus susceptibles d'exprimer de l'insatisfaction en présence d'un problème de santé chez un membre de la famille que ceux qui n'en déclarent pas. En examinant les variables socioéconomiques, on constate que les pères qui déclarent que leurs revenus ne suffisent pas à combler les besoins de base de leur famille sont plus susceptibles d'exprimer de l'insatisfaction que ceux qui les jugent suffisants ou très suffisants.

Du côté de l'expérience parentale, on observe que plus le stress parental augmente, plus les probabilités d'exprimer de l'insatisfaction sont élevées. Ainsi, les pères qui vivent un stress parental modéré sont plus susceptibles de se déclarer insatisfaits que ceux qui présentent un stress plus faible, et les probabilités sont plus grandes encore chez ceux qui appartiennent au groupe de pères les plus stressés. Les probabilités d'être insatisfaits augmentent aussi avec le niveau d'exigence du rythme de vie. Lorsque ce rythme est très exigeant, les pères sont en effet plus susceptibles d'être insatisfaits que lorsque ce rythme est peu exigeant.

La disponibilité de l'entourage est également un élément déterminant pour les pères lorsqu'il est question d'expliquer l'insatisfaction relative au partage de la charge mentale. Comme le montre le [tableau 15](#), le fait d'avoir un entourage modérément disponible ou peu disponible augmente les probabilités d'éprouver de l'insatisfaction chez les pères, par rapport à ceux dont l'entourage est très disponible.

Finalement, les probabilités de se dire insatisfait augmentent aussi lorsque les pères déclarent assumer le plus souvent les tâches domestiques, par rapport à ceux qui disent qu'elles sont plus souvent assumées par leur partenaire. On observe aussi un phénomène intéressant sur ce plan : chez les pères, les probabilités d'éprouver de l'insatisfaction *diminuent* lorsque les tâches domestiques sont assumées à parts égales ou presque, dans le couple, plutôt qu'assumées surtout par leur conjointe.



## L'insatisfaction chez les parents en emploi

D'autres modèles ont été élaborés afin de permettre la prise en compte de certaines variables liées au marché du travail. À cette fin, seuls les parents ayant répondu que le travail est leur principale occupation au moment de l'enquête sont considérés, afin de mettre en lumière les facteurs déterminants de l'insatisfaction déclarée par rapport au partage de la charge mentale familiale, une fois certaines caractéristiques liées au travail prises en compte simultanément. Comme on le voit au [tableau 16](#), sont donc inclus tous les facteurs des premiers modèles, à l'exception de celui portant sur la situation d'emploi, auxquels on ajoute le niveau de conflit travail-famille pour les pères et les mères, et le nombre de mesures de conciliation travail-famille utilisées pour les mères seulement, cette variable n'étant pas associée au mécontentement des pères.

Les résultats nous apprennent que le niveau de conflit travail-famille a une incidence sur l'insatisfaction déclarée, tant chez les pères que chez les mères. Ainsi, les parents en emploi sont plus susceptibles de se dire insatisfaits du partage de la planification des tâches familiales en présence d'un niveau modéré ou élevé de conflit travail-famille, par rapport à ceux qui vivent un faible niveau de conflit. Quant aux mesures de conciliation travail-famille, on constate que les mères en emploi qui ne recourent qu'à une seule mesure sont plus susceptibles de se dire insatisfaites que celles qui recourent à deux ou trois.

Du côté des facteurs de nature sociodémographique et familiale, les résultats indiquent que les constats tirés des premiers modèles se maintiennent, chez les mères comme chez les pères, lorsque l'on intègre des variables liées au travail et que l'on considère uniquement les parents en emploi. En considérant l'expérience parentale, on constate que le stress parental et le niveau d'exigence du rythme de la vie quotidienne demeurent des facteurs associés à l'insatisfaction des mères et des pères, tout comme la disponibilité de l'entourage, qui demeure également déterminante chez les parents en emploi. Finalement, les constats tirés à partir des premiers modèles demeurent également en ce qui a trait à la répartition des tâches domestiques au sein des couples pour les pères et pour les mères en emploi.

## Conclusion — section 2

Les analyses menées dans cette section ont permis de dégager les facteurs explicatifs de l'insatisfaction relative au partage de la planification des tâches familiales chez les pères et chez les mères. À partir des résultats, on a constaté que l'insatisfaction des pères, même si elle est généralement de moindre ampleur que celle déclarée par les mères, ne s'explique pas très différemment.

Les facteurs qui augmentent les probabilités de déclarer de l'insatisfaction chez les pères sont en effet les mêmes que chez les mères. Ils concernent : la présence d'un problème de santé dans la famille, le fait de considérer que les revenus de la famille ne suffisent pas à combler les besoins de base, de faire partie des parents les plus stressés, d'avoir un rythme de vie quotidienne modérément ou très exigeant, d'avoir un entourage modérément ou peu disponible et d'assumer soi-même la plupart des tâches domestiques. On note cependant une petite nuance entre les pères et les mères en ce qui a trait à la répartition de ces tâches : chez les pères, les probabilités d'éprouver de l'insatisfaction *diminuent* lorsque les tâches sont assumées à parts égales ou presque dans le couple, plutôt qu'assumées surtout par leur partenaire. Cela contraste avec la situation des mères, qui demeurent plus susceptibles de se dire insatisfaites lorsqu'elles considèrent que le partage des tâches est relativement égal dans le couple. Cela pourrait s'expliquer par le fait que, malgré un partage plus équitable des tâches exécutées, elles demeurent les principales responsables de leur planification, et que cette charge génère du mécontentement.

On a par ailleurs vu que, chez les mères, un plus grand nombre de caractéristiques ou de situations sont susceptibles d'influer sur l'insatisfaction déclarée. Ainsi, à ceux déjà énumérés, quatre facteurs supplémentaires augmentent les probabilités qu'une mère se déclare insatisfaite du partage de la planification des tâches familiales au sein de son couple : vivre avec un ou deux enfants, être née au Canada, détenir un diplôme universitaire et faire partie d'une famille dont les deux conjoints travaillent ou encore, d'un couple où seule la mère travaille. Par rapport à la scolarité, il est intéressant de noter que le plus haut diplôme obtenu joue sur la satisfaction déclarée du côté des mères seulement. Frank et Frenette ont pour leur part montré que le niveau de scolarité intervient dans le mécontentement des hommes comme des femmes à l'égard de la répartition des tâches ménagères, les hommes moins scolarisés étant généralement moins insatisfaits (2021 : 28). Cette étude portait toutefois sur l'exécution des tâches, et non leur planification, et incluait également des hommes sans enfant, ce qui pourrait expliquer cette différence dans les résultats.

Finalement, les analyses réalisées démontrent que les facteurs explicatifs de l'insatisfaction demeurent les mêmes si l'on se concentre sur les parents en emploi et que l'on introduit certaines variables relatives au travail. Chez ces parents, pères comme mères, on constate que le fait de vivre un niveau élevé de conflit travail-famille augmente les probabilités de déclarer de l'insatisfaction. Par ailleurs, le fait de ne recourir qu'à une mesure de conciliation travail-famille augmente ces probabilités chez les mères.

Il importe de considérer certains éléments à la lecture de ces constats. D'abord, plusieurs des caractéristiques explorées dans cette section portent uniquement sur la situation du parent répondant, alors qu'il aurait été pertinent de connaître également celle du conjoint pour affiner notre compréhension des dynamiques à l'œuvre dans le couple. Aussi, il faut considérer que d'autres variables non considérées dans les analyses peuvent entrer en ligne de compte pour expliquer l'insatisfaction des pères et des

mères<sup>19</sup>. Finalement, il faut garder en tête que les associations observées, bien que significatives, ne peuvent être interprétées comme des liens de cause à effet. Tout de même, ces résultats permettent une meilleure compréhension des facteurs qui jouent sur la satisfaction déclarée par les pères et les mères par rapport au partage de la charge mentale.

---

<sup>19</sup> Par exemple, le fait d'avoir une aide domestique rémunérée, la qualité de la relation entre les partenaires, leur mode de communication, etc.

## Réflexions, enjeux et pistes d'action

La présente étude avait pour but d'apporter de nouvelles connaissances sur le ressenti des parents à l'égard du partage de la charge mentale familiale au sein de leur couple, à partir d'une enquête ciblant les parents d'enfants mineurs au Québec, et dans une perspective de comparaison entre les pères et les mères. Elle a permis de cerner l'ampleur de la satisfaction et, en corollaire, de l'insatisfaction par rapport au partage de la charge mentale, exprimées par les parents interrogés dans le cadre de l'EQP 2022. Il a été possible d'établir que plus de 215 000 parents sont insatisfaits de ce partage, ce qui représente environ 17 % des parents en couple au Québec.

Si des études montrent que, malgré les avancées, des inégalités demeurent au sein des couples sur le plan du partage de l'exécution du travail domestique et des soins aux enfants, on sait maintenant, grâce à la littérature récente, que le travail cognitif qui conduit à la réalisation de ces tâches comporte lui aussi une importante dimension genrée (Weeks et Ruppner, 2025). Les données analysées dans le présent rapport montrent que la satisfaction liée au partage de la charge mentale au Québec est elle aussi différenciée en fonction du genre. En effet, près de 165 000 mères, en comparaison d'un peu plus de 50 000 pères, s'en sont déclarées insatisfaites en 2022. Ainsi, les trois quarts des parents peu ou pas satisfaits de ce partage sont des mères.

### Quelques réflexions sur les différences de l'insatisfaction chez les pères et les mères

Le portrait descriptif a mis en évidence que l'insatisfaction ne varie pas exactement de la même manière chez les mères et les pères, en fonction de la présence de certaines caractéristiques ou de certaines situations. De même, bien qu'il y ait un tronc commun de facteurs expliquant l'insatisfaction chez les pères et chez les mères, les caractéristiques en jeu chez les mères sont plus nombreuses.

Les facteurs qui s'ajoutent chez les mères pour expliquer l'insatisfaction, soit le nombre d'enfants, le lieu de naissance, la scolarité et le statut d'emploi des conjoints, sont d'ordre familial et socioéconomique. Ces résultats sont en cohérence avec ceux rapportés notamment par Bianchi et coll. (2012), qui ont montré que les caractéristiques socioéconomiques et familiales expliquaient davantage l'implication des mères que des pères dans la réalisation des tâches domestiques et des soins apportés aux enfants.

Au sujet de la scolarité, il est intéressant de relever que le fait de détenir un diplôme universitaire est associé à plus d'insatisfaction chez les mères, mais pas chez les pères. L'étude de Daminger (2019), qui a été réalisée auprès de mères très scolarisées, offre des pistes intéressantes pour expliquer cette situation. D'abord, les mères qui ont un niveau de scolarité élevé sont plus susceptibles de pratiquer la « maternité intensive », ce qui implique beaucoup de travail cognitif, comme la planification et la prise de décision. Par ailleurs, ces mères sont probablement plus enclines à devoir concilier des impératifs contradictoires, soit le désir d'une répartition égalitaire du travail domestique et la norme sociale de la parentalité intensive, qui incombe culturellement davantage aux mères. Les attentes sociales, qui pèsent plus lourdement sur les mères, sont donc plausiblement à la source d'une insatisfaction plus grande déclarée par celles-ci.

Cette idée est renforcée par le fait que les mères nées à l'étranger sont aussi moins insatisfaites dans l'ensemble. Le fait d'être née au Québec ou ailleurs au Canada augmente effectivement les probabilités de se déclarer insatisfaites de la répartition de la planification des tâches familiales. De même, les données du portrait descriptif ont montré que l'insatisfaction devient plus présente à mesure que s'accumulent les

années écoulées depuis l'arrivée au Canada, pour les mères nées à l'extérieur du pays. L'exposition à certaines normes culturelles différentes de celles du pays d'origine est source de transformations qui peuvent mener à une redistribution plus égalitaire du pouvoir et des rôles au sein des couples, mais aussi faire naître des tensions, en bouleversant certaines conceptions plus traditionnelles (Gervais et coll., 2021). Le mécontentement croissant des mères nées à l'étranger en fonction du temps passé dans la société d'accueil pourrait en partie s'expliquer ainsi.

Les résultats relatifs à la situation économique des familles méritent également que l'on s'y attarde. On a vu que, chez les mères, le niveau de revenu est associé à l'insatisfaction, mais pas nécessairement dans le sens attendu. Comme l'ont montré Brunschwig et Seery (2024), la charge mentale des femmes en situation de précarité économique peut être passablement lourde, et notamment lorsque cette précarité se combine à une limitation fonctionnelle, à une récente immigration ou à un autre facteur de vulnérabilité. Cependant, les résultats du portrait descriptif montrent qu'en ce qui a trait à la satisfaction du partage de cette charge avec leur partenaire, ce sont les mères qui disposent d'un revenu moyen-élevé qui déclarent le plus de mécontentement. Les mères à faible revenu sont, quant à elles, les moins insatisfaites. Comme le revenu et la scolarité sont généralement imbriqués, on peut supposer, pour les raisons inverses à celles décrites plus haut au sujet des mères très éduquées, que les mères à faible revenu ressentent moins fortement l'effet des impératifs normatifs contradictoires en matière de partage des tâches et de parentalité intensive, et que cela se traduit par moins de mécontentement. Il est également intéressant de constater que, chez les pères, aucune différence quant à l'insatisfaction déclarée n'est observée en fonction du niveau de revenu. Cependant, tant chez les pères que chez les mères, la perception de la suffisance des revenus au regard des besoins de la famille est un facteur explicatif de l'insatisfaction. Cela confirme l'importance de considérer, dans l'examen de la satisfaction, l'évaluation que les parents font eux-mêmes de leur situation économique, et dans laquelle ils incluent probablement plusieurs éléments – train de vie, endettement, avoirs financiers, etc. – qui échappent à des mesures plus « objectives », comme le niveau de revenu du ménage.

Finalement, en ce qui a trait aux résultats sur la répartition du travail domestique et des responsabilités parentales, on constate que tant les mères que les pères sont les plus insatisfaits lorsqu'ils indiquent qu'ils exécutent le plus souvent eux-mêmes ces tâches. Malgré des résultats qui vont relativement dans le même sens pour les pères et les mères, il convient de faire valoir une nuance. Par rapport à la répartition des tâches domestiques, on constate que l'insatisfaction est la plus faible, chez les mères, lorsque leur conjoint prend le plus souvent en charge l'exécution du travail ménager, alors que chez les pères, l'insatisfaction est la plus faible lorsque le partage des tâches est relativement égal au sein du couple. Les résultats des analyses multivariées confirment par ailleurs que ce facteur intervient différemment sur la satisfaction chez les pères et chez les mères; contrairement aux pères, les mères demeurent plus susceptibles de se dire insatisfaites lorsque la répartition des tâches est relativement égale dans le couple. Cela est probablement dû au fait que, même lorsque les tâches sont partagées également dans leur exécution, leur planification demeure sous la responsabilité de la mère, ce qui est source d'insatisfaction malgré une égalité apparente.

### La charge mentale : un travail supplémentaire, répétitif et peu satisfaisant

À la lumière du constat général voulant que les mères soient, dans à peu près toutes les circonstances, moins satisfaites que les pères, il y a lieu de se questionner sur les raisons de cette insatisfaction.

D'abord, comme il s'agit essentiellement d'un travail de femmes, il faut considérer qu'il s'ajoute à l'exécution de tâches physiques dont elles sont encore responsables au sein de la famille; il s'agit donc d'un travail cognitif supplémentaire qui s'ajoute à plusieurs tâches exécutées simultanément, comme cuisiner tout en surveillant les enfants (Daminger, 2019 : 628). Les caractéristiques principales de la charge mentale soulevées en introduction (elle est invisible, simultanée et permanente) renvoient directement à la lourdeur de ce travail et il n'est ainsi pas anodin de parler de *charge* mentale. Cette lourdeur pourrait expliquer l'insatisfaction plus grande déclarée par les mères dans cette enquête. Comme le fait remarquer Daminger (2019), le travail cognitif résiste particulièrement bien aux barrières spatiales et temporelles, ce qui le rend propice à faire irruption dans le travail rémunéré ou les loisirs. Ces interruptions fréquentes pourraient affecter davantage la satisfaction des mères, lorsque cette charge n'est pas bien répartie entre les conjoints.

Par ailleurs, les femmes demeurent plus susceptibles d'assumer la responsabilité de tâches qui sont routinières, comme la préparation des repas et la lessive, alors que les hommes sont davantage impliqués dans les tâches plus ponctuelles, comme les réparations ou le travail extérieur (Lavoie et Auger, 2023; Frank et Frenette, 2021), ce qui se reflète dans le travail cognitif qui y est associé (Weeks et Ruppner, 2025). La récurrence des tâches généralement réalisées et réfléchies par les mères demande un travail de planification qui leur laisse donc peu de répit.

Finalement, au-delà du partage de cette charge, la nature du travail cognitif réalisé par les mères pourrait aussi intervenir sur la satisfaction déclarée. Les tâches cognitives prises en charge par les mères seraient particulièrement abstraites et peu discrétionnaires, alors que la prise de décision, par exemple, serait mieux répartie entre les conjoints (Daminger, 2019). Il est donc difficile de ressentir de la satisfaction pour ces tâches qui comportent un haut niveau d'abstraction, ce qui contraste avec la réalisation d'autres tâches, comme celles qui sont physiques, dont les résultats, souvent immédiats, sont plus concrets (Daminger, 2019).

Il importe aussi de considérer que la collecte de données de l'enquête a été réalisée au sortir de la crise sanitaire de la COVID-19, alors que certaines mesures visant à contraindre la pandémie étaient toujours en vigueur au Québec. Pendant cette période, plusieurs familles n'ont pu compter sur le soutien habituel de leur entourage ou de leur communauté. La pandémie a eu d'importantes répercussions sur les familles, et plus particulièrement sur les mères, qui sont demeurées les principales responsables des tâches familiales (Charton, Labrecque et Lévy, 2022). Il est donc possible que ce contexte ait accentué l'insatisfaction ressentie et déclarée des mères, et que cela transparaît dans les résultats présentés dans ce rapport.

Quoi qu'il en soit, les conséquences des inégalités de répartition de la charge mentale sont nombreuses et préoccupantes, et ont des effets néfastes sur la santé physique, mentale et émotionnelle des mères (Aviv et coll., 2024). Ces enjeux appellent à une recherche de solutions à plusieurs niveaux.

## Des pistes pour mieux soutenir les parents, notamment les mères

### *Faire (re)connaître le travail invisible*

Même si elle est de plus en plus ouvertement discutée, la charge mentale mérite davantage d'attention. Une étude récente menée au Québec a montré que ce travail cognitif et émotionnel demeure méconnu de certains pères (Beauchemin-Labonté, 2021). Le premier pas vers une meilleure répartition de cette tâche dans les couples serait donc d'informer et de sensibiliser la population à l'existence et à l'ampleur de cette charge, en visant plus spécifiquement les pères. Cette même étude a d'ailleurs montré qu'une fois informés de l'existence de ce travail qui repose essentiellement sur les épaules de leur conjointe, les pères se montraient tout à fait disposés à s'investir davantage pour un meilleur partage. La communication de la planification et de l'organisation de l'unité familiale s'avérerait un moyen efficace de rendre ce travail visible. Pour que cette communication se fasse efficacement, il est nécessaire de développer un langage précis pour décrire tout le travail cognitif qui se déroule bien souvent en silence, parfois de manière non consciente (McKeown, 2021; Daminger, 2019). Or, cette responsabilité ne saurait reposer uniquement sur les mères.

En effet, comme le rapportent Courcy et coll. (2023), l'individualisation des solutions au partage inégal du travail domestique, y compris la charge mentale, produit une sur-responsabilisation des femmes et limite le pouvoir d'agir sur les structures qui sont à l'origine de ces inégalités. Ainsi, la mobilisation de plusieurs acteurs est nécessaire pour que de réels changements s'opèrent. Par exemple, Aviv et coll. (2024) proposent que les thérapeutes et les cliniciens qui interviennent auprès des couples jouent un rôle d'éducation, et ce, dès la période prénatale.

### *Des politiques pour favoriser la conciliation travail-famille*

Les résultats exposés dans ce document plaident en faveur du développement et du maintien de politiques qui soutiennent la conciliation travail-famille des parents, et plus spécifiquement des mères. On a en effet constaté, chez les parents en emploi, que le fait de vivre un niveau élevé de conflit travail-famille augmente les probabilités de déclarer de l'insatisfaction par rapport au partage de la charge mentale. Par ailleurs, l'accès et l'utilisation restreints des mesures de conciliation travail-famille augmentent ces probabilités chez les mères. Mettre à la disposition des parents des mesures qui leur permettent de diminuer leur stress et de maintenir un rythme de vie quotidienne agréable permet de diminuer l'insatisfaction des parents en général, et des mères en particulier. En l'absence de telles conditions favorables, les mères ont tendance à modifier leur plan de carrière, en anticipant le fardeau cognitif que représente le cumul des responsabilités familiales et professionnelles (Daminger, 2019). On sait d'ailleurs que l'arrivée des enfants, et donc de la charge de travail domestique que cela implique, représente encore un frein à la carrière de plusieurs femmes (ministère de la Famille, 2021; Conseil du statut de la femme, 2024 : 67).

### *Une société qui soutient le bien-être des parents*

Les politiques qui soutiennent l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'une plus grande implication des pères auprès de leurs enfants ont une incidence positive sur la santé et le bien-être des mères (Aviv et coll., 2024). Au Québec, plusieurs mesures mises en place dans les dernières décennies ont contribué à réduire les inégalités. Par exemple, la normalisation du congé de paternité permise par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) a permis des changements dans le comportement des pères à la naissance d'un enfant, qui partagent le travail de soin avec la mère et développent ainsi des compétences parentales (Rehel, 2016). Cependant, l'écart d'insatisfaction observé dans ce rapport quant

à la répartition de la charge mentale entre les pères et les mères confirme la pertinence de politiques qui encouragent les pères à s'investir davantage dans la sphère domestique et auprès des enfants. Elles contribueraient à la réduction des « délais culturels » qui font en sorte qu'aujourd'hui encore, les couples continuent de s'appuyer sur des schémas familiaux traditionnels, où l'homme est pourvoyeur et où la femme s'occupe de la maison, alors que les femmes sont bien présentes sur le marché du travail, mais qu'elles demeurent plus investies dans la sphère domestique (Anderson et Köhler cités dans Pugliese et coll., 2017).

Il y a par ailleurs lieu de se questionner sur les raisons qui font que les femmes sont généralement plus promptes à anticiper certaines tâches, à constater certains enjeux et à prendre l'initiative de la discussion pour les régler (Beauchemin-Labonté, 2021; Daminger, 2019 : 624). La réponse se trouve notamment dans l'éducation des filles et des garçons, qui, très tôt, sont exposés à des modèles sociaux qu'ils seront tentés de reproduire dans le futur. Chercher à enrayer dès la petite enfance les mécanismes par lesquels se transmettent les stéréotypes de genre en offrant aux enfants des modèles diversifiés pourrait être une manière de limiter, ultérieurement, la perpétuation d'inégalités dans la division du travail (effectif et cognitif) au sein des familles<sup>20</sup>. Par ailleurs, la participation et la responsabilisation des enfants, garçons et filles, dans le partage de certaines tâches peuvent contribuer à une éducation non sexiste, tout en allégeant le poids de la charge mentale.

Finalement, on a vu dans ce rapport que la plus forte proportion de parents qui se disent très satisfaits du partage de la planification des tâches familiales sont ceux qui s'imposent moins de pression quant à leur rôle. Il est intéressant de mettre ce constat dans le contexte plus large des normes de parentalité qui sont véhiculées socialement, puis intériorisées par les parents. En effet, les attentes sociales envers les parents ont augmenté au cours des dernières décennies, ce qui se traduit par une évolution vers des pratiques parentales plus intensives, et une augmentation du temps consacré aux soins des enfants, malgré la diminution de la taille des familles en général (Guppy, Sakumoto et Wilkes, 2019, et Moyser et Burlock, 2018, cités par Frank et Frenette, 2021). La pression peut provenir de l'entourage des parents, mais plus largement des professionnels qu'ils rencontrent dans le réseau scolaire ou celui de la santé, par exemple, ou encore des médias et des réseaux sociaux, qui contribuent à la propagation de nombreuses images d'une parentalité idéalisée (Lavoie et Auger, 2023). Comme société, nous gagnerions à être vigilants quant aux attentes que nous communiquons aux parents, et plus particulièrement aux mères, car celles-ci seraient plus susceptibles que les pères de se sentir jugées par rapport à leur rôle de parent (Pew Research Center, 2023).

### Limites et perspectives

Ce document comporte certaines limites, qu'il convient d'exposer. Le portrait descriptif a montré qu'un nombre important de caractéristiques font varier l'insatisfaction. Or, certaines de ces caractéristiques n'ont pu être intégrées aux analyses multivariées, puisqu'elles se concentrent sur des sous-groupes de parents. C'est le cas du niveau de soutien du ou de la partenaire et de la répartition des responsabilités parentales, par exemple. Par ailleurs, malgré la richesse des informations collectées dans l'EQP, il est possible que l'association entre certaines caractéristiques et l'insatisfaction soit attribuable à des facteurs non mesurés dans l'enquête. Finalement, la charge mentale est un phénomène complexe qui renvoie à

---

<sup>20</sup> Cette position est notamment portée au Québec depuis une cinquantaine d'années par le Conseil du statut de la femme (CSF, 2024), et est aussi mise de l'avant dans le programme éducatif [Accueillir la petite enfance](#), destiné aux prestataires de service de garde éducatifs à l'enfance du Québec.



plusieurs dimensions que la présente étude ne prétend pas couvrir entièrement, seule la satisfaction relative à la planification des tâches familiales ayant été analysée. De même, seules les données sur les couples ont été examinées, alors que les parents célibataires portent une charge mentale possiblement plus lourde (Weeks et Ruppner, 2025), qu’il serait tout particulièrement intéressant d’examiner sous l’angle du genre. Les connaissances générées gagneraient à être enrichies par d’autres études en contexte québécois, études qui demeurent à ce jour relativement peu nombreuses et qui permettraient d’affiner notre compréhension des mécanismes qui concourent au bien-être des pères comme des mères.

Comme l’indique Daminger (2019), le fait que notre compréhension du travail cognitif soit incomplète limite, plus largement, notre capacité à saisir l’ampleur des inégalités de genre qui persistent dans la sphère domestique. En montrant des écarts importants de satisfaction à l’égard du partage du travail de planification et les facteurs qui les expliquent, le présent rapport confirme l’importance de considérer le travail cognitif lorsqu’il est question d’étudier le bien-être des familles et, plus spécifiquement, celui des pères et des mères séparément. De même, il appelle à se pencher sur cet enjeu qui est susceptible d’évoluer au gré des mutations sociales, politiques et environnementales, notamment. Parmi les phénomènes à surveiller, on notera la crise climatique, qui s’invite dans la sphère domestique et induit une nouvelle charge – la charge verte – qui incombe principalement aux mères (Courcy et coll., 2023). De même, la progression récente de mouvements masculinistes qui s’inscrivent en opposition aux revendications égalitaristes est un autre exemple d’infléchissement qui appelle à la vigilance.

## Bibliographie

Aviv, Elizabeth, Yael Waizman, Elisabeth Kim, Jasmine Liu, Eve Rodsky et Darby Saxbe (2025). « [Cognitive household labor: gender disparities and consequences for maternal mental health and wellbeing](#) », *Archives of Women's Mental Health*, vol. 28, p. 5-14.

Beauchemin-Labonté, Émilie (2021). [Étude exploratoire sur la perception de la charge mentale chez des mères et des pères et le lien avec leur expérience parentale](#), mémoire de maîtrise (psychoéducation), Université du Québec en Outaouais, 91 p.

Bianchi, Suzanne M., Liana C. Sayer, Melissa A. Milkie et John P. Robinson (2012). « [Housework: who did, does or will do it, and how much does it matter?](#) » *Social Forces*, vol. 91, n° 1, p. 55-63.

Brunschwig, Angela et Annabelle Seery (2024). [Femmes et précarité économique. Le fardeau invisible de la charge mentale de femmes en Chaudière-Appalaches](#). Pour le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches par le Centre de recherche sociale appliquée, 20 p.

Buckelew, Cassidy (2022). [Understanding the Mental Load and How it is Experienced by Partnered Women With Children](#). Thèse de doctorat (psychologie), Adler University, Chicago, 83 p.

Charton, Laurence, Léoni Labrecque et Joseph Josy Lévy (2022). « [La pandémie de COVID-19 : quelles répercussions sur les familles?](#) », *Enfances Familles Générations*, vol. 40, consulté en ligne.

Ciciolla, Lucia et Suniya S. Luthar (2019). « [Invisible Household Labor and Ramifications for Adjustment: Mothers as Captains of Households](#) », *Sex Roles*, vol. 81, p. 467-486.

Courcy, Isabelle, Johanne Saint-Charles et Mélanie Lefrançois (2023). [Synthèse des connaissances sur la notion renouvelée de charge mentale : constats et invisibilités sur la santé et le bien-être des femmes](#). Rapport de recherche – Programme actions concertées. 56 p.

Crespo, Stéphane (2018). « [L'emploi du temps professionnel et domestique des personnes âgées de 15 ans et plus](#) », *Coup d'œil sociodémographique*, mars 2018, n° 62, 10 p.

Conseil du statut de la femme (2020). « [La conciliation travail-famille en temps de pandémie](#) », contenu consulté en ligne.

Conseil du statut de la femme (2024). [L'égalité entre les femmes et les hommes. Regard sur 50 ans d'évolution au Québec](#).

Daminger, Allison (2019). « [The Cognitive Dimension of Household Labor](#) », *American Sociological Review*, vol. 84, n° 4, p. 609-633.

Dean, Liz, Brendan Churchill et Leah Ruppner (2022). « [The mental load: building a deeper theoretical understanding of how cognitive and emotional labor overload women and mothers](#) », *Community, Work and Family*, vol. 25, n° 1, p. 13-29.

Frank, Kristyn et Marc Frenette (2021). [Perceptions des couples quant à la répartition des tâches domestiques et des tâches liées aux soins des enfants : existe-t-il des différences entre les groupes sociodémographiques?](#), Direction des études analytiques : documents de recherche, numéro 11F0019M au catalogue – 460 de Statistique Canada.

- Groleau, Amélie et Alexis Auger (2023). [Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2022. Rapport statistique. Tome 2 – Mieux comprendre la vulnérabilité des enfants de maternelle 5 ans : les facteurs associés](#), Québec, Institut de la statistique du Québec.
- Guppy, Neil, Larissa Sakumoto, et Rima Wilkes (2019). « Social change and the gendered division of household labor in Canada ». *Revue canadienne de sociologie*, vol. 56, n° 2, p. 178 à 203.
- Haicault, Monique (2020). [La charge mentale. Histoire d'une notion charnière \(1976-2020\)](#). Page consultée en ligne.
- Harrington, E. Erin et Celinda Reese-Melancon (2022). « [Who is Responsible for Remembering ? Everyday Prospective Memory Demands in Parenthood](#) », *Sex Roles*, vol. 86, p. 189-207.
- Helgoy, Anna et Ana Catalano Weeks (2025). « Crowded Out: The Influence of Mental Load Priming on Intentions to Participate in Public Life ». *British Journal of Political Science*, vol. 55, p. 1-21.
- Institut de la statistique du Québec (2025). « [Temps moyen consacré par jour à diverses activités selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2022](#) », tableau statistique produit par l'ISQ à partir de données de l'*Enquête sur l'emploi du temps de 2022* de Statistique Canada, mis à jour le 27 août 2025.
- Lavoie, Amélie et Alexis Auger (2023). [Être parent au Québec en 2022. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur la parentalité 2022](#), Québec, Institut de la statistique du Québec.
- Leclerc, Karine (2020). [Soins des enfants : répercussions de la COVID-19 sur les parents](#). Produit numéro 45280001 au catalogue de Statistique Canada.
- Lee, Yun-Suk et Linda J. Waite (2005). « Husbands' and wives' time spent on housework: A comparison of measures ». *Journal of Marriage and Family*, vol. 67, n° 2, p. 328-336.
- Leopold, Thomas (2019). « [Diverging trends in satisfaction with housework: Declines in women, increases in men](#) ». *Journal of Marriage and Family*, vol. 81, n° 1, p. 133 à 144.
- Mathieu, Sophie et Diane-Gabrielle Tremblay (2022). « [La conciliation emploi-famille chez les mères et les pères québécois en temps de pandémie : constats et recommandations pour le Québec](#) », *Enfances, familles, générations*, vol. 40, en ligne.
- McKeown, Janet K. L. (2021). « Carrying the mental load. Examining implications for families, women's leisure, and gender justice », dans D. E. Trussell et R. Jeanes (dir.), *Families, Sport, Leisure and Social Justice: From Protest to Progress*, Routledge, p. 47-58.
- Ministère de la Famille (2021). « [La participation au marché du travail des familles avec jeunes enfants au Québec en 2016](#) », *Bulletin Quelle famille?*, vol. 8, n° 1, 15 pages.
- Ministère de la Famille (2024). « [Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu au Québec. Un portrait à partir du recensement de 2021](#) », *Bulletin Quelle famille?*, vol. 11, n° 1, 19 pages.
- Moyser, Melissa et Amanda Burlock (2018). [Emploi du temps : la charge de travail totale, le travail non rémunéré et les loisirs. Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe](#). Produit n° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada.

- Occhiuto, Anna-Maria (2021). « [The Invisible Shift: The Mental Load of Motherhood](#) », mémoire de maîtrise (sociologie et anthropologie), Université Concordia. 111 p.
- Pew Research Center (2023). [Parenting in America Today](#). *Gender and parenting*. Rapport consulté en ligne.
- Pugliese, Maude, Ana Fostik, Maude Boulet et Céline le Bourdais (2017). « [Le partage des tâches dans la famille : une transition inachevée?](#) », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 63, p. 7-24.
- Rehel, Erin M. (2016). « [Quand papa reste lui aussi à la maison : congé de paternité, genre et parentalité](#) ». Sophie Beauchemin, *Retombées économiques et sociales du Régime québécois d'assurance parentale : bilan de dix années d'existence*. Conseil de gestion de l'assurance parentale, p. 81-86.
- Robertson, Lindsey G. (2017). [Mothers and mental labor: A phenomenological focus group study of the thinking work involved in parenting and household management](#). Thèse de doctorat (psychologie), Biola University, 343 p.
- Robertson, Lindsey G., Tamara Anderson et coll. (2019). « [Mothers and Mental Labor: A Phenomenological Focus Group Study of Family-Related Thinking Work](#) », *Psychology of Women Quarterly*, vol. 43, n° 2, p. 184-200.
- Rodríguez-Rivero, Rocío, Susana Yáñez, Celia Fernández-Aller, and Ruth Carrasco-Gallego (2020), « [Is It Time for a Revolution in Work? Life Balance? Reflections from Spain](#) », *Sustainability*, 12, n° 22.
- Seery, Annabelle (2022a). [Les effets de la crise sociosanitaire de COVID-19 sur la charge mentale des femmes. Recension ciblée de la littérature](#). Document déposé aux partenaires de l'Entente sectorielle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches par le Centre de recherche sociale appliquée. 15 p.
- Seery, Annabelle, avec la collaboration de Danielle Forest et de Lise St-Germain (2022b). [Les effets de la crise sociosanitaire de COVID-19 sur la charge mentale des femmes. Le vécu de travailleuses de la région de Chaudière-Appalaches](#). Rapport déposé aux partenaires de l'Entente sectorielle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches par le Centre de recherche sociale appliquée. 56 p.
- Statistique Canada (2024). [Comment les parents se partagent-ils les tâches liées aux soins des enfants?](#) Produit numéro 11-627-M au catalogue, site Web de Statistique Canada, consulté le 7 octobre 2024.
- Weeks, Ana Catalano et Leah Ruppner (2025). « [A typology of US Parents' Mental Loads: Core and Episodic Cognitive Labor](#) », *Journal of Marriage and Family*, vol. 87, n° 3, p. 966-989.
- Wray, Dana (2024). [Télétravail, emploi du temps et bien-être : données probantes tirées de l'Enquête sur l'emploi du temps de 2022](#). Produit numéro 89-652-X2024003 au catalogue de Statistique Canada.
- Zossou, Clémence (2021). [Partage des tâches domestiques : faire équipe pendant la pandémie de COVID-19](#). Produit numéro 45280001 au catalogue de Statistique Canada.

# Annexes

Tableau 1

Niveau de satisfaction du partage de la planification des tâches familiales, selon certaines caractéristiques sociodémographiques des parents d'enfants mineurs, Québec, 2022

Caractéristiques sociodémographiques	Niveau de satisfaction										
	Total	Très satisfait		Assez satisfait		Peu satisfait		Pas du tout satisfait		Peu ou pas du tout satisfait	
	N	%									
<b>Genre</b>											
Homme	614 500	36,1	a	55,7	a	7,4	a	0,8	a	8,2	a
Femme	624 600	22,9	a	50,7	a	21,2	a	5,1	a	26,4	a
<b>Groupe d'âge</b>											
Moins de 35 ans	273 900	29,0	a	52,0		15,9	a	3,1		19,0	a
35 à 44 ans	601 600	28,8	b	53,3		14,7	b	3,1		17,9	b
45 à 54 ans	321 300	30,4	c	53,5		13,3	a,b	2,8		16,1	a,b
55 ans et plus	42 300	34,9	a,b,c	56,2		7,1	* a,b	1,8	**	8,9	a,b
<b>Lieu de naissance</b>											
Oui	845 000	24,9	a	55,8	a	16,2	a	3,2		19,3	a
Non, ailleurs au Canada	38 200	27,4	b	52,0		17,3	b	3,3	*	20,7	b
Non, à l'extérieur du Canada	353 600	40,7	a,b	47,1	a	9,7	a,b	2,5		12,2	a,b
<b>Nombre d'années passées au Canada</b>											
Moins de 5 ans	49 500	50,6	a,b	39,5	a,b	x		x		9,8	
Entre 5 ans et moins de 10 ans	76 200	45,0	a,b	43,6	c,d	8,3		3,1	* a	11,4	
Entre 10 ans et moins de 15 ans	82 500	37,3	a	51,1	a,c	x		x		11,6	
15 ans et plus	144 900	37,0	b	49,3	b,d	10,6		3,2	c	13,7	
<b>Connaissance du français et de l'anglais</b>											
Français seulement	395 200	29,0	a	52,3	a	15,3	a	3,4	a	18,7	a
Français et anglais	783 100	28,7	b	54,0	b	14,4	b	2,9		17,3	b
Anglais seulement, ou ni le français, ni l'anglais	58 200	43,0	a,b	48,0	a,b	7,4	a,b	1,5	** a	8,9	a,b

\* : coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* : coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

x Données confidentielles.

Source : Enquête québécoise sur la parentalité 2022 , compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille.

Tableau 2

Proportion de mères et de pères insatisfaits du partage de la planification des tâches familiales, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 2022

Caractéristiques sociodémographiques	Pères		Mères	
	%			
	insatisfaits			
<b>Groupe d'âge</b>				
Moins de 35 ans	7,9		25,9	
35 à 44 ans	8,4		26,6	
45 à 54 ans	8,3		26,8	
55 ans et plus	6,1	*	21,1	*
<b>Lieu de naissance</b>				
Oui	8,2		30,1	a
Non ailleurs au Canada	11,5	*	29,5	b
Non à l'extérieur du Canada	7,7		16,9	a,b
<b>Nombre d'années passées au Canada</b>				
Moins de 5 ans	9,7	*	9,9	* a,b,c
Entre 5 ans et moins de 10 ans	6,4	*	16,1	a
Entre 10 ans et moins de 15 ans	7,4	*	15,7	b,d
15 ans et plus	7,8		20,7	c,d
<b>Connaissance du français et de l'anglais<sup>1</sup></b>				
Français seulement	7,3		26,8	a
Français et anglais	8,6		27,2	b
Anglais seulement, ou ni le français, ni l'anglais	7,1	*	11,0	* a,b

\* : coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source: *Enquête québécoise sur la parentalité 2022*, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille

Tableau 3

## Niveau de satisfaction du partage de la planification des tâches familiales, selon certaines caractéristiques de la famille, parents d'enfants mineurs, Québec, 2022

Caractéristiques de la famille	Niveau de satisfaction					
	Total	Très satisfait	Assez satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	Peu ou pas satisfait
	N	%				
<b>Type de famille</b>						
Intacte	1 096 300	29,1	53,6	14,4	3,0	17,4
Recomposée	142 800	32,6	50,4	14,2	2,8 *	17,1
<b>Nombre d'enfants mineurs</b>						
Un enfant	389 200	29,8 <sup>a</sup>	53,3	14,0	2,9	16,9
Deux enfants	570 200	27,8 <sup>a</sup>	54,1 <sup>a</sup>	14,9	3,2	18,1
Trois enfants et plus	279 700	32,4 <sup>a</sup>	51,3 <sup>a</sup>	13,6	2,7	16,3
<b>Groupe d'âge du plus jeune enfant</b>						
0-5 ans	571 000	30,1	52,3	14,6	3,0	17,6
6-11 ans	394 300	28,9	53,9	14,4	2,8	17,2
12-17 ans	272 000	28,9	54,0	13,9	3,2	17,1
<b>Présence d'un problème de santé dans la famille</b>						
Non	825 500	32,1 <sup>a</sup>	53,1	12,4 <sup>a</sup>	2,3 <sup>a</sup>	14,8 <sup>a</sup>
Oui	410 300	24,0 <sup>a</sup>	53,5	18,3 <sup>a</sup>	4,3 <sup>a</sup>	22,6 <sup>a</sup>
<b>Parent ayant un problème de santé et limitation</b>						
Aucun	1 016 000	30,6 <sup>a</sup>	53,4	13,2 <sup>a</sup>	2,7 <sup>a</sup>	16,0 <sup>a</sup>
Pas du tout limité	70 400	30,5 <sup>b</sup>	51,6	15,2 <sup>b</sup>	2,6 * <sup>b</sup>	17,8 <sup>b</sup>
Un peu limité, assez ou très limité	150 400	21,1 <sup>a,b</sup>	52,4	21,5 <sup>a,b</sup>	5,0 <sup>a,b</sup>	26,5 <sup>a,b</sup>
<b>Avec un conjoint ayant un problème de santé et limitation</b>						
Aucun	1 078 200	30,3 <sup>a</sup>	53,4	13,6 <sup>a</sup>	2,7 <sup>a</sup>	16,3 <sup>a</sup>
Pas du tout limité	48 700	28,4 <sup>b</sup>	52,5	15,9	3,2 **	19,0 <sup>b</sup>
Un peu limité, assez ou très limité	109 800	21,2 <sup>a,b</sup>	51,7	20,9 <sup>a</sup>	6,2 <sup>a</sup>	27,0 <sup>a,b</sup>
<b>Présence d'un problème de santé chez un enfant</b>						
Oui	264 200	24,5 <sup>a</sup>	53,9	17,4 <sup>a</sup>	4,2 <sup>a</sup>	21,6 <sup>a</sup>
Non	972 800	30,8 <sup>a</sup>	53,0	13,5 <sup>a</sup>	2,7 <sup>a</sup>	16,2 <sup>a</sup>

\* : coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* : coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source: Enquête québécoise sur la parentalité 2022, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille.



Tableau 4

## Proportion de mères et de pères insatisfaits du partage de la planification des tâches familiales, selon certaines caractéristiques de la famille, Québec, 2022

Caractéristiques socioéconomiques	Total	Niveau de satisfaction									
		Très satisfait		Assez satisfait		Peu satisfait		Pas du tout satisfait		Peu ou pas du tout satisfait	
	N	%									
<b>Plus haut diplôme obtenu</b>											
Aucun	73 500	41,0	a,b	46,0	a,b	10,6	a,b	2,4	*	13,0	a,b
Diplôme niveau secondaire	307 900	34,4	a,b	50,9	a,b	12,1	c,d	2,6		14,7	c,d
Diplôme niveau collégial	253 100	25,8	a	56,2	a	14,6	a,c	3,4		18,0	a,c
Diplôme niveau universitaire	595 700	26,9	b	54,2	b	15,8	b,d	3,1		19,0	b,d
<b>Niveau de revenu de la famille</b>											
Bas	151 900	42,2	a,b	43,2	a,b	10,9	a,b,c	3,7	a	14,6	a,b
Moyen-faible	416 200	31,1	a,b	51,5	a,b	13,9	a,d	3,5	b	17,4	a
Moyen-élevé	360 000	25,3	a	55,8	a	16,1	b,d	2,8		18,9	b,c
Élevé	311 000	25,9	b	57,3	b	14,7	c	2,2	a,b	16,9	c
<b>Écart de revenu des conjoints</b>											
Beaucoup moins élevé ou un peu moins élevé	412 700	24,3	a	53,2	a,b	18,8	a	3,8	a	22,6	a
Égal ou à peu près égal	210 800	27,2	a	55,9	a	13,6	a	3,3	b	16,9	a
Un peu plus élevé ou beaucoup plus élevé	397 900	30,7	a	55,7	b	11,4	a	2,3	a,b	13,6	a
<b>Perception de la suffisance des revenus</b>											
Insuffisant ou très insuffisant	287 800	27,7	a	49,9	a	17,3	a	5,1	a	22,4	a
Suffisant ou très suffisant	950 400	30,0	a	54,2	a	13,5	a	2,4	a	15,8	a
<b>Perception du niveau d'endettement</b>											
Pas du tout endettée	252 400	37,0	a,b	49,7	a,b	11,6	a	1,7	a,b	13,3	a
Un peu endettée	484 800	29,9	a,b	54,1	a	13,7	a	2,4	c,d	16,0	a
Moyennement endettée	376 600	25,6	a	55,0	b,c	15,4	a	4,0	a,c	19,4	a
Assez ou très endettée	122 300	23,6	b	51,3	c	19,9	a	5,2	b,d	25,1	a

\* : coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source: *Enquête québécoise sur la parentalité 2022*, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille.

Tableau 5

Niveau de satisfaction du partage de la planification des tâches familiales, selon différents indicateurs de scolarité et de revenu, parents d'enfants mineurs, Québec, 2022

Caractéristiques socioéconomiques	Niveau de satisfaction										
	Total	Très satisfait		Assez satisfait		Peu satisfait		Pas du tout satisfait		Peu ou pas du tout satisfait	
	N	%									
<b>Plus haut diplôme obtenu</b>											
Aucun	73 500	41,0	a,b	46,0	a,b	10,6	a,b	2,4	*	13,0	a,b
Diplôme niveau secondaire	307 900	34,4	a,b	50,9	a,b	12,1	c,d	2,6		14,7	c,d
Diplôme niveau collégial	253 100	25,8	a	56,2	a	14,6	a,c	3,4		18,0	a,c
Diplôme niveau universitaire	595 700	26,9	b	54,2	b	15,8	b,d	3,1		19,0	b,d
<b>Niveau de revenu de la famille</b>											
Bas	151 900	42,2	a,b	43,2	a,b	10,9	a,b,c	3,7	a	14,6	a,b
Moyen-faible	416 200	31,1	a,b	51,5	a,b	13,9	a,d	3,5	b	17,4	a
Moyen-élevé	360 000	25,3	a	55,8	a	16,1	b,d	2,8		18,9	b,c
Élevé	311 000	25,9	b	57,3	b	14,7	c	2,2	a,b	16,9	c
<b>Écart de revenu des conjoints</b>											
Beaucoup moins élevé ou un peu moins élevé	412 700	24,3	a	53,2	a,b	18,8	a	3,8	a	22,6	a
Égal ou à peu près égal	210 800	27,2	a	55,9	a	13,6	a	3,3	b	16,9	a
Un peu plus élevé ou beaucoup plus élevé	397 900	30,7	a	55,7	b	11,4	a	2,3	a,b	13,6	a
<b>Perception de la suffisance des revenus</b>											
Insuffisant ou très insuffisant	287 800	27,7	a	49,9	a	17,3	a	5,1	a	22,4	a
Suffisant ou très suffisant	950 400	30,0	a	54,2	a	13,5	a	2,4	a	15,8	a
<b>Perception du niveau d'endettement</b>											
Pas du tout endettée	252 400	37,0	a,b	49,7	a,b	11,6	a	1,7	a,b	13,3	a
Un peu endettée	484 800	29,9	a,b	54,1	a	13,7	a	2,4	c,d	16,0	a
Moyennement endettée	376 600	25,6	a	55,0	b,c	15,4	a	4,0	a,c	19,4	a
Assez ou très endettée	122 300	23,6	b	51,3	c	19,9	a	5,2	b,d	25,1	a

\* : coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source: Enquête québécoise sur la parentalité 2022, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille.

Tableau 6

Proportion de mères et de pères insatisfaits du partage de la planification des tâches familiales, selon différents indicateurs de scolarité et de revenu, Québec, 2022

Caractéristiques socioéconomiques	Pères		Mères	
	%			
insatisfaits				
<b>Plus haut diplôme obtenu</b>				
Aucun	7,2	*	21,2	a,b
Diplôme niveau secondaire	7,7		24,3	c
Diplôme niveau collégial	8,3		26,5	a
Diplôme niveau universitaire	8,5		27,7	b,c
<b>Niveau de revenu de la famille</b>				
Bas	8,4		19,7	a,b
Moyen-faible	8,6		25,4	a
Moyen-élevé	7,7		30,8	a,b
Élevé	8,0		26,4	b
<b>Situation de faible revenu</b>				
Oui	8,4		19,7	a
Non	8,1		27,4	a
<b>Écart de revenu des conjoints</b>				
Beaucoup moins élevé ou un peu moins élevé	8,1		27,8	
Égal ou à peu près égal	7,3		27,0	
Un peu plus élevé ou beaucoup plus élevé	8,2		28,3	
<b>Perception de la suffisance des revenus</b>				
Insuffisant ou très insuffisant	12,1	a	32,1	a
Suffisant ou très suffisant	7,0	a	24,6	a
<b>Perception du niveau d'endettement</b>				
Pas du tout endettée	5,8	a,b	20,7	a
Un peu endettée	7,4	c	24,6	a
Moyennement endettée	8,7	a,d	29,3	a
Assez ou très endettée	14,5	b,c,d	36,4	a

\*: coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source: Enquête québécoise sur la parentalité 2022, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille.

Tableau 7

Niveau de satisfaction du partage de la planification des tâches familiales, selon certains indicateurs relatifs à l'emploi et à la conciliation travail-famille, parents d'enfants mineurs, Québec, 2022

Emploi et conciliation travail-famille	Niveau de satisfaction						Peu ou pas du tout satisfait
	Total	Très satisfait	Assez satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait		
	N	%					
<b>Occupation principale (autre qu'en emploi)</b>							
Aux études	20 000	40,5	45,9	10,4 *	3,2 **	13,6 *	
En congé de maternité, paternité, parental	15 200	29,8	48,3	x	x	21,9 *	
Parent à la maison par choix	43 600	41,0	46,5	10,3	2,2 **	12,5	
En recherche d'emploi	15 500	41,0	41,9	12,9 *	4,2 **	17,1 *	
Prestataire de l'aide sociale	5 000	36,5 *	48,4 *	x	x	15,1 **	
À la retraite	4 700	37,4 *	47,0	x	x	15,6 **	
Autre	9 800	33,4	48,1	x	x	18,5 *	
<b>Statut d'emploi</b>							
Occupe un emploi	1 125 300	28,6 <sup>a</sup>	53,9 <sup>a</sup>	14,6 <sup>a</sup>	3,0	17,6	
N'occupe pas d'emploi	113 800	38,4 <sup>a</sup>	46,2 <sup>a</sup>	12,4 <sup>a</sup>	2,9 *	15,3	
<b>Statut d'emploi (familles biparentales)</b>							
Deux parents en emploi	1 022 700	27,4 <sup>a,b</sup>	54,7 <sup>a,b</sup>	14,8 <sup>a</sup>	3,1	17,9 <sup>a</sup>	
Un des deux parents en emploi	196 800	38,7 <sup>a</sup>	46,5 <sup>a</sup>	x	x	14,8 <sup>a</sup>	
Aucun des deux parents en emploi	18 800	45,0 <sup>b</sup>	42,8 <sup>b</sup>	x	x	12,2 *	
<b>Horaire de travail atypique</b>							
Oui	327 700	29,9	52,4	14,5	3,2	17,7	
Non	796 300	28,0	54,5	14,6	2,9	17,5	
<b>Nombre d'heures travaillées par semaine</b>							
Moins de 35 heures	147 300	28,4	49,1 <sup>a,b</sup>	18,3 <sup>a</sup>	4,1 <sup>a,b</sup>	22,5 <sup>a</sup>	
de 35 à 40 heures inclusivement	679 800	28,3	54,2 <sup>a</sup>	14,7 <sup>a</sup>	2,8 <sup>a</sup>	17,5 <sup>a</sup>	
Plus de 40 heures	295 900	29,1	55,7 <sup>b</sup>	12,4 <sup>a</sup>	2,8 <sup>b</sup>	15,2 <sup>a</sup>	
<b>Les deux travaillent 40 heures ou + par semaine</b>							
Oui	73 400	26,2	55,4	14,2	4,2 *	18,4	
Non	944 400	27,4	54,7	14,9	3,0	17,9	
<b>Écart des heures travaillées entre les conjoints</b>							
Le répondant travaille moins que son conjoint	313 500	21,3 <sup>a</sup>	52,7 <sup>a,b</sup>	21,0 <sup>a</sup>	5,0 <sup>a,b</sup>	26,0 <sup>a</sup>	
Travail équivalent	384 800	29,0 <sup>a</sup>	55,4 <sup>a</sup>	13,1 <sup>a</sup>	2,5 <sup>a</sup>	15,7 <sup>a</sup>	
Le répondant travaille plus	319 400	31,3 <sup>a</sup>	56,0 <sup>b</sup>	10,8 <sup>a</sup>	1,9 <sup>b</sup>	12,8 <sup>a</sup>	

## Tableau 7 (suite)

### Niveau de satisfaction du partage de la planification des tâches familiales, selon certains indicateurs relatifs à l'emploi et à la conciliation travail-famille, parents d'enfants mineurs, Québec, 2022

Satisfaction par rapport au nombre d'heures travaillées par semaine											
Plus d'heures	46 200	32,1	a	47,8	a,b	16,6	a	3,5	**	20,1	a
Moins d'heures	445 600	21,0	a,b	55,2	a	19,6	b	4,3	a	23,8	b
Satisfait du nombre d'heures travaillées	632 600	33,6	b	53,4	b	10,9	a,b	2,1	a	12,9	a,b
Travail de la maison sur une base régulière											
Aucun télétravail	643 200	30,6	a,b	52,9	a	13,6	a,b	2,8		16,5	a,b
Travail hybride	298 300	25,0	a	56,1	a	16,1	a	2,9		19,0	a
100% en télétravail	180 400	26,8	b	54,1		15,4	b	3,7		19,1	b
Nombre d'heures travaillées par semaine de la maison											
Moins de 40% des heures	109 300	25,7		55,6		16,0		2,6	*	18,7	
Entre 40% et 60% des heures	96 400	24,2		58,4		14,1		3,4	*	17,4	
Entre 60% et 99% des heures	92 700	24,9		54,2		18,2		2,7	*	20,9	
100% des heures	180 400	26,8		54,1		15,4		3,7		19,1	
Nombre de mesures de conciliation travail-famille utilisées											
N'a accès à aucune mesure	198 900	25,5	a,b	54,1		16,1	a	4,2	a,b	20,3	a
A accès mais n'utilise aucune mesure	64 800	31,6	a,c	49,9	a	14,2		4,2	* c	18,4	
Certaines mesures non accessibles et certaines accessibles mais non utilisées	46 600	28,8		51,7		15,4		4,1	* d	19,5	b
Utilise une mesure	327 800	27,2	c	54,2		15,7	b	2,8	a	18,6	c
Utilise deux ou trois mesures	323 400	28,8	b	55,1	a	13,8	a,b	2,3	b,c	16,0	a,b,c
Niveau de conflit travail-famille											
Conflit faible	621 600	34,5	a	52,0	a	11,4	a	2,1	a	13,5	a
Conflit modéré	295 500	22,5	a	58,1	a,b	16,1	a	3,3	a	19,4	a
Conflit élevé	203 300	19,0	a	53,6	b	22,1	a	5,3	a	27,4	a

\*: coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* : coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

x : Données confidentielles.

Source : *EQP 2022*, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille.

Tableau 8

### Proportion de mères et de pères insatisfaits du partage de la planification des tâches familiales, selon différents indicateurs relatifs à l'emploi et à la conciliation travail-famille, Québec, 2022

Emploi et conciliation travail-famille	Pères		Mères	
	%			
insatisfaits				
<b>Statut d'emploi</b>				
Occupe un emploi	8,2		27,9	a
N'occupe pas d'emploi	8,4	*	17,4	a
<b>Statut d'emploi des conjoints</b>				
Deux parents en emploi	8,0		27,8	a,b
Le parent en emploi et l'autre sans emploi	9,1		30,5	c
Le parent sans emploi et l'autre avec emploi	9,4		17,3	b,c
Aucun des deux parents en emploi	x		17,9	* a
<b>Occupation principale (autre qu'en emploi)</b>				
Aux études	x		16,9	*
En congé de maternité, paternité, parental	x		22,3	* a
Parent à la maison par choix	13,1	**	12,4	a,b,c
En recherche d'emploi	8,2	**	24,4	* b
Prestataire de l'aide sociale	x		x	
À la retraite	12,6	**	x	
Autre	x		26,6	* c
<b>Horaire de travail atypique</b>				
Oui	10,0	a	28,6	
Non	7,2	a	27,6	
<b>Nombre d'heures travaillées par semaine</b>				
Moins de 35 heures	6,6	*	26,3	
de 35 à 40 heures inclusivement	7,3	a	28,1	
Plus de 40 heures	9,8	a	29,2	
<b>Les deux travaillent 40 heures ou + par semaine</b>				
Oui	9,8	*	26,8	
Non	7,8		27,9	
<b>Écart des heures travaillées entre les conjoints</b>				
Le répondant travaille moins que son conjoint	8,3		30,0	a
Travail équivalent	6,9		24,8	a
Le répondant travaille plus	8,7		28,0	

## Tableau 8 (suite)

### Proportion de mères et de pères insatisfaits du partage de la planification des tâches familiales, selon différents indicateurs relatifs à l'emploi et à la conciliation travail-famille, Québec, 2022

Satisfaction par rapport au nombre d'heures travaillées par semaine				
Plus d'heures	11,4	* a	30,4	a
Moins d'heures	12,2	b	34,0	b
Satisfait du nombre d'heures travaillées	5,5	a,b	22,4	a,b
Travail de la maison sur une base régulière				
Aucun télétravail	8,1		26,7	
Travail hybride	8,9		29,3	
100% en télétravail	7,0		29,2	
Nombre d'heures travaillées par semaine de la maison				
Moins de 40% des heures	6,8	* a	31,9	
Entre 40% et 60% des heures	8,0	b	26,0	
Entre 60% et 99% des heures	12,3	a,b,c	30,0	
100% des heures	7,0	c	29,2	
Nombre de mesures de conciliation travail-famille utilisées				
N'a accès à aucune mesure	9,2		29,6	a
A accès mais n'utilise aucune mesure	10,1		29,6	
Certaines mesures non accessibles et certaines accessibles mais non utilisées	7,5	*	32,5	b
Utilise une mesure	8,1		30,7	c
Utilise deux ou trois mesures	7,0		25,5	a,b,c
Niveau de conflit travail-famille				
Conflit faible	5,1	a	22,7	a
Conflit modéré	9,1	a	31,2	a
Conflit élevé	16,4	a	38,8	a

\*: coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* : coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

x Données confidentielles.

Source: EQP 2022, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille.

Tableau 9

## Niveau de satisfaction du partage de la planification des tâches parentales, selon certains indicateurs relatifs à l'expérience parentale, parents d'enfants mineurs, Québec, 2022

Expérience parentale	Total	Niveau de satisfaction					Peu ou pas du tout satisfait
		Très satisfait	Assez satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait		
	N	%					
<b>Être satisfait comme parent</b>							
En désaccord/fortement en désaccord	15 000	22,4	<sup>a</sup> 46,4	24,2	<sup>a</sup> 7,0	<sup>** a</sup> 31,3	<sup>a</sup>
Indécis	36 400	14,0	<sup>a</sup> 51,8	25,8	<sup>b</sup> 8,4	<sup>* b</sup> 34,2	<sup>b</sup>
En accord/fortement en accord	1 187 100	30,0	<sup>a</sup> 53,3	13,9	<sup>ab</sup> 2,8	<sup>ab</sup> 16,7	<sup>ab</sup>
<b>Être heureux dans le rôle de parent</b>							
En désaccord/fortement en désaccord	11 400	26,0	<sup>* a</sup> 47,4	17,9	<sup>* a</sup> 8,7	<sup>** a</sup> 26,6	<sup>a</sup>
Indécis	13 000	13,8	<sup>* ab</sup> 47,0	31,8	<sup>ab</sup> 7,4	<sup>** b</sup> 39,2	<sup>a</sup>
En accord/fortement en accord	1 214 100	29,7	<sup>b</sup> 53,3	14,1	<sup>b</sup> 2,9	<sup>ab</sup> 17,0	<sup>a</sup>
<b>Stress parental (indicateur)</b>							
Stress parental plus faible (quintile 1)	244 200	48,3	<sup>a</sup> 43,9	<sup>ab</sup> 6,4	<sup>a</sup> 1,5	<sup>* a</sup> 7,9	<sup>a</sup>
Stress parental modéré (quintile 2 à 4)	702 100	27,4	<sup>a</sup> 55,9	<sup>a</sup> 14,3	<sup>a</sup> 2,4	<sup>a</sup> 16,7	<sup>a</sup>
Stress parental plus élevé (quintile 5)	284 500	17,8	<sup>a</sup> 54,7	<sup>b</sup> 21,8	<sup>a</sup> 5,7	<sup>a</sup> 27,5	<sup>a</sup>
<b>Considérer les enfants comme la principale de source de stress</b>							
En désaccord/fortement en désaccord	874 400	32,7	<sup>a</sup> 52,3	<sup>a</sup> 12,6	<sup>ab</sup> 2,3	<sup>a</sup> 14,9	<sup>a</sup>
Indécis	152 300	18,8	<sup>a</sup> 60,0	<sup>ab</sup> 17,4	<sup>a</sup> 3,8	<sup>a</sup> 21,1	<sup>a</sup>
En accord/fortement en accord	211 300	23,5	<sup>a</sup> 51,8	<sup>b</sup> 19,4	<sup>b</sup> 5,3	<sup>a</sup> 24,6	<sup>a</sup>
<b>Se sentir dépassé par la responsabilité d'être parent</b>							
En désaccord/fortement en désaccord	1 074 900	31,1	<sup>ab</sup> 53,7	<sup>a</sup> 12,7	<sup>ab</sup> 2,5	<sup>a</sup> 15,2	<sup>a</sup>
Indécis	84 600	16,9	<sup>a</sup> 54,2	<sup>b</sup> 24,1	<sup>a</sup> 4,9	<sup>* a</sup> 28,9	<sup>a</sup>
En accord/fortement en accord	78 300	20,3	<sup>b</sup> 45,4	<sup>ab</sup> 26,2	<sup>b</sup> 8,0	<sup>a</sup> 34,2	<sup>a</sup>
<b>Difficultés (trois items)</b>							
<b>Gestion des activités parascolaires, sportives, ou artistiques de leurs enfants</b>							
Difficile	109 300	19,1	<sup>a</sup> 53,8	<sup>a</sup> 21,4	<sup>a</sup> 5,7	<sup>ab</sup> 27,1	<sup>a</sup>
Ni facile ni difficile	237 500	20,7	<sup>b</sup> 59,0	<sup>ab</sup> 17,1	<sup>a</sup> 3,2	<sup>a</sup> 20,3	<sup>a</sup>
Facile	819 200	33,4	<sup>ab</sup> 51,4	<sup>b</sup> 12,6	<sup>a</sup> 2,6	<sup>b</sup> 15,2	<sup>a</sup>
<b>Suivi des apprentissages ou des travaux scolaires</b>							
Difficile	199 900	20,5	<sup>a</sup> 54,3	<sup>a</sup> 20,2	<sup>ab</sup> 5,0	<sup>ab</sup> 25,2	<sup>a</sup>
Ni facile ni difficile	243 900	24,4	<sup>a</sup> 58,7	<sup>a</sup> 14,0	<sup>a</sup> 3,0	<sup>a</sup> 17,0	<sup>a</sup>
Facile	722 200	33,7	<sup>a</sup> 51,0	<sup>a</sup> 12,8	<sup>b</sup> 2,4	<sup>b</sup> 15,2	<sup>a</sup>



Tableau 9 (suite)

## Niveau de satisfaction du partage de la planification des tâches parentales, selon certains indicateurs relatifs à l'expérience parentale, parents d'enfants mineurs, Québec, 2022

Expérience parentale	Total	Niveau de satisfaction					Peu ou pas du tout satisfait
		Très satisfait	Assez satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait		
	N	%					
<b>Gestion des relations de leurs enfants avec les autres enfants</b>							
Difficile	105 200	20,6 <sup>a</sup>	53,4 <sup>a</sup>	20,3 <sup>a</sup>	5,8 <sup>a</sup>	26,0 <sup>a</sup>	
Ni facile ni difficile	228 500	22,3 <sup>b</sup>	58,6 <sup>ab</sup>	15,3 <sup>a</sup>	3,8 <sup>a</sup>	19,1 <sup>a</sup>	
Facile	832 400	32,6 <sup>ab</sup>	51,6 <sup>b</sup>	13,3 <sup>a</sup>	2,4 <sup>a</sup>	15,7 <sup>a</sup>	
<b>Niveau d'exigence du rythme de la vie quotidienne (indicateur)</b>							
Rythme de vie peu exigeant	441 900	41,9 <sup>a</sup>	50,2 <sup>a</sup>	7,3 <sup>a</sup>	0,7 <sup>*</sup>	8,0 <sup>a</sup>	
Rythme de vie modérément exigeant	493 500	26,6 <sup>a</sup>	56,5 <sup>ab</sup>	14,1 <sup>a</sup>	2,9 <sup>a</sup>	16,9 <sup>a</sup>	
Rythme de vie très exigeant	301 600	15,8 <sup>a</sup>	52,2 <sup>b</sup>	25,3 <sup>a</sup>	6,6 <sup>a</sup>	31,9 <sup>a</sup>	
<b>Avoir l'impression d'avoir suffisamment de temps libre</b>							
Jamais/rarement	457 300	19,8 <sup>a</sup>	54,0 <sup>a</sup>	20,9 <sup>a</sup>	5,2 <sup>ab</sup>	26,2 <sup>a</sup>	
Parfois	463 200	27,9 <sup>a</sup>	57,9 <sup>a</sup>	12,3 <sup>a</sup>	1,9 <sup>a</sup>	14,1 <sup>a</sup>	
Souvent/toujours	318 000	45,5 <sup>a</sup>	45,1 <sup>a</sup>	8,0 <sup>a</sup>	1,4 <sup>b</sup>	9,4 <sup>a</sup>	
<b>Ne pas avoir suffisamment de temps pour les enfants</b>							
Jamais/rarement	478 300	40,7 <sup>a</sup>	48,0 <sup>a</sup>	9,3 <sup>a</sup>	2,1 <sup>a</sup>	11,3 <sup>a</sup>	
Parfois	512 800	23,6 <sup>a</sup>	57,9 <sup>a</sup>	15,5 <sup>a</sup>	3,0 <sup>a</sup>	18,5 <sup>a</sup>	
Souvent/toujours	246 900	19,7 <sup>a</sup>	53,5 <sup>a</sup>	21,9 <sup>a</sup>	4,9 <sup>a</sup>	26,8 <sup>a</sup>	
<b>Fréquence à laquelle les parents s'imposent de la pression quant à leur rôle</b>							
Jamais/rarement	273 400	51,4 <sup>a</sup>	41,6 <sup>a</sup>	6,2 <sup>a</sup>	0,9 <sup>*</sup>	7,1 <sup>a</sup>	
Parfois	383 600	28,3 <sup>a</sup>	58,4 <sup>a</sup>	11,2 <sup>a</sup>	2,0 <sup>a</sup>	13,3 <sup>a</sup>	
Souvent/très souvent	581 200	19,9 <sup>a</sup>	55,2 <sup>a</sup>	20,3 <sup>a</sup>	4,6 <sup>a</sup>	24,9 <sup>a</sup>	

\*: coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* : coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source: EQP 2022, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille.

Tableau 10

Proportion de mères et de pères insatisfaits du partage de la planification des tâches familiales, selon différents indicateurs relatifs à l'expérience parentale, Québec, 2022

Expérience parentale	Pères		Mères	
	%			
insatisfaits				
<b>Être satisfait comme parent</b>				
En désaccord/fortement en désaccord	15,1	** <sup>a</sup>	45,3	<sup>a</sup>
Indécis	20,7	<sup>b</sup>	46,5	<sup>b</sup>
En accord/fortement en accord	7,7	<sup>a,b</sup>	25,5	<sup>a,b</sup>
<b>Être heureux dans le rôle de parent</b>				
En désaccord/fortement en désaccord	15,6	**	34,3	* <sup>a</sup>
Indécis	24,1	* <sup>a</sup>	54,3	<sup>a,b</sup>
En accord/fortement en accord	7,9	<sup>a</sup>	26,0	<sup>b</sup>
<b>Stress parental (indicateur)</b>				
Stress parental plus faible (quintile 1)	2,8	* <sup>a</sup>	13,1	<sup>a</sup>
Stress parental modéré (quintile 2 à 4)	7,7	<sup>a</sup>	25,7	<sup>a</sup>
Stress parental plus élevé (quintile 5)	14,5	<sup>a</sup>	38,9	<sup>a</sup>
<b>Considérer les enfants comme la principale de source de stress</b>				
En désaccord/fortement en désaccord	7,2	<sup>a,b</sup>	23,1	<sup>a</sup>
Indécis	10,3	<sup>a</sup>	30,5	<sup>a</sup>
En accord/fortement en accord	11,2	<sup>b</sup>	35,2	<sup>a</sup>
<b>Se sentir dépassé par la responsabilité d'être parent</b>				
En désaccord/fortement en désaccord	7,0	<sup>a,b</sup>	23,7	<sup>a,b</sup>
Indécis	15,3	<sup>a</sup>	38,5	<sup>a</sup>
En accord/fortement en accord	20,1	<sup>b</sup>	43,8	<sup>b</sup>
<b>Difficultés (trois items)</b>				
<b>Gestion des activités parascolaires, sportives, ou artistiques de leurs enfants</b>				
Difficile	15,0	<sup>a</sup>	39,2	<sup>a</sup>
Ni facile ni difficile	11,2	<sup>a</sup>	29,8	<sup>a</sup>
Facile	6,5	<sup>a</sup>	23,6	<sup>a</sup>
<b>Suivi des apprentissages ou des travaux scolaires</b>				
Difficile	13,2	<sup>a,b</sup>	35,8	<sup>a</sup>
Ni facile ni difficile	8,4	<sup>a</sup>	26,2	<sup>a</sup>
Facile	6,9	<sup>b</sup>	23,5	<sup>a</sup>

## Tableau 10 (suite)

### Proportion de mères et de pères insatisfaits du partage de la planification des tâches familiales, selon différents indicateurs relatifs à l'expérience parentale, Québec, 2022

Expérience parentale	Pères		Mères	
	%			
	insatisfaits			
<b>Gestion des relations de leurs enfants avec les autres enfants</b>				
Difficile	13,7	<sup>a</sup>	36,3	<sup>a</sup>
Ni facile ni difficile	9,6	<sup>a</sup>	28,7	<sup>a</sup>
Facile	7,3	<sup>a</sup>	24,2	<sup>a</sup>
<b>Niveau d'exigence du rythme de la vie quotidienne (indicateur)</b>				
Rythme de vie peu exigeant	4,3	<sup>a</sup>	12,4	<sup>a</sup>
Rythme de vie modérément exigeant	8,4	<sup>a</sup>	25,3	<sup>a</sup>
Rythme de vie très exigeant	15,3	<sup>a</sup>	43,6	<sup>a</sup>
<b>Avoir l'impression d'avoir suffisamment de temps libre</b>				
Jamais/rarement	12,8	<sup>a</sup>	36,8	<sup>a</sup>
Parfois	6,8	<sup>a</sup>	21,8	<sup>a</sup>
Souvent/toujours	4,6	<sup>a</sup>	15,2	<sup>a</sup>
<b>Ne pas avoir suffisamment de temps pour les enfants</b>				
Jamais/rarement	4,9	<sup>a</sup>	17,6	<sup>a</sup>
Parfois	9,2	<sup>a</sup>	28,0	<sup>a</sup>
Souvent/toujours	12,4	<sup>a</sup>	40,0	<sup>a</sup>
<b>Fréquence à laquelle les parents s'imposent de la pression quant à leur rôle</b>				
Jamais/rarement	4,8	<sup>a</sup>	10,8	<sup>a</sup>
Parfois	6,9	<sup>a</sup>	20,7	<sup>a</sup>
Souvent/très souvent	11,8	<sup>a</sup>	33,8	<sup>a</sup>

\*: coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* : coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

x Données confidentielles.

Source: EQP 2022, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille.

Tableau 11

Niveau de satisfaction du partage de la planification des tâches familiales, selon différents indicateurs relatifs aux liens avec l'entourage, parents d'enfants mineurs, Québec, 2022

Lien avec l'entourage	Total	Niveau de satisfaction									
		Très satisfait		Assez satisfait		Peu satisfait		Pas du tout satisfait		Peu ou pas du tout satisfait	
	N	%									
<b>Critique du conjoint</b>											
Jamais	313 800	44,1	a,b	43,1	a	10,5	a	2,3	a	12,8	a
Rarement	414 300	27,2	a,b	57,1	a	13,4	a	2,3	b	15,8	a
Parfois	339 100	19,9	a	59,7	a	17,0	a	3,4	a,b	20,4	a
Souvent/toujours	99 800	20,2	b	51,0	a	21,4	a	7,5	a,b	28,9	a
<b>Soutien du conjoint</b>											
Soutien faible	110 200	7,6	a	47,7	a	32,0	a	12,6	a	44,7	a
Soutien modéré	445 500	18,1	a	58,6	a,b	19,6	a	3,7	a	23,3	a
Soutien élevé	610 700	40,9	a	50,9	b	7,3	a	0,9	a	8,2	a
<b>Niveau d'entente entre les enfants</b>											
Très bien	379 000	41,3	a,b,c	46,0	a,b	10,5	a,b	2,2	a,b	12,7	a,b
Assez bien	338 700	21,2	a,d	60,4	a,c,d	15,8	a,b	2,7	c,d	18,5	a,b
Passablement bien	110 900	15,5	b,d	56,0	b,c	22,0	a	6,4	a,c	28,4	a
Pas très bien ou pas bien du tout	20 300	17,6	* c	49,7	d	25,6	b	7,1	** b,d	32,7	b
<b>Disponibilité de l'entourage</b>											
Entourage peu disponible	419 400	29,7	a	52,3	a	14,2	a	3,7	a	18,0	a
Entourage modérément disponible	495 300	25,9	a	55,1	a,b	16,0	a	3,0	a	19,0	b
Entourage très disponible	320 600	34,5	a	51,5	b	12,0	a	2,1	a	14,0	a,b

\*: coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* : coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : EQP 2022 , compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille.

Tableau 12

Proportion de mères et de pères insatisfaits du partage de la planification des tâches familiales, selon différents indicateurs en lien avec l'entourage, Québec, 2022

Relations avec l'entourage	Pères		Mères	
	%			
insatisfaits				
<b>Critique du conjoint</b>				
Jamais	3,9	* <sup>a</sup>	17,4	<sup>a</sup>
Rarement	5,9	<sup>a</sup>	25,1	<sup>a</sup>
Parfois	9,5	<sup>a</sup>	36,7	<sup>a</sup>
Souvent/toujours	17,3	<sup>a</sup>	53,1	<sup>a</sup>
<b>Soutien du conjoint</b>				
Soutien faible	23,0	<sup>a</sup>	62,3	<sup>a</sup>
Soutien modéré	9,5	<sup>a</sup>	35,6	<sup>a</sup>
Soutien élevé	5,0	<sup>a</sup>	11,9	<sup>a</sup>
<b>Niveau d'entente entre les enfants</b>				
Très bien	6,0	<sup>a,b,c</sup>	19,8	<sup>a,b</sup>
Assez bien	9,1	<sup>a,d</sup>	27,9	<sup>a,b</sup>
Passablement bien	13,1	<sup>b,d</sup>	40,9	<sup>a</sup>
Pas très bien ou pas bien du tout	12,8	** <sup>c</sup>	45,5	<sup>b</sup>
<b>Disponibilité de l'entourage</b>				
Entourage peu disponible	9,4	<sup>a</sup>	27,1	<sup>a</sup>
Entourage modérément disponible	8,6	<sup>b</sup>	29,0	<sup>b</sup>
Entourage très disponible	5,7	<sup>a,b</sup>	21,7	<sup>a,b</sup>

\*: coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* : coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source: EQP 2022, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille.

Tableau 13

Niveau de satisfaction du partage de la planification des tâches familiales, selon la perception de la répartition des responsabilités parentales et des tâches domestiques au sein du couple, parents d'enfants mineurs, Québec, 2022

Perception de la répartition des responsabilités parentales et des tâches domestiques	Niveau de satisfaction					
	Total	Très satisfait	Assez satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	Peu ou pas du tout satisfait
	N	%				
<b>Répartition des responsabilités parentales</b>						
Le plus souvent prises en charge par le parent	351 800	13,0 <sup>a</sup>	49,8 <sup>a</sup>	29,1 <sup>a,b</sup>	8,2 <sup>a,b</sup>	37,3 <sup>a,b</sup>
Partage à part égales ou presque	596 600	37,5 <sup>a</sup>	54,0 <sup>a</sup>	7,6 <sup>a</sup>	0,9 <sup>a</sup>	8,5 <sup>a</sup>
Le plus souvent prises en charge par l'autre parent	197 500	32,0 <sup>a</sup>	58,8 <sup>a</sup>	8,6 <sup>b</sup>	0,6 <sup>** b</sup>	9,2 <sup>b</sup>
<b>Répartition des tâches domestiques</b>						
Le plus souvent prises en charge par le parent	357 700	16,6 <sup>a</sup>	47,3 <sup>a</sup>	27,7 <sup>a,b</sup>	8,3 <sup>a,b</sup>	36,0 <sup>a,b</sup>
Partage à part égales ou presque	758 700	34,1 <sup>a</sup>	56,1 <sup>a</sup>	9,0 <sup>a</sup>	0,8 <sup>a</sup>	9,8 <sup>a</sup>
Le plus souvent prises en charge par l'autre parent	121 400	37,9 <sup>a</sup>	52,6 <sup>a</sup>	8,6 <sup>b</sup>	0,8 <sup>** b</sup>	9,4 <sup>b</sup>

\*\* : coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : EQP 2022 , compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille.

Tableau 14

Proportion de mères et de pères insatisfaits du partage de la planification des tâches familiales, selon la perception de la répartition des responsabilités parentales et des tâches domestiques, Québec, 2022

Perception de la répartition des responsabilités parentales et des tâches domestiques	Pères		Mères	
	%			
	insatisfaits			
<b>Répartition des responsabilités parentales</b>				
Le plus souvent prises en charge par le parent	26,4	<sup>a</sup>	38,0	<sup>a,b</sup>
Partage à parts égales ou presque	6,4	<sup>a</sup>	11,5	<sup>a</sup>
Le plus souvent prises en charge par l'autre parent	9,1	<sup>a</sup>	13,5	<sup>** b</sup>
<b>Répartition des tâches domestiques</b>				
Le plus souvent prises en charge par le parent	14,5	<sup>a</sup>	47,8	<sup>a</sup>
Partage à parts égales ou presque	5,9	<sup>a</sup>	14,5	<sup>a</sup>
Le plus souvent prises en charge par l'autre parent	10,2	<sup>a</sup>	8,1	<sup>* a</sup>

\*: coefficient de variation compris entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* : coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source: EQP 2022 , compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec et par le ministère de la Famille.

Tableau 15

Probabilités de se déclarer insatisfait selon certaines caractéristiques, mères et pères en couple, Québec, 2022

Caractéristiques		rapport de cotes		rapport de cotes	
		pr > khi-2		pr > khi-2	
		Mères		Pères	
Nombre d'enfants	Un enfant	1,31	**		
	Deux enfants	1,24	**		
	Trois enfants et plus	1			
Lieu de naissance (être né au Québec)	Oui	1,63	***		
	Non, ailleurs au Canada	1,46	*		
	Non, à l'extérieur du Canada	1			
Problème de santé chez un membre de la famille	Non	1		1	
	Oui	1,23	***	1,33	**
Plus haut diplôme obtenu	Aucun	1			
	Diplôme niveau secondaire	0,98	†		
	Diplôme niveau collégial	1,09	†		
	Diplôme niveau universitaire	1,34	*		
Perception de la suffisance des revenus	Insuffisants ou très insuffisants	1,44	***	1,42	**
	Suffisants ou très suffisants	1		1	
Stress parental (indicateur)	Stress parental plus faible (quintile 1)	1		1	
	Stress parental modéré (quintile 2 à 4)	1,75	***	2,11	***
	Stress parental plus élevé (quintile 5)	2,25	***	2,96	***
Niveau d'exigence du rythme de la vie quotidienne	Rythme de vie peu exigeant	1		1	
	Rythme de vie modérément exigeant	1,73	***	1,62	***
	Rythme de vie très exigeant	3,16	***	2,62	***
Statut d'emploi	Deux parents en emploi	1,63	***		
	Le parent en emploi et l'autre sans emploi	2,07	***		
	Le parent sans emploi et l'autre avec emploi	1			
	Aucun des deux parents en emploi	1,16	†		
Disponibilité de l'entourage	Entourage peu disponible	1,44	***	1,36	*
	Entourage modérément disponible	1,36	***	1,24	*
	Entourage très disponible	1		1	
Répartition des tâches domestiques dans le couple	Tâches assumées plus souvent par le parent	10,90	***	1,50	**
	Tâches partagées à parts égales ou presque	2,20	***	0,58	***
	Tâches assumées plus souvent par le conjoint ou la conjointe	1		1	

Niveau de signification statistique:

\*\*\* p &lt; 0,001

\*\* p &lt; 0,01

\* p &lt; 0,05

† p &lt; 0,1 (tendance)

Source: EQP 2022, compilation effectuée par le ministère de la Famille.



Tableau 16

Probabilités de se déclarer insatisfait selon certaines caractéristiques, mères et pères en couple dont l'occupation principale est le travail, Québec, 2022

Caractéristiques		rapport de cotes		rapport de cotes	
		pr > khi-2		pr > khi-2	
		Mères		Pères	
Nombre d'enfants	Un enfant	1,31	**		
	Deux enfants	1,24	**		
	Trois enfants et plus	1			
Lieu de naissance (être né au Québec)	Oui	1,63	***		
	Non, ailleurs au Canada	1,46	*		
	Non, à l'extérieur du Canada	1			
Problème de santé chez un membre de la famille	Non	1		1	
	Oui	1,23	***	1,33	**
Plus haut diplôme obtenu	Aucun	1			
	Diplôme niveau secondaire	0,98	†		
	Diplôme niveau collégial	1,09	†		
	Diplôme niveau universitaire	1,34	*		
Perception de la suffisance des revenus	Insuffisants ou très insuffisants	1,44	***	1,42	**
	Suffisants ou très suffisants	1		1	
Stress parental (indicateur)	Stress parental plus faible (quintile 1)	1		1	
	Stress parental modéré (quintile 2 à 4)	1,75	***	2,11	***
	Stress parental plus élevé (quintile 5)	2,25	***	2,96	***
Niveau d'exigence du rythme de la vie quotidienne	Rythme de vie peu exigeant	1		1	
	Rythme de vie modérément exigeant	1,73	***	1,62	***
	Rythme de vie très exigeant	3,16	***	2,62	***
Niveau d'exigence du rythme de la vie quotidienne	Rythme de vie peu exigeant	1		1	
	Rythme de vie modérément exigeant	1,73	***	1,62	***
	Rythme de vie très exigeant	3,16	***	2,62	***
Statut d'emploi	Deux parents en emploi	1,63	***		
	Le parent en emploi et l'autre sans emploi	2,07	***		
	Le parent sans emploi et l'autre avec emploi	1			
	Aucun des deux parents en emploi	1,16	†		
Disponibilité de l'entourage	Entourage peu disponible	1,44	***	1,36	*
	Entourage modérément disponible	1,36	***	1,24	*
	Entourage très disponible	1		1	
Répartition des tâches domestiques dans le couple	Tâches assumées plus souvent par le parent	10,90	***	1,50	**
	Tâches partagées à parts égales ou presque	2,20	***	0,58	***
	Tâches assumées plus souvent par le conjoint ou la conjointe	1		1	

Niveau de signification statistique:

\*\*\* p &lt; 0,001

\*\* p &lt; 0,01

\* p &lt; 0,05

† p &lt; 0,1 (tendance)

Source: EQP 2022, compilation effectuée par le ministère de la Famille.

